

**SOMMET  
ÉCONOMIQUE  
DE  
LONDRES**

**DU 15 AU 17  
JUILLET 1991**

**RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX**



**CANADA**

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20024821 2

DOCS  
CA1 EA511 91L53 EXF  
London Economic Summit (1991)  
The London Economic Summit July  
15-27, 1991 : background  
information. --  
43262967

**SOMMET  
ÉCONOMIQUE  
DE  
LONDRES**

**DU 15 AU 17  
JUILLET 1991**

**RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX**



**CANADA**



Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

*Imprimé sur du  
papier recyclé*



*Printed on  
recycled paper*

# TABLE DES MATIÈRES

Le Premier ministre Brian Mulroney .....	1
La secrétaire d'État aux Affaires extérieures Barbara McDougall .....	3
Le Vice-premier ministre et ministre des Finances Don Mazankowski .....	5
Le Sommet économique de Londres .....	7
Les sommets économiques .....	9
La situation économique mondiale .....	13
La conjoncture politique mondiale .....	15
Le commerce extérieur et l'Uruguay Round .....	17
La prospérité et la compétitivité .....	20
L'environnement .....	22
Les relations économiques avec les pays en développement et les problèmes d'endettement .....	26
La prolifération des armes .....	30
L'Union soviétique .....	32
Les relations avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est .....	34
L'énergie .....	36
Les stupéfiants .....	38
La performance économique du Canada .....	40
Résumé des statistiques par pays .....	42
Graphiques comparatifs sur l'économie .....	43
Royaume-Uni .....	47
France .....	49
États-Unis .....	51
République fédérale d'Allemagne .....	53
Japon .....	54
Italie .....	56
Communauté européenne .....	57
Institutions et organismes économiques internationaux .....	59
Glossaire de termes économiques .....	64
Déclarations du Sommet de Houston .....	68

## Le Premier ministre BRIAN MULRONEY



M. Brian Mulroney est né à Baie-Comeau (Québec) le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish (Nouvelle-Écosse) et une licence en droit de l'Université Laval de Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu chef du Parti progressiste-conservateur. Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

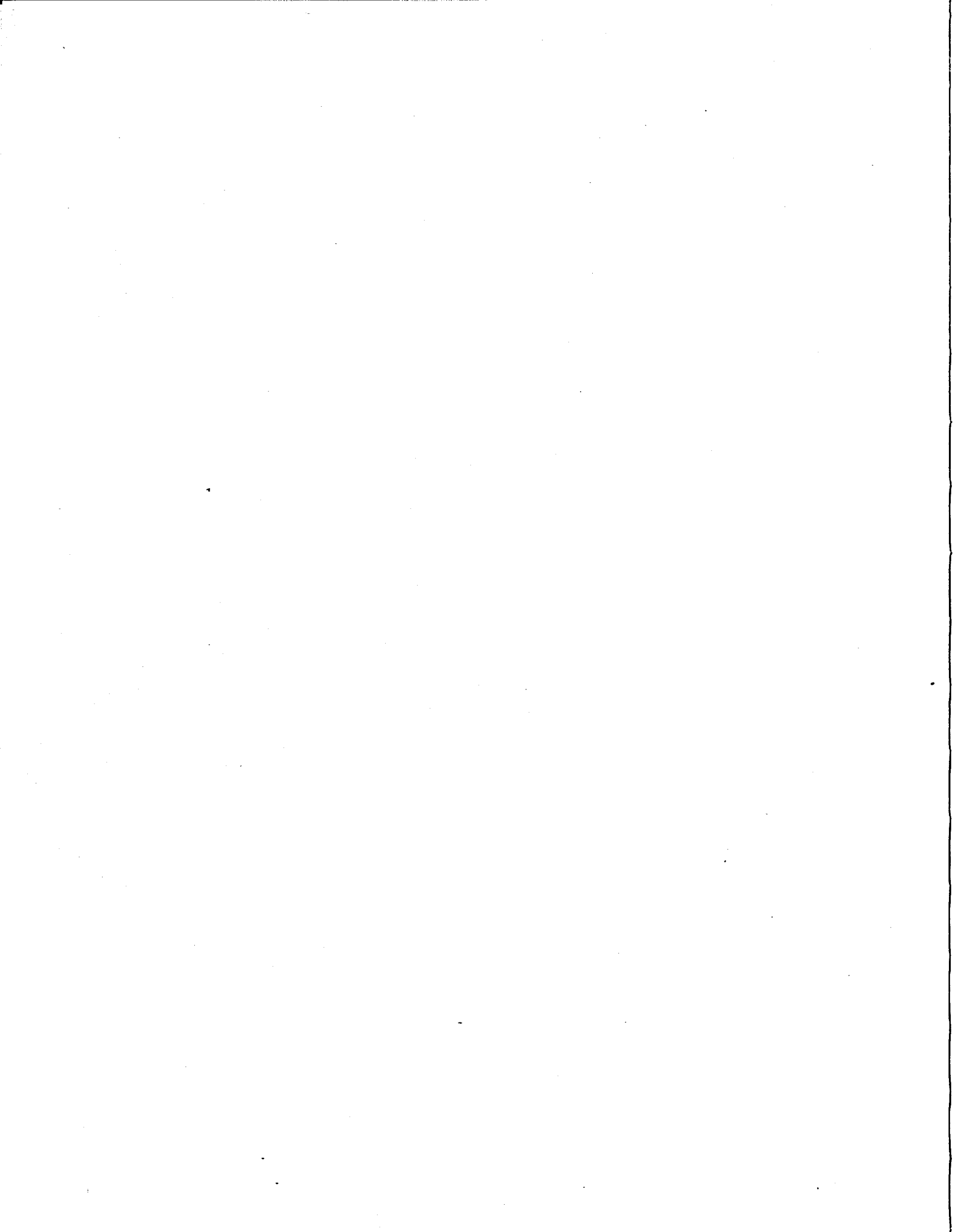
Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada. Il a été réélu dans la circonscription de Charlevoix (Québec) le 21 novembre 1988, menant son parti à une deuxième victoire majoritaire.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec. En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.

Il a oeuvré dans de nombreux organismes de charité tels que Centraide de Montréal, l'Association des Grands Frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Fondation canadienne de diabète juvénile et la Fondation des maladies du coeur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki et ils ont quatre enfants, Caroline, Benedict, Mark et Nicolas.



## La secrétaire d'État aux Affaires extérieures BARBARA McDOUGALL



M<sup>me</sup> Barbara McDougall est née à Toronto le 12 novembre 1937. Elle a obtenu, en 1960, un baccalauréat ès arts avec spécialisation en sciences politiques et en économie à l'Université de Toronto et est devenue analyste financière agréée en 1973.

Elle a commencé sa carrière professionnelle dans une banque, en tant qu'analyste économique. Puis elle a été analyste de marchés et chroniqueuse financière dans des revues et à la télévision.

Elle a ensuite exercé pendant dix ans les fonctions d'analyste de placements spécialisée dans les produits forestiers. De 1976 à 1981, M<sup>me</sup> McDougall a été

vice-présidente d'une compagnie d'opérations boursières. De 1982 jusqu'à son entrée en 1984 sur la scène politique fédérale, elle a été directrice exécutive du Conseil canadien des analystes financiers.

M<sup>me</sup> McDougall a été élue au Parlement pour la première fois en septembre 1984 dans la circonscription de St. Paul's, de Toronto. Elle a été réélue dans la même circonscription en novembre 1988.

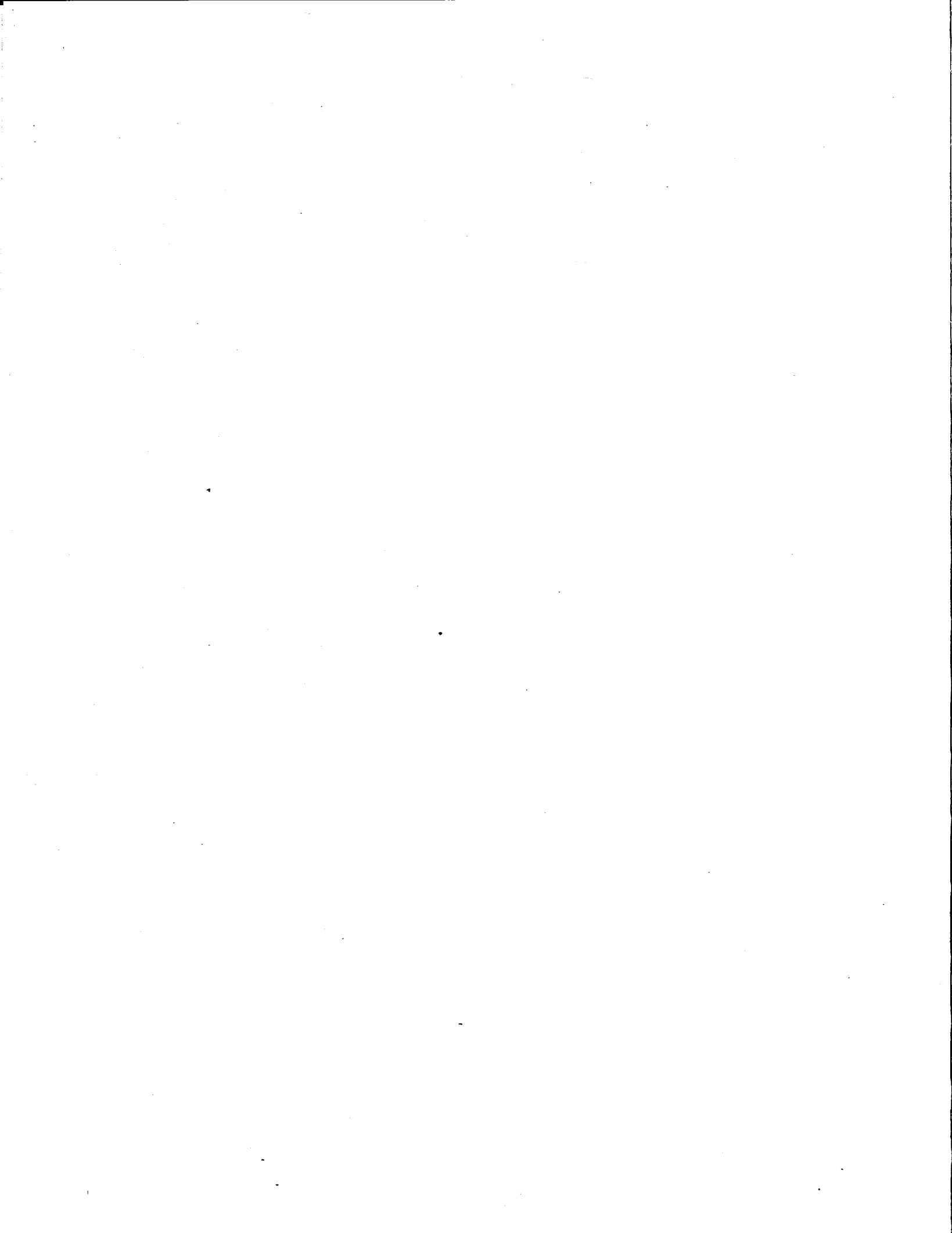
Elle a été nommée ministre d'État aux Finances dès son entrée en politique. De 1986 à 1988, elle détenait simultanément trois portefeuilles : elle était ministre d'État à la Privatisation, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable des Affaires réglementaires.

M<sup>me</sup> McDougall a été ministre de l'Emploi et de l'Immigration de mars 1988 jusqu'à sa nomination au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en avril 1991.

Elle préside le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense, et elle fait partie du Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification ainsi que du Comité du Cabinet sur l'unité canadienne et les négociations constitutionnelles.

M<sup>me</sup> McDougall a été présidente de la campagne de souscription de l'Armée du Salut, à Toronto, et elle a siégé au conseil d'administration d'organismes enseignant des connaissances pratiques élémentaires et s'occupant de personnes âgées. Elle a aussi été vice-présidente de la Société Elizabeth Fry de Colombie-Britannique.





## Le Vice-premier ministre et ministre des Finances DON MAZANKOWSKI



M. Mazankowski est né le 27 juillet 1935 à Viking (Alberta) où il a fait ses études. Homme d'affaires et agriculteur, il s'intéressait aux associations fédérales et provinciales du Parti progressiste conservateur et, en 1968, il a été élu député fédéral de Vegreville (Alberta).

Comme membre de l'Opposition, M. Mazankowski exerçait les fonctions de critique des transports. Il a donc été nommé, en 1979, ministre des Transports et ministre responsable de la Commission canadienne du blé au sein du gouvernement de M. Joe Clark.

En septembre 1984, le Premier ministre Brian Mulroney lui confiait le ministère des Transports. Il a aussi été ministre par intérim de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

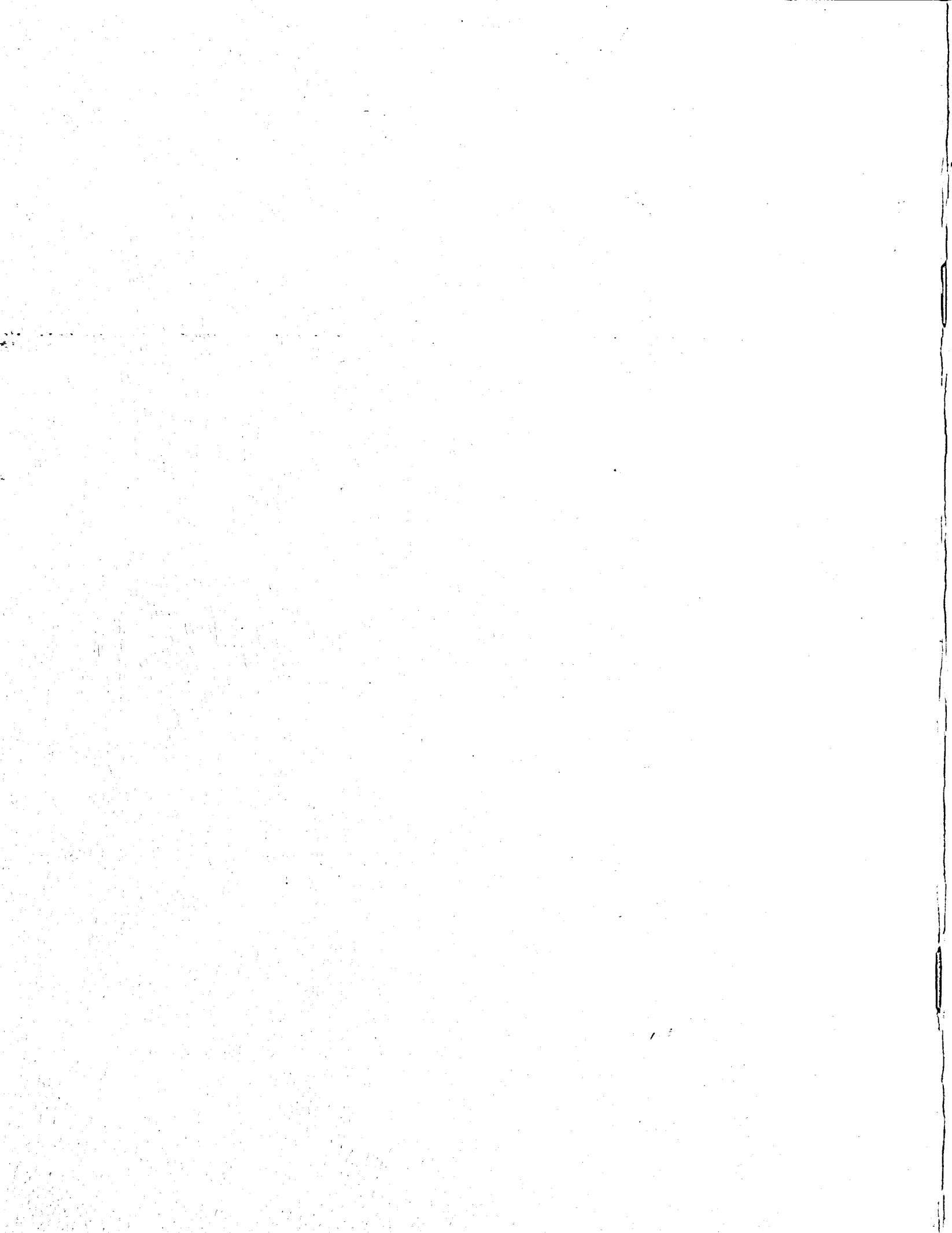
En 1986, il cumulait les fonctions de Vice-premier ministre, leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé. Pendant cette même année il a lancé et élaboré le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Mazankowski a été président du Conseil du Trésor d'août 1987 jusqu'à sa nomination, en mars 1988, au poste de ministre chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires.

En septembre 1988, il a été nommé ministre de l'Agriculture. À ce dernier titre, il s'est fait le promoteur de mesures législatives propres à assurer la stabilité économique de la communauté agricole canadienne.

Nommé ministre des Finances en avril 1991, M. Mazankowski oeuvre au sein de plusieurs comités du Cabinet, entre autres, en tant que vice-président du Comité chargé des priorités et de la planification et vice-président du Comité chargé de la sécurité et du renseignement.

M. Mazankowski et son épouse, Lorraine Poleschuk, ont trois fils, Gregory, Roger et Donald.



# LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE LONDRES

Le Sommet économique de cette année, qui sera la dix-septième réunion annuelle des chefs d'État et de gouvernement des sept principales démocraties industrielles (G-7) et de la Communauté européenne (CE), aura lieu à Londres du 15 au 17 juillet 1991.

Depuis le Sommet économique de Houston, en 1990, d'importants événements économiques et politiques ont eu lieu. Les pourparlers qu'engageront les leaders durant le Sommet de Londres s'inspireront de ces événements.

À l'ordre du jour du Sommet figurera la dégradation rapide et inquiétante de la situation en Union soviétique. Les leaders examineront probablement la mise en oeuvre de mesures susceptibles d'aider le Président Gorbatchev à réaliser ses objectifs de réforme interne. La rencontre prévue entre M. Gorbatchev et les leaders, rencontre qui suivra le Sommet, sera l'occasion de discussions approfondies à ce sujet.

Le ralentissement économique global des douze derniers mois a mis fin, pour la plupart des pays participant au Sommet, à huit années de croissance sans précédent. Toutefois, les signes d'une reprise ont commencé à se manifester au printemps et au début de l'été de cette année.

Les leaders auront des échanges de vues sur la nécessité d'appliquer une stratégie à moyen terme pour une croissance soutenue non inflationniste. Ils examineront tout probablement les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, ils discuteront des moyens à prendre pour mener ces négociations à bonne fin et ils étudieront les développements possibles en matière de commerce extérieur.

La globalisation entraîne de profonds changements aux modèles de croissance économique et mène à une plus grande interdépendance entre les pays. L'évolution des institutions, des politiques et des pratiques, tant nationales qu'internationales, est ainsi rendue nécessaire pour que les pays puissent s'adapter au nouveau contexte

économique. L'accroissement de l'efficacité économique est par conséquent devenu une préoccupation commune des pays du G-7. C'est pourquoi les leaders discuteront des réformes qui pourraient mener à une amélioration de la performance économique globale.

La guerre du Golfe a accentué la fragilité politique et les disparités économiques de la région et a mis en relief les menaces que fait peser sur la paix mondiale la prolifération inconsidérée des armes conventionnelles et non conventionnelles et des systèmes de lancement. Cette guerre a également attiré l'attention du monde sur les avantages d'un accroissement du rôle des Nations Unies en matière de sécurité collective pour la résolution des différends. Il s'agit là de sujets interdépendants qui occuperont une place importante à l'ordre du jour du Sommet.

Étant donné l'importance croissante qui lui est accordée depuis la dernière décennie, l'environnement a occupé une place de choix à l'ordre du jour des Sommets de Paris et de Houston, et ce sera de nouveau le cas à Londres. Les leaders feront probablement le point sur l'état des négociations, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil en juin 1992.

Les incidences considérables de la guerre du Golfe sur l'environnement du Moyen-Orient susciteront sans doute, quant à elles, des discussions sur les façons d'accélérer l'intervention internationale dans les cas de catastrophe environnementale à grande échelle. Peut-être les leaders encourageront-ils aussi les travaux entrepris dans une diversité de tribunes, outre les Nations Unies, travaux susceptibles d'accroître les chances d'une solution multilatérale aux problèmes de l'environnement.

Les leaders passeront en revue le cheminement de la réforme économique et politique en Europe centrale et en Europe de l'Est, et ils évalueront l'efficacité de

l'aide fournie jusqu'à maintenant à cette région. Cette aide a pris les formes suivantes : soutien direct en faveur de la stabilisation de la balance des paiements, crédits commerciaux et garanties, aide technique, allègement de la dette, et établissement d'une institution régionale de crédit, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Dans les pays en développement, on note une tendance encourageante à l'adoption, dans plusieurs pays, de politiques économiques réalistes et axées sur le marché. Les leaders étudieront probablement cette tendance et les incidences de la globalisation (en particulier les effets d'un éventuel succès des négociations de l'Uruguay Round) sur le développement, ainsi que l'évolution de la stratégie relative à la dette internationale. Ils exploreront sans doute aussi les moyens d'en arriver à des conditions plus réalistes pour les pays les plus pauvres.

La crise du Golfe a de nouveau mis en relief la dépendance du monde à l'égard du pétrole. Cette situation soulève plusieurs

questions, notamment l'éventualité d'un renforcement de l'arsenal des interventions d'urgence, l'accroissement de la transparence des marchés de l'énergie (peut-être par l'engagement d'un dialogue international) et l'adoption de normes plus strictes en matière d'environnement et de prévention. Les leaders voudront peut-être examiner tous ces problèmes et les questions qui s'y rapportent.

La question des stupéfiants a été discutée et au Sommet de Paris et à celui de Houston; les leaders ont préconisé l'adoption de mesures internationales efficaces pour mettre fin au commerce mondial des drogues illicites et pour enrayer le blanchiment de l'argent. À Londres, cette question demeurera prioritaire. Les leaders examineront les progrès réalisés par suite des programmes conjoints internationaux établis au cours des deux dernières années et ils examineront d'autres mesures conjointes, notamment l'instauration d'une meilleure coopération Est-Ouest sur le problème des stupéfiants.

# LES SOMMETS ÉCONOMIQUES

Les sommets économiques annuels sont la composante la plus visible d'un processus vaste et continu de consultation et de coopération internationales entre le Groupe des sept principales démocraties industrielles connues sous le nom de pays du G-7.

Les discussions qui se déroulent lors des sommets et des rencontres du Groupe des Sept ministres des Finances sont étroitement liées aux travaux effectués dans d'autres instances internationales dont le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le GATT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces instances sont autant d'instruments avec lesquels les gouvernements s'efforcent de gérer une économie mondiale de plus en plus interdépendante.

Le Sommet de Londres sera l'aboutissement d'un processus amorcé il y a plusieurs mois. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont d'abord examinées par les représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement participants (« sherpas ») lors de plusieurs rencontres préalables. Ceux-ci s'efforcent de délimiter des terrains d'entente susceptibles de favoriser un consensus sur les grandes questions débattues pendant le Sommet. Le représentant personnel du Premier ministre Mulroney est M. Derek H. Bumey, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

## Historique des sommets économiques

Le premier sommet économique a eu lieu à Rambouillet en 1975. Le Président de la République française y avait invité ses collègues des États-Unis, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon et de l'Italie pour discuter des grandes questions économiques de l'heure, dans un cadre informel et relativement peu structuré. Le Canada s'est joint au groupe en 1976, au Sommet de Porto Rico, et la Communauté européenne en 1977, à celui de Londres.

C'est grâce à l'importance relative de son économie (septième parmi les pays industrialisés occidentaux) et à son rôle traditionnel sur la scène internationale que le Canada a su se tailler une place aux sommets. Sa grande dépendance envers le commerce international et sa richesse en ressources naturelles faisaient que le Canada avait beaucoup d'intérêts en jeu et beaucoup à offrir.

Les premiers sommets furent axés sur le redressement de l'économie. Les chefs d'État et de gouvernement participants ont convenu de mesures visant à soutenir une expansion économique stable et à réduire le haut niveau de chômage sans accroître les pressions inflationnistes. On a reconnu qu'il fallait apporter des modifications structurelles aux économies nationales pour faire face à l'augmentation du prix du pétrole et aux nouvelles réalités économiques.

Au début des années 80, la lutte contre l'inflation est devenue une préoccupation primordiale. Les leaders se sont entendus sur la nécessité de restreindre les emprunts publics et la croissance de la masse monétaire. Ils ont ensuite redoublé les efforts d'harmonisation de leurs politiques pour élargir, renforcer et soutenir la relance qui a suivi la récession de 1981-1982. Depuis, ils visent à assurer la stabilité et la prospérité économique par une réduction de l'inflation, des taux d'intérêt et des déficits budgétaires.

Étant donné l'importance grandissante accordée à la coordination des politiques économiques des pays participant aux sommets, il fut convenu à Tokyo en 1986 que les ministres des Finances du Canada et de l'Italie se joindraient à ceux des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon pour former le Groupe des Sept. Les membres du G-7 se rencontrent entre les sommets pour discuter des performances et des politiques économiques de leurs pays respectifs. Ceci favorise un renforcement de la coopération sur les plans économique et monétaire et permet au Canada de participer aux

discussions qui ont un impact sur ses intérêts.

Bien que les questions économiques aient toujours dominé l'ordre du jour des sommets, les questions d'ordre politique y ont occupé au fil des ans une place de plus en plus importante. Les positions et les initiatives élaborées lors des sommets servent de catalyseurs aux pourparlers se déroulant au sein des diverses instances.

On a ainsi pu faire des progrès importants dans les dossiers qui requièrent une concertation multilatérale. Ce fut le cas, par exemple, du terrorisme international suite au Sommet de Bonn en 1978 et du trafic des stupéfiants et du blanchiment de l'argent, suite à celui de Paris en 1989. En 1981, au Sommet d'Ottawa, l'attention particulière portée aux relations entre pays développés et pays en développement a contribué à la préparation du Sommet Nord-Sud de Cancun. L'importance toujours croissante accordée à l'environnement depuis le Sommet de Toronto, en 1988, a permis d'allier en priorité le développement économique à la protection de l'environnement.

## Le Canada et les sommets économiques

Dans un monde caractérisé par une interdépendance de plus en plus grande, ainsi que par la globalisation des marchés de biens, de services et de capitaux, le Canada est particulièrement sensible aux décisions et aux initiatives des autres grands pays industrialisés. Les sommets économiques constituent une occasion unique pour le Canada de défendre et de promouvoir ses intérêts, tant politiques qu'économiques.

Les thèmes discutés dans le cadre des sommets se voient portés au premier plan des préoccupations internationales. Les sommets permettent donc au Canada d'influencer directement l'ordre du jour international aussi bien que les politiques des Sept. C'est ainsi que depuis 1976, le Canada a pu jouer un rôle de leadership dans des domaines tels que le commerce, l'environnement, les droits de la personne (dont l'apartheid en Afrique du Sud), les stupéfiants, les relations Est-Ouest et les relations avec les pays en développement.

## Libéralisation des échanges

La libéralisation des échanges et les pratiques commerciales axées sur les marchés se retrouvent régulièrement au coeur des discussions des participants aux sommets. Le Canada tente avec ses partenaires du Groupe des Sept de mettre fin au protectionnisme et aux distorsions causées par certaines pratiques commerciales.

À l'initiative du Canada et avec le ferme appui des États-Unis, les chefs d'État et de gouvernement exprimèrent pour la première fois à Tokyo en 1986 leur inquiétude au sujet des pratiques de subventionnement et des mesures de protection qui faussent les marchés mondiaux des produits agricoles. L'agriculture est ainsi devenue l'un des principaux enjeux des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, entreprises en septembre 1986. Bien que le problème ne soit pas encore résolu, des progrès réels ont été effectués.

## Environnement

Le Canada a toujours veillé à ce que l'environnement occupe la place qui lui revient à l'ordre du jour des sommets. Il y a fait part de ses inquiétudes au sujet, entre autres, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de l'effet de serre, des pluies acides et de la pollution marine.

Cela a conduit les participants du Sommet de l'Arche, à Paris en 1989, à endosser le principe de développement durable, dont le Canada s'était fait le principal promoteur au Sommet de Toronto en 1988. Cette ratification a conféré une importance de premier plan à ce concept adopté tour à tour au Sommet de la Francophonie de Dakar (1989), à la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth de Kuala Lumpur (1989), à la Réunion ministérielle de l'OCDE (1990) ainsi qu'aux Conférences sur l'environnement de La Haye (1989) et de Bergen (1990). Plusieurs pays occidentaux, dont le Canada, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont depuis dévoilé des plans environnementaux fondés sur le principe de développement durable.

Afin de favoriser le développement durable, le Canada a invité les pays participant au Sommet de Paris, des organismes internationaux, en particulier l'OCDE, et d'autres pays à collaborer à l'élaboration de nouveaux indicateurs environnementaux.

Ceux-ci permettraient de dresser un tableau précis des conditions environnementales et de tenir compte de l'impact des politiques économiques et des décisions industrielles et commerciales sur l'environnement. Un ensemble préliminaire d'indicateurs a été dévoilé à la veille de la Conférence des ministres de l'Environnement de l'OCDE en janvier 1991.

L'automne dernier, un groupe de travail de l'OCDE a publié un rapport sur l'utilisation des instruments économiques dans l'élaboration des politiques environnementales. L'OCDE poursuit ses travaux dans ce domaine en se penchant plus particulièrement sur les aspects pratiques, comme les changements climatiques ou l'emballage. Un autre groupe d'experts étudie la façon de déterminer la valeur des ressources naturelles afin d'évaluer le coût réel de l'épuisement des ressources.

À Houston, en 1990, deux initiatives canadiennes ont reçu l'assentiment des participants. Tout d'abord, ils ont convenu du besoin d'établir une stratégie de lutte contre la pollution marine d'origine tellurique. Une première conférence d'experts, à Halifax en mai 1991, a permis de porter le problème à l'attention de la communauté internationale et de promouvoir une approche globale de protection de l'environnement océanique. Les experts se réuniront de nouveau d'ici la fin de 1991 pour préparer une déclaration et un plan d'action qui seraient adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992.

Les chefs d'État et de gouvernement ont aussi convenu à Houston que les pratiques de pêche non réglementées doivent cesser et que les régimes de conservation des ressources doivent être respectés. Depuis, les participants à la Conférence sur la conservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer, qui a eu lieu à Saint John's en septembre 1990, se sont entendus sur la façon d'appliquer les règles de droit international portant sur la pêche en haute mer.

Par ailleurs, la Communauté européenne a accepté 8 des 11 décisions relatives à la conservation rendues par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest

(OPANO). De plus, les systèmes de surveillance et de contrôle de l'OPANO, sans lesquels on ne peut garantir la réduction nécessaire des prises, sont en voie d'être améliorés.

### Pays en développement

Le Canada, qui maintient des liens privilégiés avec plusieurs pays en développement grâce au Commonwealth et à la Francophonie, s'est toujours assuré que l'on tienne compte des intérêts des pays moins favorisés lors des sommets.

Au Sommet de Tokyo, en 1986, le Canada a été l'un des principaux partisans d'une reconstitution rapide des ressources de l'Association internationale de développement et d'une augmentation générale du capital de la Banque mondiale afin de répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement. L'Association de développement a reçu 14,75 milliards \$ en 1989.

En 1987, au Sommet de Venise, le Premier ministre Mulroney s'est assuré que les participants portent l'attention nécessaire aux besoins spéciaux des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, particulièrement en ce qui a trait à la dette. Ceci a jeté les fondements d'un accord sur la majoration des facilités d'ajustement structurel du FMI.

Au Sommet de Toronto, en 1988, une proposition canadienne a permis aux participants de s'entendre sur le rééchelonnement de la dette publique des pays les plus pauvres qui entreprennent des programmes d'ajustement structurel approuvés au plan international. L'approche retenue permet aux créanciers publics de choisir entre diverses options pour se conformer à leur cadre juridique ou à leur situation budgétaire : des taux d'intérêt réduits ordinairement assortis d'échéances plus courtes, des périodes de remboursement plus longues aux taux du marché, des radiations partielles d'obligations au titre du service de la dette pendant la période de consolidation, ou une combinaison de ces options.

Les Modalités de Toronto ont contribué de façon efficace à l'allègement du fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Une vingtaine de pays, principalement d'Afrique subsaharienne, ont pu en profiter jusqu'ici.



Comme le besoin d'allégement est toujours grand, les créanciers envisagent maintenant, dans le cadre du Club de Paris, d'améliorer encore les Modalités de Toronto.

### **Terrorisme**

Le Canada a joué un rôle majeur lors de l'élaboration de la Déclaration de Bonn sur la piraterie aérienne, en 1978, et de la Déclaration de Tokyo sur le terrorisme international, en 1986.

Au Sommet de Bonn, les sept chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à suspendre les liaisons aériennes avec tout pays qui refuse d'extrader ou de poursuivre les pirates de l'air ou de restituer un avion détourné, et à bloquer tous les vols des compagnies aériennes de ces pays. Ils ont

invité aussi les gouvernements des pays non participants à adopter les mêmes politiques.

Au Sommet de Tokyo, ils ont annoncé leur refus d'exporter des armes vers des États qui soutiennent le terrorisme et leur intention de limiter la taille des missions diplomatiques et consulaires de ces États. Ils ont décidé d'interdire l'entrée dans leurs pays de toute personne soupçonnée d'activités terroristes, et d'accélérer les procédures d'immigration et d'extradition de ces individus.

Ces engagements ont été réitérés et même renforcés à Venise (1980 et 1987), à Ottawa (1981), à Londres (1984) et à Paris (1989). De plus, des démarches entreprises lors du Sommet de l'Arche à Paris en 1989 ont mené à la signature, en avril dernier, d'une Convention sur le marquage des explosifs plastiques.

# LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'économie mondiale a, avec un taux de croissance de 2,1 p. 100 en 1990, connu un ralentissement après avoir atteint des niveaux de croissance de 4,5 p. 100 en 1988 et de 3,3 p. 100 en 1989. Parmi les éléments qui ont contribué à ce fléchissement, on note la flambée antérieure des taux d'intérêt réels accompagnée d'un resserrement de la politique monétaire d'un certain nombre de pays, l'invasion irakienne du Koweït en août 1990, qui a temporairement entraîné une augmentation du prix du pétrole, et une baisse de la confiance des consommateurs et des milieux d'affaires.

La restructuration de l'économie de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est a donné lieu dans les pays de cette région à une régression marquée de l'économie, tandis qu'un mouvement semblable devait survenir en Union soviétique à la suite de certains remous intérieurs.

Dans les pays industrialisés, les différences cycliques se sont encore accentuées en 1990. Ainsi, les économies des pays de l'Amérique du Nord et celle du Royaume-Uni glissaient dans la récession, tandis que la croissance de la production ralentissait en France et en Italie. Par comparaison, la production a crû en RFA et au Japon très rapidement, ce qui a amené des marchés du travail et des marchandises très chargés.

En dépit d'un sérieux ralentissement de l'activité économique en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe, l'inflation (mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation), a augmenté en 1990 dans le groupe des principaux pays industrialisés, passant de 4,2 p. 100 à 4,7 p. 100. Ceci est dû, notamment, à l'augmentation du prix du pétrole lors de la crise du Golfe.

Toutefois, maintenant que le prix du pétrole est revenu à son niveau antérieur et que l'économie fonctionne au ralenti dans certains pays, des signes indiquent que, dans plusieurs pays, l'inflation est en perte de vitesse. Les pressions inflationnistes demeurent toutefois un objet de

préoccupation en RFA où les salaires ont fortement augmenté et où la croissance économique continue d'être vigoureuse.

Certains mouvements des marchés financiers traduisent la conjoncture cyclique des grands pays industrialisés. Ainsi, le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni a donné lieu à une baisse importante des taux d'intérêt à court terme dans ces pays.

Cependant, ce mouvement à la baisse des taux d'intérêt a été relativement moins prononcé en France et en Italie en raison partiellement de contraintes imposées au mécanisme des parités (un système par lequel les participants s'engagent à limiter les fluctuations de leurs taux de change par rapport à un taux médian prédéterminé).

En RFA, les taux d'intérêt sont demeurés fermes en 1990, puis ont augmenté vers la fin de l'année et pendant le premier trimestre de 1991. Au Japon, ils n'ont cessé d'augmenter pendant la majeure partie de 1990 pour se stabiliser au cours du quatrième trimestre.

L'écart des taux d'intérêt à court terme en faveur du dollar a continué de s'amenuiser en 1990 pour se retourner, au cours du dernier trimestre, en faveur du yen et du deutsche mark. Cependant, le dollar s'est raffermi au cours des derniers mois, ce qui est dû en partie à la confiance accrue dans l'économie américaine.

Les déséquilibres des comptes courants entre les pays du Groupe des Trois (États-Unis, Japon, RFA) ont continué de s'amenuiser en 1990. La RFA a vu en 1990 son excédent courant diminuer pour la première fois depuis 1980 par suite d'un accroissement des importations sous les effets conjugués d'une demande intérieure accrue et de mesures fiscales plus incitatives, tandis que le ralentissement de l'activité dans le reste de l'Europe et en Amérique du Nord a freiné la croissance de ses exportations.

Au Japon, l'excédent des comptes courants a diminué pour la quatrième année d'affilée par suite d'une croissance soutenue des

importations due à une demande intérieure soutenue et d'une augmentation de la valeur des importations de pétrole résultant de l'augmentation du prix de celui-ci. Aux États-Unis, le déficit des comptes courants a diminué pour la deuxième année consécutive du fait que des taux de change favorables et le ralentissement de l'activité du marché intérieur ont stimulé la croissance des exportations et freiné celle des importations.

On s'attend que la croissance de l'économie mondiale, après avoir sensiblement ralenti pendant les derniers trimestres, reprendra cette année. L'on prévoit une reprise en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et dans d'autres pays frappés de récession, tandis que la croissance, encore qu'elle ralentisse quelque peu, se poursuivra dans d'autres pays industrialisés dont le Japon et la RFA.

Les principaux facteurs sous-tendant la reprise prévue sont : la baisse sensible des taux d'intérêt dans les économies frappées de récession, le retour des prix du pétrole à leur niveau d'avant la crise du Golfe et la restauration de la confiance des

consommateurs et des milieux d'affaires, grandement ébranlée par la crise du Golfe. En fait, nombre de signes indiquent une reprise de la croissance économique mondiale.

Ces dernières années, des progrès importants ont été accomplis également dans des domaines où de profondes réformes structurelles s'imposaient (c.-à-d. réforme fiscale, privatisation) et, de concert avec les politiques macro-économiques en place, ces réformes se sont révélées fécondes dans de nombreux pays. Les perspectives d'une croissance soutenue et non inflationniste seront bien meilleures si les pays industrialisés continuent d'orienter leurs politiques monétaire et fiscale vers des objectifs de stabilité et d'assainissement fiscal.

Toutefois, il y a lieu d'aller plus loin dans bon nombre de ces domaines; un parachèvement fructueux et substantiel des négociations multilatérales de l'Uruguay Round demeure l'une des conditions essentielles d'une économie mondiale forte et dynamique.

## LA CONJONCTURE POLITIQUE MONDIALE

L'allégresse qui a suivi la chute du mur de Berlin en 1989 a fait place à une attitude plus réfléchie devant l'ampleur du défi que représente pour le monde la nécessité de renforcer l'ordre international. Le rôle influent que peuvent jouer les institutions multilatérales politiques et économiques existantes, soit en réponse à des événements ou dans le déroulement de ceux-ci, a reçu une attention toute particulière cette année.

En Europe centrale et en Europe de l'Est, les démocraties naissantes font face à un double défi : réformer en profondeur leur économie et leur capacité industrielle et satisfaire aux souhaits des populations de voir des changements se produire rapidement et relativement sans douleur.

La transition vers une économie de marché s'est inévitablement accompagnée d'une dislocation économique, et les principes et les institutions démocratiques ne sont pas encore ancrées fermement partout dans la région. En Amérique latine et dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, le passage à la démocratie et à l'économie de marché, quoique plus lent, connaît les mêmes difficultés.

Au fur et à mesure que la stabilité artificielle imposée par la guerre froide s'estompe, les tensions réprimées entre nations et groupes ethniques refont surface. Les heurts entre ethnies dans un pays comme la Yougoslavie, par exemple, ont atteint les proportions d'une véritable crise intérieure.

L'Union soviétique, qui est à l'origine d'une grande partie des changements, est elle-même en proie à des transformations. Le déclin rapide de son économie et les relations tendues entre le gouvernement central et ceux des républiques rendent nécessaires des réformes complexes et en profondeur sur les plans politique et économique. La poursuite d'une politique étrangère marquée par une plus grande coopération de la part de l'URSS pourrait bien dépendre du succès des réformes dans ce pays.

L'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 a mis à l'épreuve le rôle des Nations Unies dans un monde qui venait d'être libéré de la rivalité des superpuissances. La coalition de pays les plus divers que l'ONU a réussi à mettre sur pied pour contrer cette agression a ravivé l'espoir que cet organisme parviendra à jouer le rôle que lui avaient tracé à l'origine ses fondateurs. De concert avec les autres institutions multilatérales, les Nations Unies sont maintenant bien placées pour s'attaquer au danger du transfert d'armes conventionnelles et de la prolifération d'armes de destruction massive.

L'accroissement de l'efficacité de la coopération politique internationale est devenu une nécessité dans les années 90. La réponse internationale à la déplorable situation des réfugiés kurdes et à la famine qui persiste dans la Corne d'Afrique démontre les limites actuelles de l'efficacité de la coopération internationale et des capacités des agences multilatérales. Des efforts plus grands doivent être déployés pour profiter de la présente conjoncture afin de rendre la coopération politique internationale plus efficace.

Alors que les possibilités de coopération internationale en matière de politique et de sécurité se multiplient, l'engagement de la communauté internationale envers une discipline économique multilatérale semble s'effriter. L'accroissement spectaculaire qu'a connu le commerce international au cours des quarante dernières années est en grande partie attribuable au GATT. Pourtant, la conclusion des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round n'est pas assurée. L'échec d'une libéralisation plus vaste des échanges dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round pourrait nuire aux relations politiques et économiques entre les pays. En l'absence de progrès dans ces négociations, la férule du marché et le libéralisme économique pourraient céder le pas à des mesures unilatérales et protectionnistes.

Nombre de problèmes ne peuvent être résolus que si tous les pays agissent

ensemble, notamment la dégradation de l'environnement, le commerce des stupéfiants et les problèmes de santé à caractère pandémique tels que les ravages du SIDA en Afrique et ceux du choléra au Pérou. Il en va de même pour d'autres questions demeurées jusqu'ici en marge de l'ordre du jour des préoccupations internationales, telles que les migrations massives qui résultent de problèmes environnementaux ou d'instabilité politique. Enfin, d'autres problèmes tels que la pauvreté endémique et le sous-développement persistent également.

Toutefois, des progrès ne manquent pas d'être accomplis en ce qui a trait à la résolution de certains problèmes régionaux qui, jusqu'ici, semblaient insolubles. Des réformes en Afrique du Sud rendent maintenant possible d'envisager l'élimination de l'apartheid et la levée des sanctions. Une certaine détente de la situation politique semble être en train de se produire en Amérique centrale. Quant au

Moyen-Orient, il pourrait être possible d'effectuer certains progrès pour réduire les tensions qui perdurent dans la région.

Autre phénomène important, des puissances économiques de premier ordre telles que l'Allemagne et le Japon jouent un rôle de plus en plus actif sur la scène internationale et, comme en font foi la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et une CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) revigorée, des progrès sont effectués dans l'élaboration de structures et d'institutions pouvant répondre aux changements.

Les événements marquants des derniers 12 mois ont mis en relief l'interrelation entre les questions politiques, économiques et environnementales et, par conséquent, le besoin d'une action concertée au niveau international pour les résoudre. Les leaders réunis à Londres se pencheront sur ces questions en vue de renforcer l'ordre international.

# LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'URUGUAY ROUND

Le Canada a une économie ouverte. Plus du quart de son produit intérieur brut et environ trois millions d'emplois canadiens dépendent directement des exportations.

En 1984, le gouvernement a adopté un programme de renouveau économique qui visait à améliorer l'efficacité économique et la compétitivité en réduisant les distorsions et les barrières faisant obstacle au fonctionnement des marchés au pays et à l'étranger. Des initiatives importantes ont porté sur la réforme fiscale, la déréglementation, la privatisation, les investissements et la politique commerciale. D'autres révisions des politiques structurelles touchant la recherche et le développement, la législation sur la concurrence, les réglementations commerciales et le perfectionnement des compétences viennent s'inscrire dans le cadre d'un programme de renforcement de la compétitivité.

Cette stratégie économique centrée sur la réforme structurelle s'est concrétisée par trois grandes initiatives en matière de politique commerciale depuis 1986 :

- la négociation et la mise en oeuvre d'un accord global de libre-échange avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis;
- la participation du Canada aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round sous l'égide du GATT pour réduire les entraves au commerce international et améliorer les règles régissant les échanges;
- le lancement de négociations sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Ces trois initiatives, qui visent à transformer l'économie canadienne, élimineront progressivement les obstacles nationaux et internationaux à la compétitivité et elles lui permettront de s'adapter aux profonds changements qui modifient la production mondiale, l'investissement, la technologie et le commerce.

La priorité du Canada en commerce international est de mener à bien l'Uruguay Round, dans l'espoir que cela permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- un environnement dans lequel le commerce international serait suffisamment stable, prévisible et transparent pour inspirer confiance aux exportateurs et aux importateurs et, par voie de conséquence, pour encourager des investissements créateurs d'emplois et la croissance économique;
- de meilleures conditions d'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, notamment les produits agricoles et alimentaires, les produits dérivés des ressources naturelles, divers articles manufacturés (dont le matériel perfectionné de transport et de communication), les techniques de pointe et certains services;
- des règles commerciales plus équitables qui protégeraient les producteurs canadiens contre les comportements capricieux à l'étranger et contre la concurrence préjudiciable des importations au Canada;
- un renforcement des mécanismes multilatéraux de règlement des différends, de même qu'un cadre institutionnel devant régir les nouveaux accords commerciaux multilatéraux dont, éventuellement, une nouvelle organisation mondiale du commerce;
- l'intégration complète des pays en développement à un système commercial international renouvelé.

Ces grands objectifs se reflètent dans les négociations trilatérales que le Canada est sur le point d'engager avec les États-Unis et le Mexique en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain.

Depuis que le huitième cycle des négociations commerciales multilatérales du GATT a débuté en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay), le Canada a fait figure de chef de file parmi les 102 parties contractantes du GATT. Il a, par exemple,

accueilli la première réunion ministérielle d'examen à mi-parcours qui s'est tenue à Montréal en décembre 1988 pour consolider les progrès déjà réalisés et pour donner l'impulsion voulue à la phase en cours de négociations détaillées.

En tant que membre du GATT et du Groupe de Cairns, lequel réunit des producteurs agricoles, le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans les négociations difficiles portant sur la libéralisation et la réforme du commerce agricole. L'achèvement de ces négociations aidera les producteurs canadiens de ces secteurs à maintenir et élargir leurs marchés à l'étranger, à dépendre moins de l'aide gouvernementale et à réagir davantage aux signaux du marché.

Le Canada a fait une proposition importante et ambitieuse sur la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, notamment le libre-échange global pour les produits forestiers, les produits de la pêche, divers produits chimiques et certains secteurs de haute technologie comme les télécommunications et le matériel de traitement des données. Le Canada accorde également priorité à la conclusion d'accords multilatéraux détaillés sur les subventions et les droits compensatoires, qui devraient constituer une base importante pour les discussions complémentaires sur cette question prévues dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'élargissement des règles multilatérales aux services ainsi qu'aux questions de droits de propriété intellectuelle et d'investissements liés au commerce est important du point de vue canadien pour garantir un meilleur accès aux marchés ainsi qu'un environnement commercial plus stable et moins fondé sur l'action unilatérale.

Comme l'une de ses contributions au processus de négociation, le Canada a mis de l'avant une grande initiative visant la création d'une nouvelle organisation mondiale du commerce. La nouvelle organisation, qui pourrait être créée si l'Uruguay Round débouche sur des résultats substantiels, s'inspirerait du GATT et fournirait un cadre institutionnel pour la gestion des nouveaux accords commerciaux multilatéraux, y compris l'accord révisé du GATT, les codes régissant les règles

commerciales et de nouveaux accords sur les services, de même que les accords touchant la propriété intellectuelle et l'investissement. Elle serait appuyée par un mécanisme plus rigoureux et plus homogène de règlement des différends qui vaudrait pour l'ensemble des accords commerciaux. Cette organisation permettrait également d'établir une meilleure interaction entre le nouveau système commercial international, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour donner plus de cohésion aux politiques commerciales, financières et monétaires internationales.

Les travaux des négociateurs canadiens s'appuient au Canada sur des consultations avec le Comité consultatif sur le commerce extérieur, les treize groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et les gouvernements provinciaux. En outre, les ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux tiennent régulièrement des consultations approfondies et des échanges d'information sur les questions commerciales.

Les négociations interrompues par l'impasse à la Réunion ministérielle de Bruxelles de décembre 1990 ont maintenant repris à Genève en vue d'achever l'Uruguay Round dans les meilleurs délais. Il subsiste toutefois d'importants obstacles dans tous les domaines de négociation; l'agriculture, les services et l'accès aux marchés posent des problèmes particuliers. D'importants travaux techniques ont été menés à l'hiver et au printemps de 1991 pour clarifier et faire progresser ces questions ainsi que tous les autres dossiers.

Les négociations intensives qui seront engagées à l'été et à l'automne de 1991 se fonderont sur une structure simplifiée comprenant sept groupes de négociation au lieu de quinze. Chaque groupe connaîtra le véritable enjeu : la perspective d'échanges commerciaux mondiaux pouvant atteindre 3 billions \$ pour les années 90 si l'Uruguay Round se conclut avec succès. L'alternative consiste en une baisse de la croissance, la perte d'investissements et la fragmentation du système commercial.

Toujours dans le but d'éliminer les subventions qui constituent une entrave aux forces du marché, des négociations ont été entreprises, à l'initiative du Canada, pour réformer le Consensus de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. L'objectif principal

de la réforme est une réduction importante de l'utilisation de l'aide au développement pour soutenir les exportations et l'élimination des subventions reliées aux crédits commerciaux à l'exportation. En juin dernier, les ministres de l'OCDE ont réclamé la conclusion de ces négociations d'ici la fin de l'année.

En donnant une impulsion politique et des directives précises aux négociateurs, les sommets précédents ont fait avancer les négociations commerciales internationales et certaines ententes de libéralisation des échanges. Grâce à l'élan donné par les décisions prises au Sommet de Bonn en 1978, le Tokyo Round a été couronné de

succès; le Sommet de Toronto en 1988 a fermement endossé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et le Marché unique européen; au Sommet de Houston, les leaders se sont engagés personnellement à mener à bien les négociations de l'Uruguay Round. Tous les sommets tenus depuis le Sommet de Tokyo en 1986 ont souligné l'importance d'une réforme agricole comme facteur de réussite de l'Uruguay Round.

Les négociations pour la réforme du Consensus de l'OCDE sur les crédits à l'exportation ont pour leur part reçu un appui aux Sommets de Paris et de Houston.



## LA PROSPÉRITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ

Les deux dernières décennies ont connu à l'échelle mondiale une profonde transformation économique et politique qui a entraîné l'apparition de modèles de croissance économique entièrement nouveaux. L'ère de l'information dans laquelle nous sommes entrés s'est accompagnée de problèmes nouveaux et complexes, tels que la croissance démographique, les courants migratoires et les préoccupations environnementales, qui transcendent les frontières et appellent, pour leur résolution, la prise en considération de multiples intérêts.

- Les nations répondent à ces nouveaux défis en adaptant leurs institutions et en appliquant des mesures de coopération dont l'objet est de promouvoir et de préserver leur croissance à long terme. Étant donné l'intérêt que représente pour chacun des sept pays du Sommet l'accroissement de l'efficacité économique, les chefs d'État et de gouvernement discuteront des différentes réformes économiques qui peuvent favoriser une plus grande efficacité.

La globalisation des courants de production et d'investissement a considérablement accru la concurrence internationale et l'interdépendance des économies nationales. L'émergence de marchés mondiaux et le vaste rayon d'action des multinationales ont entraîné, pour les échanges et les investissements, un climat plus dynamique et plus incertain. Les pays se disputent aujourd'hui des investissements et des techniques aussi rares qu'éphémères.

Comme les autres pays du Sommet, le Canada est préoccupé par sa compétitivité à long terme et par l'aptitude de son économie à maintenir un niveau de croissance constant et à garantir la prospérité. L'évolution rapide de l'économie globale force les producteurs canadiens à livrer une forte concurrence, en ce qui concerne les produits industriels et les produits provenant de ressources, aux autres pays du Sommet ainsi qu'aux nouvelles économies du monde en développement.

Certains indicateurs récents laissent croire qu'il y a lieu de s'inquiéter de notre compétitivité. Selon les analyses du Forum économique mondial de Genève pour l'année 1990, le Canada a reculé d'un cran pour occuper aujourd'hui la cinquième place des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en ce qui concerne la compétitivité globale. Au cours des quinze dernières années, le Canada est passé de la deuxième place à la cinquième place des pays du Sommet pour ce qui est de la productivité de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier.

Des pays comme la RFA, l'Italie et la France ont rattrapé, voire dépassé, nos niveaux de productivité. Le Canada demeure très dépendant du marché des États-Unis pour les trois quarts de ses exportations et la plus grande partie de ses exportations de biens manufacturés. À part le commerce des véhicules automobiles avec les États-Unis et quelques exceptions notables comme les secteurs des télécommunications et de l'aérospatiale, le Canada demeure un fournisseur de ressources naturelles pour le reste du monde.

Tout cela soulève des questions fondamentales sur notre productivité par rapport à nos partenaires du Sommet. Chaque pays membre étudie les diverses réformes internes, sur le plan politique et sur le plan institutionnel, qui sont nécessaires pour en arriver à une croissance à long terme qui soit constante et non inflationniste. Il faut par exemple accroître l'accès aux marchés globaux qui se dessinent et savoir s'y tailler des créneaux, acquérir une excellence technologique et appliquer les techniques de façon originale dans le milieu de travail, supprimer les obstacles à l'efficacité dans les marchés nationaux, miser sur le perfectionnement et la polyvalence de la main-d'oeuvre. Enfin, il faut entretenir un climat de coopération propice à l'esprit d'entreprise, à l'investissement ainsi qu'au partenariat entre le milieu des affaires, le monde du travail, les pouvoirs publics et le monde académique.

Le gouvernement a annoncé récemment son intention de mettre en place d'importantes mesures propres à favoriser la compétitivité de façon généralisée et intégrée. À la faveur de consultations nationales, on s'efforcera d'instaurer parmi les principaux intervenants un terrain d'entente sur les grands objectifs à atteindre dans les domaines décisifs comme l'éducation et la formation, les sciences et la technologie, l'amélioration de la productivité, ainsi que la libéralisation des échanges intérieurs et internationaux.

Au Canada comme à l'étranger, une quantité impressionnante de travaux sont en cours au chapitre de la compétitivité. Plusieurs études ont été publiées récemment, notamment par les firmes Coopers Lybrand et Kodak Canada. Le gouvernement fédéral prête son appui à une étude approfondie sur les forces et les faiblesses de la position concurrentielle du Canada, étude commandée par le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Le Premier ministre a demandé au Conseil économique du Canada d'entreprendre une étude d'envergure sur le rôle des gouvernements dans la compétitivité du Canada.

Les politiques nationales en matière de compétitivité ont également des répercussions sur le plan international. La coopération des pays du Sommet sera un puissant instrument grâce auquel chacun d'eux pourra relever le défi de la compétitivité durant les années 90, qu'il s'agisse d'une plus grande ouverture des marchés grâce aux négociations entreprises

en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de partenariats stratégiques sur le plan de la technologie, ou bien de la coopération dans l'éducation et la formation.

L'intégration accrue des économies des pays du Sommet pourra susciter quelques problèmes. Chaque pays membre perçoit différemment le mode de fonctionnement de l'économie des autres pays membres, voire de l'économie mondiale, et cette divergence de vues influence les objectifs de chaque pays sur le plan de la compétitivité et de la coordination des politiques. La libéralisation des échanges rend plus urgente l'adaptation des structures nationales, tendant ainsi à faire prévaloir les institutions et mécanismes nationaux qui favorisent un ajustement rapide et efficace au changement global.

C'est un dosage équilibré de stimulants, d'esprit d'initiative, de constance, d'imagination et, par-dessus tout, de concurrence interne, qui sera le fondement du progrès économique et de la croissance à long terme. Les pays du Sommet sont résolus à coordonner leurs politiques macro-économiques et à assouplir les échanges commerciaux d'une façon propice aux réformes et à la restructuration.

Cette coopération s'étendra à des secteurs importants tels que les sciences et la technologie et l'éducation et la formation. On favorisera ainsi la croissance interne, tout en se pliant aux contraintes de la reconversion et du nouveau contexte international.

# L'ENVIRONNEMENT

Les problèmes environnementaux, tels que l'évolution du climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides, la dégradation des océans (y compris la conservation des ressources biologiques marines) et la déforestation, ont été des sujets importants au cours des récents sommets. Ils menacent gravement notre santé, l'économie mondiale et notre patrimoine naturel.

En mars 1990, le gouvernement canadien a rendu public un document intitulé « L'environnement à l'heure de la concertation ». Ce document décrivait les problèmes environnementaux auxquels la société doit faire face, et il explorait quelques solutions. Après de nombreuses consultations publiques, le gouvernement du Canada a adopté en décembre 1990 le Plan vert, qui servira de cadre général et de plan d'action à la mise en oeuvre du développement durable au Canada.

Ce document fixe huit objectifs nationaux en matière d'environnement, répartis sur une période de six ans, et il énumère les ressources nécessaires. Il présente des buts et des échéanciers précis pour plusieurs problèmes environnementaux, nationaux et internationaux. Il mise sur le principe du partenariat entre les intervenants (c.-à-d. le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, le milieu des affaires, le monde du travail, les groupes autochtones). Le Plan sera réexaminé à chaque année.

Le fait que le Plan vert ait été réclamé, puis adopté par les pouvoirs publics montre combien les problèmes environnementaux préoccupent la société depuis les deux dernières décennies. Il y a vingt ans, on estimait que les problèmes environnementaux comme la pollution atmosphérique des villes et la contamination de l'eau étaient des problèmes locaux. L'apparition des pluies acides, phénomène international, a fait voir les problèmes environnementaux comme des problèmes régionaux allant au-delà des frontières.

L'appauvrissement de la couche d'ozone et l'évolution du climat attestent aujourd'hui

que l'environnement pose un problème global qui appelle des solutions globales. Cette constatation a conduit au déploiement, sur le plan international, de réels efforts de coopération, où le Canada a joué un rôle considérable.

La Conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972, a marqué l'apparition des questions environnementales sur la scène mondiale et a conduit à l'instauration du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a pour but de coordonner et de faire progresser, au sein du système des Nations Unies, une action en réponse aux problèmes de l'environnement.

En juin 1992, vingt ans après la Conférence de Stockholm, les Nations Unies tiendront au Brésil une importante Conférence sur l'environnement et le développement à laquelle participeront les chefs d'État et de gouvernement de l'ensemble des Nations Unies. Cette conférence devrait conduire à l'élaboration, pour le XXI<sup>e</sup> siècle, d'un programme international en matière d'environnement, ainsi qu'à une meilleure compréhension des liens entre l'environnement et le développement.

Le succès de la conférence du Brésil, à laquelle les pays développés et les pays en développement participeront tous à part entière, sera essentiel à la résolution des problèmes de l'environnement global. Les pays en développement chercheront à obtenir de nouvelles ressources et des transferts de technologie pour les aider dans leurs efforts au chapitre de l'environnement.

La Conférence du Brésil est le couronnement de plusieurs années de travaux portant sur toute une gamme de problèmes environnementaux, mais un bon nombre d'accords internationaux et régionaux sur l'environnement sont déjà en vigueur. En Amérique du Nord, par exemple, le Canada et les États-Unis ont conclu en mars dernier un accord bilatéral sur la qualité de l'air.

En Europe, trois accords régionaux sur la pollution atmosphérique transfrontière ont

été conclus entre 1979 et 1988 par les pays de la Commission économique pour l'Europe (dont le Canada est membre) : une convention générale sur la qualité de l'air (1979) et, aux termes de cette convention, deux protocoles visant à réduire les émissions d'anhydride sulfureux (1985) et d'oxyde d'azote (1988). Les travaux du troisième protocole de cette série sont en cours; ce protocole portera sur les composés organiques volatils, un important élément constituant du smog.

La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, qui reconnaît la nature du problème de l'appauvrissement de l'ozone, a été négociée en 1985; en contrepoint de cette convention se trouve un autre accord, le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce protocole, négocié en 1987, est un protocole d'intervention qui comprend des programmes visant l'abandon des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En juin 1990, s'est constitué, en vertu du protocole, un Fonds multilatéral qui prévoit l'attribution de crédits aux pays en développement pour qu'ils puissent mettre fin graduellement, d'ici l'an 2000, à l'emploi et à la production de CFC et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

En 1988, le Canada a signé la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux, convention élaborée sous les auspices du Programme de l'ONU sur l'environnement. Cet accord vise à contrôler l'exportation de déchets dangereux au moyen d'un système international de gestion.

Les objectifs de la Convention sont les suivants : instituer des mesures de contrôle susceptibles de minimiser la production de déchets dangereux, faire en sorte que les déchets dangereux soient traités aussi près que possible du lieu de leur production, expédier les déchets dangereux uniquement vers les pays qui sont pourvus d'installations de traitement adéquates, et enfin, mettre en place un système qui permette de surveiller l'exportation et l'importation des déchets dangereux. La Convention devrait entrer en vigueur en 1991 ou en 1992, une fois qu'auront été obtenues les ratifications nécessaires.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland), publié en avril 1987, a marqué un tournant dans les négociations internationales relatives à l'environnement. Il a définitivement inscrit la notion de développement durable à l'ordre du jour international, en soulignant non seulement que l'environnement et la croissance économique peuvent aller de pair, mais encore qu'ils sont interdépendants.

Il a aussi mis en relief le rapport entre l'environnement, d'une part, et la population, l'énergie, l'agriculture, l'urbanisation et l'endettement, d'autre part. Ce rapport a eu des répercussions considérables sur les manières d'envisager, sur le plan mondial, le développement durable et sur les décisions en matière d'environnement et d'économie.

Les récents sommets économiques ont constitué une importante tribune politique d'où l'on peut tirer un leadership dans l'examen des problèmes d'environnement global. Lorsque les sommets des années 80 ont abordé les questions de l'environnement, ils s'appliquaient surtout à définir les problèmes et à constater la nécessité de nouvelles recherches scientifiques.

Le Sommet économique de Toronto en 1988 a cependant donné lieu à un débat de fond sur l'environnement qui a conduit à l'adoption du principe de développement durable. Ceci marqua l'entrée de l'environnement au rang des grandes questions de politique internationale et démontra comment le Canada peut influencer l'ordre du jour international.

Durant les mois qui ont suivi le Sommet de Toronto, plusieurs réunions internationales d'envergure qui eurent lieu au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ont permis de continuer sur sa lancée.

Le Premier ministre Mulroney a participé, en mars 1989, au Sommet de La Haye sur l'environnement, qui portait sur l'évolution du climat. Ce sommet s'est terminé par une déclaration préconisant la formation, au sein des Nations Unies, d'un nouveau pouvoir décisionnel, soit en renforçant des institutions existantes, soit en créant une nouvelle institution qui s'occuperait de la question de l'évolution du climat. On demandait aussi dans cette déclaration le versement d'une aide financière et le

transfert de technologie aux pays en développement.

En 1989, les chefs de la Francophonie et du Commonwealth ont également fait, à propos de l'environnement, des déclarations en faveur de mesures supplémentaires. Ces déclarations soulignaient surtout la nécessité de solutions globales assorties de moyens financiers accrus et d'un transfert de technologie dans les pays en développement, afin de les aider dans leurs efforts de protection de l'environnement.

Au Sommet économique de Paris, en 1989, les dirigeants ont minutieusement examiné la question de l'environnement en tant que priorité internationale. Le communiqué préconisait l'adoption de mesures dans des domaines tels que l'évolution du climat, les rapports entre l'environnement et l'économie (notamment le principe des indicateurs environnementaux, suggéré par le Canada), le développement durable des forêts et la préservation des océans. On y indiquait aussi que, pour aider les pays en développement à réparer les dommages passés et les encourager à prendre les mesures environnementales qui s'imposent, il faudrait leur consentir un soutien financier et un transfert de technologie.

Au Sommet économique de Houston, en 1990, les chefs politiques ont de nouveau concentré leur attention sur l'environnement. Ils ont demandé que soient menées à bonne fin, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992, les négociations globales relatives à l'évolution du climat et aux forêts. Ils ont préconisé l'élaboration d'une stratégie sur les sources terrestres de pollution maritime et souligné la nécessité de préserver et de protéger les ressources biologiques marines, de se conformer aux régimes de conservation et de renforcer les organisations régionales de pêche. Ils ont insisté sur l'importance de préserver la diversité biologique et déclaré que leurs gouvernements s'appliqueraient à réaliser cet objectif. (La biodiversité est la richesse et la variété du matériel génétique, des espèces et des écosystèmes).

Le Sommet de Houston a aussi entériné les travaux de l'OCDE sur le rapport entre l'environnement et l'économie, sur les instruments économiques et les démarches axées sur le rôle du marché, ainsi que sur

les indicateurs environnementaux. Les leaders ont reconnu la nécessité d'accroître l'aide financière et technique aux pays en développement, pour les aider à résoudre les problèmes de l'environnement global.

Les ministres de l'Environnement de l'OCDE se sont réunis en janvier 1991, afin de mettre au point une stratégie de l'environnement pour la décennie 1990. Cette stratégie comporte plusieurs volets : l'intégration des décisions économiques et des décisions en matière d'environnement, l'amélioration des résultats environnementaux sur le plan national, le renforcement de la coopération internationale, notamment par un soutien accru aux pays en développement, et enfin la négociation de conventions sur l'environnement global.

Quatre propositions canadiennes ont été adoptées : l'examen des politiques environnementales nationales, l'application de saines pratiques environnementales par les gouvernements, l'examen du rapport entre les échanges commerciaux et l'environnement et la poursuite des travaux de l'OCDE sur les indicateurs environnementaux. Les ministres ont aussi invité l'OCDE à intensifier ses travaux sur les instruments économiques, notamment la « fiscalité verte » et la juste tarification des ressources.

La décennie 1990 sera une période importante de négociation de conventions et d'instruments de grande portée pour l'environnement global. Sur le front de l'évolution du climat, les travaux antérieurs de la communauté internationale sur l'ozone coïncident avec les activités entreprises en vue d'une solution au problème. Un groupe de scientifiques et de techniciens, appelé Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat, a été formé sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), afin d'examiner le problème. Lors de sa réunion tenue en août 1990, le Groupe a publié un important rapport. Ce rapport fut adopté à la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, qui s'est déroulée à Genève à l'automne 1990. C'est sur cette toile de fond qu'ont commencé, en février 1991, les négociations devant conduire à une convention générale sur l'évolution du climat.

Les discussions en vue d'une convention générale sur la diversité biologique ont débuté en février 1991 sous les auspices du PNUE. L'une des grandes questions sera le transfert des biotechniques aux pays en développement. On a aussi engagé des pourparlers en vue d'une convention générale sur les forêts. On élabore en ce moment des principes de sylviculture qui doivent être approuvés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Ces principes pourront par la suite conduire à une convention générale.

En ce qui concerne les océans, le Canada a accueilli à Halifax, en mai 1991, une importante réunion intergouvernementale d'experts sur les sources terrestres de pollution maritime. Plus de 90 experts venant de 35 pays, de cinq organismes des Nations Unies et de cinq organismes non gouvernementaux ont participé à la réunion. Les participants ont convenu de proposer une démarche globale relativement aux océans et de se réunir de nouveau en 1991, afin de rédiger une déclaration et d'établir un plan d'action sur les sources terrestres de pollution maritime, devant être ratifié à la Conférence de l'ONU au Brésil en 1992. On pourrait ainsi en arriver à une gestion intégrée des océans et peut-être à un accord pouvant stimuler une action internationale encore plus poussée.

Un important volet de la question a trait à la protection et à la conservation des ressources biologiques marines, grâce à des moyens comme la gestion durable des pêches, le renforcement des organisations régionales de pêche et le respect des régimes de conservation des États côtiers.

Pour que les négociations conduisent à des conventions globales sur l'environnement, il faudra examiner minutieusement les mécanismes financiers et institutionnels. Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, qui est administré par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies sur l'environnement et le Programme des Nations Unies sur le développement, servira au financement de la protection de la couche d'ozone. En ce qui concerne l'évolution du climat et les forêts, la diversité biologique et l'environnement marin, les pays participants ont institué une Facilité pour l'environnement global, gérée en vertu d'un accord tripartite analogue dirigé par la Banque mondiale. L'expérience acquise à la faveur de tels accords sera un point de repère très utile durant les pourparlers de la Conférence des Nations Unies de juin 1992, qui porteront sur les aspects financiers et institutionnels.

L'intérêt de la communauté internationale pour les questions d'environnement a atteint un niveau jamais vu. La Conférence des Nations Unies au Brésil, en 1992, sera l'occasion idéale de concentrer l'attention des pays, de consolider les acquis et d'intensifier les difficiles négociations internationales relatives à l'environnement global. Le Sommet économique de Londres sera sans doute la dernière chance des dirigeants du Groupe des Sept d'influencer ce cheminement, avant la tenue de la Conférence de juin 1992. Le Plan vert est le point de référence interne à partir duquel le Canada relèvera le défi de l'environnement global.

# LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PROBLÈMES D'ENDETTEMENT

Le Canada a toujours considéré que les sommets devaient se pencher sur les grandes préoccupations des pays en développement et il était en position de se faire le défenseur de leur cause, grâce à la qualité de ses programmes d'aide, du grand appui qu'il a donné à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres et à cause de sa décision de fournir de l'aide aux pays en développement sous forme de subventions plutôt que de prêts.

En raison de son appartenance à plusieurs organisations multilatérales, dont les organismes de développement des Nations Unies et les institutions financières internationales, la Francophonie et le Commonwealth, le Canada a volontiers joué ce rôle. Certains membres de ces organismes comptent sur le Canada pour faire valoir leurs intérêts aux sommets économiques.

L'aide aux pays en développement est une composante intégrale de la politique étrangère canadienne depuis plus de 25 ans. En 1988-1989, le Canada, ayant fourni 4,1 p. 100 de toute l'aide internationale au développement, était le septième donateur en termes absolus. Le Canada consacrait 0,43 p. 100 de son Produit national brut à l'aide au développement, et il se classait pour sa générosité au deuxième rang des membres du Groupe des Sept, après la France. En 1991-1992, le budget canadien d'aide au développement atteindra 2,75 milliards \$, et près de 18 milliards \$ seront consacrés à l'aide au développement au cours des cinq prochaines années. Toute notre aide au développement est accordée sous forme de subventions.

## Situation générale

Le monde en développement a réalisé d'importants progrès économiques au cours des trente dernières années. Entre 1965 et 1985, on a noté une amélioration de la courbe des revenus, de la consommation, de l'espérance de vie et de l'éducation, alors que diminuait la mortalité infantile. Toutefois, plus d'un milliard d'habitants du

monde en développement vivent toujours dans la pauvreté.

La réduction de la pauvreté dans le monde reste l'objectif fondamental de l'aide au développement. L'interdépendance économique et environnementale globale est cependant en voie de transformer la relation entre pays développés et pays en développement d'une façon qui influe profondément sur l'approche de l'aide au développement.

Tout d'abord, les questions de développement ne peuvent plus être abordées seulement en termes Nord-Sud. Le monde en développement est très diversifié et les pays qui le composent font face à une multitude de défis économiques et développementaux différents qui appellent des réponses différentes de la part des pays développés. Par exemple, dans les pays les plus pauvres d'Afrique, les problèmes de surpopulation, d'endettement, de sécheresse et de famine sont aggravés par des troubles civils, une faible infrastructure et un potentiel humain sous-développé. Ailleurs, des économies « en voie d'ajustement » comme en Amérique latine se sortent progressivement de leur lourd endettement et les économies nouvellement industrialisées d'Asie connaissent d'extraordinaires taux de croissance depuis dix ans.

Deuxièmement, le contexte du développement s'est lui aussi considérablement transformé dans les dix dernières années en raison de la mondialisation croissante des questions économiques, financières et commerciales. C'est la situation mondiale qui définit maintenant la disponibilité du financement extérieur, la charge de la dette, la valeur des exportations, le volume des flux financiers, les transferts de technologie et l'accessibilité aux marchés. L'effet cumulé de ces facteurs dépasse en fait nettement la valeur de toute l'aide au développement.

Troisièmement, l'industrialisation des pays en développement et le lien intégral qui existe entre l'environnement et le

développement ont sur l'environnement global des incidences qui ont aussi imposé de nouvelles façons d'envisager le développement. Le monde en développement contribue plus activement à orienter l'ordre du jour international en matière d'environnement par le biais des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu en juin 1992 au Brésil.

Il existe une relation directe entre, d'une part, la pauvreté, la faim, la forte croissance démographique, la mise en valeur déficiente des ressources humaines et, d'autre part, la déforestation, la surpêche, l'épuisement des sols et leur érosion et la pollution. Autant les pays développés que les pays en développement ont le même intérêt pour la protection de la couche d'ozone, la biodiversité, le changement climatique et l'environnement marin.

Quatrièmement, la fin de la rivalité entre les superpuissances à la fin des années 80 et la justification de l'économie de marché ont changé la façon dont est abordé le développement. Cette nouvelle situation a atténué les luttes idéologiques dans nombre de pays en développement, mais ceux-ci craignent toutefois que les besoins de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est ne détournent d'eux l'attention des pays développés.

Ces changements ont fait que pays développés et pays en développement s'entendent maintenant mieux sur l'objectif de faire du développement durable le point central des efforts d'aide au développement. Par développement durable, on entend le développement qui est économiquement, politiquement, écologiquement, socialement et culturellement durable à long terme. On s'entend aussi généralement sur le fait que le développement durable présuppose des politiques économiques davantage axées sur le marché, des régimes commerciaux plus ouverts, une plus grande dépendance à l'égard du secteur privé, des efforts globaux pour régler les questions d'environnement et des régimes politiques pluralistes.

Plusieurs pays en développement font des choix politiques difficiles pour mettre leur économie sur le sentier de la croissance et du développement. Le Canada et les autres participants du Sommet continuent de

s'engager à appuyer leurs efforts par le maintien d'apports adéquats de ressources et par des initiatives de réduction de la dette. Mais, plus important encore, les leaders du Sommet se sont engagés à instaurer un environnement économique global propice à la croissance et au développement soutenus à la fois dans les pays industrialisés et dans le monde en développement. Une réussite n'est possible que si de bonnes politiques sont mises en place aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

## Le problème de l'endettement international

En 1982, la crise de l'endettement des pays en développement était le point de mire de l'attention internationale et les sommets économiques ont joué un rôle important dans l'élaboration d'une stratégie internationale pour faire face au problème. Bien que la dette extérieure ne soit pas la seule, ni la principale cause du sous-développement, la croissance économique et les efforts de réforme entrepris par nombre de pays en développement sont sérieusement entravés par un lourd endettement. La stratégie de gestion de la dette des pays débiteurs vise à aider des réformes économiques qui serviront d'assise à une croissance soutenue.

Il est généralement accepté que la responsabilité de résoudre le problème d'endettement appartient en premier lieu aux pays débiteurs eux-mêmes. On reconnaît également qu'il n'y a pas une seule et unique solution au problème. Au Sommet économique de Williamsburg, en 1983, les gouvernements des pays créanciers, bien conscients de la situation particulière de chacun des pays débiteurs, ont convenu de régler au cas par cas leurs problèmes d'endettement.

Le Canada, en accordant de l'aide sous forme de subventions et en allégeant la dette d'aide publique au développement des pays à revenu faible ou intermédiaire qui mettent en oeuvre des réformes économiques, a joué un rôle de chef de file. Ainsi, en 1978, il a annulé la dette d'aide publique au développement (APD) des pays débiteurs les moins développés et, en 1987, des pays francophones et des pays du Commonwealth de l'Afrique subsaharienne.



En 1990, ce fut le tour des pays des Antilles du Commonwealth de bénéficier d'un tel traitement. Un certain nombre d'autres pays donateurs tels que la France, le Royaume-Uni et la RFA ont emboîté le pas au Canada en rayant la dette d'APD de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. Depuis 1986, toute l'aide bilatérale de type APD accordée par le Canada s'est faite sous forme de subventions.

Lorsque des pays éprouvent de la difficulté à assurer le service de leur dette publique bilatérale, ils demandent généralement au Club de Paris de rééchelonner leurs obligations. La ligne de conduite traditionnelle du Club de Paris a consisté à reporter les échéances en accordant aux demandeurs des périodes de remboursement plus longues. Toutefois, pour que le Club de Paris accorde de telles facilités de paiement, les pays débiteurs doivent se soumettre à un programme d'ajustement sous l'égide du Fonds monétaire international.

L'endettement des pays les plus pauvres a été un objet d'inquiétude particulière pour les membres du Club de Paris. Ils ont en effet constaté que ces pays ont besoin d'un traitement de faveur afin d'améliorer leurs perspectives de développement économique.

Dès lors, le Sommet économique de Toronto a adopté en 1988 la proposition de plusieurs, que le Club de Paris accorde une « aide concessionnelle » à ces pays pour le paiement de leur dette. Selon les « Modalités de Toronto », chaque pays débiteur peut choisir parmi diverses possibilités qui lui sont offertes, soit, une radiation partielle de la dette, une prolongation de la période de remboursement ou un rééchelonnement de celle-ci à des taux d'intérêt inférieurs au taux du marché. Le Canada a joué un rôle important dans le ralliement des pays créditeurs à cette approche.

Les Modalités de Toronto ont contribué largement à l'allègement de la dette des pays les moins favorisés et une vingtaine d'entre eux en ont bénéficié jusqu'ici. Toutefois, il s'est révélé, dans certains cas, que ces conditions n'étaient pas suffisantes et le Canada s'est alors fait un énergique défenseur de la nécessité d'accorder un allègement beaucoup plus important de leur dette aux pays les plus pauvres.

Lors du Sommet de Houston, les membres du Club de Paris ont été invités à se pencher sur diverses propositions destinées à venir en aide aux pays à revenu intermédiaire. En septembre 1990, les pays créditeurs ont convenu d'accorder des conditions plus généreuses à ces pays, dont des périodes de remboursement plus longues et des facilités de conversion de leur dette. En avril 1991, le Club de Paris a conclu avec la Pologne une entente sans précédent de réduction de sa dette dans le but de l'aider à assurer sa transition vers une économie de marché. Des conditions similaires ont été plus tard accordées à l'Égypte en raison de sa situation particulière.

En 1989, se fondant sur des suggestions faites par le Canada, la France et le Japon, les États-Unis ont présenté le plan Brady en vertu duquel les institutions financières internationales fourniraient des ressources propres à permettre aux pays débiteurs de réduire leur dette grâce à des opérations menées par les banques commerciales. Pour être admissibles à ce genre d'arrangement, les pays débiteurs doivent s'engager à accepter des ajustements structurels destinés à restaurer leur viabilité économique.

Les pays qui, jusqu'à maintenant, ont bénéficié du plan Brady sont le Mexique, le Venezuela, le Costa Rica, les Philippines, le Maroc et l'Uruguay. Dans le cas du Mexique, l'accord de restructuration de la dette nationale a eu un effet très positif sur la reprise économique, que l'on voit déjà dans l'augmentation des investissements. On perçoit aussi, à certains indices, une amorce du retour de capitaux étrangers vers le Mexique et d'autres pays de l'Amérique latine.

Conformément à la formule de traitement au cas par cas, chacun des programmes du plan Brady continue d'offrir des possibilités distinctes destinées à répondre aux besoins particuliers des pays débiteurs et des banques.

## **Le Sommet de Londres et le problème de la dette**

Le Sommet économique de Londres devrait être une occasion pour les participants de réexaminer la stratégie de la dette et de passer en revue les développements majeurs survenus au cours des douze derniers mois.

Le Canada continue pour sa part d'affirmer que l'élément le plus important de la stratégie de la dette réside dans le besoin des pays débiteurs de se doter de politiques économiques saines. Toutefois, cela n'est peut-être pas une mesure suffisante.

En effet, le fardeau de la dette a, chez certains pays, atteint des proportions telles que, même avec une gestion économique

adéquate, il y a peu de chances qu'ils parviennent jamais à assurer le service de leur dette, ni à atteindre un niveau de croissance durable. Devant de telles perspectives, on s'attend à ce que le Sommet de Londres adopte des mesures d'allégement de la dette des pays les plus démunis encore plus grandes.

## LA PROLIFÉRATION DES ARMES

La communauté internationale s'inquiète depuis quelques années de la prolifération des armes de destruction massive. Le Canada, à l'instar de plusieurs autres pays, s'est efforcé d'établir des contrôles internationaux efficaces et universellement acceptés pour prévenir la prolifération de ces armes et de leurs systèmes de lancement. Des progrès valables ont été effectués, mais il reste beaucoup à faire.

Le conflit dans le golfe Persique, la possession de missiles balistiques par l'Irak et le fait que ce pays se soit déclaré prêt à utiliser des armes chimiques ont souligné la nécessité de régler ce problème de façon urgente.

En février 1991, le Premier ministre Mulroney a annoncé une grande initiative canadienne en deux volets. Il a d'abord proposé que les instances internationales compétentes renforcent les régimes de non-prolifération couvrant les différents types d'armes et leurs systèmes de lancement. Le Premier ministre a également proposé de convoquer des réunions de haut niveau pour discuter des problèmes de prolifération d'armes nucléaires, d'armes chimiques et d'armes biologiques (collectivement appelées armes de destruction massive), de technologie applicable aux missiles et d'armes conventionnelles.

Les armes nucléaires représentent la plus grande menace pour la communauté internationale. Les efforts que plusieurs pays — dont le Canada — déploient depuis plusieurs années ont grandement amélioré la protection contre la prolifération de ces armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vigueur depuis 1970, interdit aux États parties non dotés d'armes nucléaires d'acquiescer de telles armes tout en leur facilitant l'accès aux technologies nucléaires destinées à des fins pacifiques. Il engage aussi les participants à poursuivre les négociations en vue de mettre fin à la course aux armes nucléaires et d'obtenir un désarmement nucléaire et général.

Le Canada est un solide défenseur du Traité, et il encourage tous les États à y adhérer. Le Traité compte maintenant plus de 140 États signataires. La France a annoncé récemment qu'elle avait décidé, en principe, de le signer. Bien que ce traité soit de plus en plus largement accepté, la Chine, État doté d'armes nucléaires, de même que plusieurs États non dotés de telles armes mais ayant d'importants programmes nucléaires, ne l'ont pas encore signé.

En 1995, les parties au Traité décideront de sa prorogation. Le Canada prône cette prorogation pour une période indéterminée, et il continue à réclamer des mesures susceptibles de rendre le Traité plus efficace; il tente par exemple de renforcer les contrôles multilatéraux régissant l'exportation du matériel nucléaire à double utilisation, d'encourager les superpuissances à négocier des réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires et d'inciter les quelques États non participants à y adhérer.

Le Canada place en priorité la conclusion d'une convention globale, détaillée et vérifiable sur les armes chimiques. Une telle convention interdirait la production, l'acquisition, le stockage et l'utilisation de toute arme chimique. Il est à espérer que la Conférence de Genève sur le désarmement permettra de conclure une convention sur les armes chimiques avant la fin de 1992. Le Canada prendra une part active à cette conférence, et il s'efforcera de régler les questions laissées en suspens.

Depuis 1985, un certain nombre de pays occidentaux sont membres du « Groupe de l'Australie », au sein duquel ils échangent de l'information sur la façon de refréner la prolifération des armes chimiques. Aussi, le Canada a-t-il récemment fait passer de 12 à 50 le nombre des produits chimiques nécessitant une licence d'exportation.

La Convention de 1975 sur les armes biologiques et à toxines interdit l'acquisition, la possession et l'utilisation de ces armes. Elle compte maintenant plus de 110 signataires. Mais un certain nombre d'États ayant la capacité technique de

développer des armes biologiques et à toxines n'en font pas partie. De plus, la Convention n'a pour le moment aucune disposition permettant d'en assurer le respect.

À la troisième Conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra cet automne à Genève, le Canada tentera de rendre la Convention sur les armes biologiques et à toxines plus efficace en proposant de développer davantage ses dispositions touchant les mesures de confiance et le règlement des conflits. Plus précisément, le Canada voudrait une meilleure participation aux échanges de données sur les installations de recherche. Il préconise aussi la tenue d'une conférence spéciale qui négocierait les dispositions de vérification.

La prolifération de la technologie des missiles est l'objet du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles. Les 15 partenaires du Régime ont convenu de contrôler l'exportation de certaines marchandises utilisées pour la fabrication de missiles. En vue de renforcer l'efficacité du Régime, le Canada préconise que sa composition soit élargie pour y inclure d'autres exportateurs de technologie des missiles, et il favorise l'élargissement du Régime de façon à y assujettir les missiles plus petits et à plus longue portée.

Tous les pays exercent une certaine forme de contrôle sur l'exportation des armes conventionnelles. Il n'existe toutefois aucun instrument international global, détaillé ou contraignant même si l'ONU a, depuis 1985, adopté des résolutions visant à promouvoir la transparence ou la réglementation des transferts d'armes. Un groupe d'experts examine actuellement cette question et présentera ses conclusions à l'Assemblée générale de l'ONU à l'automne de 1991.

Le Canada juge que les trois principes suivants constituent une base efficace pour régler le problème du stockage excessif d'armes conventionnelles :

- la transparence des transferts d'armes,
- la consultation entre les États sur l'accumulation excessive d'armes,
- l'autolimitation exercée par les exportateurs dans le cas des États qui semblent acquérir des quantités d'armes dépassant leurs besoins légitimes de défense.

À l'appui du premier principe, le Canada favorise l'établissement par les Nations Unies d'un répertoire portant sur les transferts d'armes. De plus, en mars 1991, il a publié son « Premier rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada ». Ce document contient des statistiques sur la valeur et la composition de toutes les exportations canadiennes de matériel militaire en 1990, à l'exception des ventes aux États-Unis. (Depuis plusieurs années, notre politique est de ne pas exiger de permis pour l'exportation de munitions vers les États-Unis; les statistiques sur les exportations vers ce pays ne sont donc pas incluses.)

Tout en recherchant la limitation des transferts d'armes aux États qui accumulent des quantités excessives d'armes conventionnelles, le Canada reconnaît le droit qu'ont tous les États de s'assurer que leurs besoins légitimes de défense sont comblés. Les amendements récemment proposés à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation donneront aux entreprises canadiennes la possibilité d'aider nos alliés de l'OTAN et nos proches partenaires en matière de défense à combler leurs besoins légitimes de défense.

## L'UNION SOVIÉTIQUE

Grâce aux réformes du Président Gorbatchev, le monde est devenu un lieu plus sûr. Le Président a contribué à mettre fin à la guerre froide, aux affrontements entre superpuissances et aux divisions en Europe. Il a également réussi à garder la politique étrangère de l'URSS sur la bonne voie et à conserver sa grande influence politique et diplomatique dans les affaires internationales.

L'URSS a joué un rôle clé du début à la fin de la guerre du Golfe, surtout au sein des Nations Unies. En outre, ses efforts de coopération sont en train de rendre possible le règlement des conflits régionaux en Éthiopie, en Angola et en Amérique centrale, conflits qui semblaient autrefois insolubles. Les conflits en Afghanistan et au Cambodge semblent aussi plus près d'un règlement.

L'URSS est agitée par des troubles internes. La perestroïka a déclenché l'opposition politique, le mécontentement économique et la violence entre les ethnies. Le gouvernement central et neuf républiques ont récemment signé une entente de coopération, entente toujours fragile. Les États baltes et trois autres républiques tiennent fermement à leur indépendance.

Pour le Canada, les États baltes constituent un cas à part. Nous n'avons jamais accepté leur annexion de force par l'URSS et reconnaissons leur indépendance *de jure*. Nous sommes en faveur d'un règlement négocié qui tienne compte du droit des peuples baltes à décider librement de leur avenir.

Malgré quelques récents revers, le Président Gorbatchev donne l'impression de vouloir persévérer dans la voie des réformes. Il semble avoir fait la paix avec son plus grand rival, Boris Eltsine, récemment élu président de la République socialiste fédérative soviétique de Russie.

Le Canada est préoccupé par la situation difficile en URSS. La stabilité en Union soviétique est de toute évidence dans l'intérêt de tout le monde. Le Canada souhaite que le Président Gorbatchev

réussisse à orienter son pays vers la démocratie et une économie de marché.

La transition économique sera difficile, certes, mais l'étude faite par les institutions financières internationales sur l'économie soviétique, étude commandée par le Sommet économique de Houston, propose un programme réalisable. Le Canada espère que le gouvernement soviétique s'en tiendra à ce programme et est prêt à offrir son aide.

Au fil de la transition de l'URSS vers une économie de marché, il sera essentiel de faciliter son intégration au système d'échanges et de paiements internationaux. Le Canada ainsi que d'autres pays sont en train de voir comment cela pourrait se concrétiser.

Lors de sa visite de novembre 1989 en URSS, le Premier ministre Mulroney a renouvelé la base des relations bilatérales. Quatorze documents sur des sujets aussi divers que la coopération nucléaire, les contacts militaires ou l'Arctique ont été signés. Le Premier ministre a également annoncé l'ouverture d'un consulat général à Kiev, prévue pour l'été 1991.

Le Canada et l'URSS ont de nombreux points communs, le plus évident étant leur régime fédéral. Les intérêts mutuels des provinces canadiennes et des républiques soviétiques se sont traduits par le resserrement des liens entre les deux pays au niveau infranational. Lors de la visite du Premier ministre en URSS en 1989, un accord de coopération entre les provinces et les républiques a été signé. Certaines provinces ont conclu avec leurs pendants soviétiques d'importants mémoires d'entente et accords culturels, sociaux ou économiques.

Les contacts de haut niveau se multiplient. En mai 1990, le Président Gorbatchev est venu au Canada, accompagné du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Édouard Chevardnadze. L'automne dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur se sont rendus en URSS. Tout dernièrement, le chef d'état-major des Forces armées soviétiques est à son tour venu au Canada.

Les échanges commerciaux avec l'URSS se sont très nettement intensifiés, les exportations canadiennes s'étant chiffrées à 1,12 milliard \$ en 1990, et les importations, à 185 millions \$. On dénombre actuellement plus de 50 coentreprises. McDonald's Canada a ouvert le premier restaurant-minute de hamburgers à Moscou. Dans le secteur pétrolier et gazier, Canadian Fracmaster, Lavalin et Gulf Resources sont tous très actifs.

Fort d'une technologie de classe internationale en télécommunications et en développement des ressources, le Canada est un partenaire commercial tout indiqué pour l'Union soviétique, pays en pleine évolution. Le Conseil commercial Canada-URSS coordonne de nouvelles initiatives avec la Chambre soviétique du commerce et de l'industrie.

## LES RELATIONS AVEC L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST

Le Canada a accueilli de façon très positive les révolutions démocratiques qui ont transformé la carte politique de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est au cours des derniers mois de 1989 et en 1990.

Cependant, la tentative de ces nouvelles démocraties d'accélérer le processus de réforme économique sans faire trop de mal au peuple a été rendue difficile par les secousses économiques provoquées par les nouveaux mouvements commerciaux, par l'irrégularité de l'approvisionnement énergétique en provenance d'URSS, par la crise du Golfe et, l'an dernier, par la pire sécheresse que ces régions aient connue depuis des décennies.

En dépit de ces obstacles, des progrès ont été accomplis en Pologne, en Hongrie et en République fédérative tchèque et slovaque. La Bulgarie et la Roumanie ont été les pays le plus durement touchés par les secousses économiques, et leurs gouvernements élus démocratiquement demeurent fragiles.

La Yougoslavie, qui était à une époque le pays le plus avancé d'Europe de l'Est et qui n'avait pas adhéré au Pacte de Varsovie, est aux prises avec des problèmes constitutionnels et ethniques aigus, et son avenir reste incertain.

Les nouvelles démocraties auront encore besoin du soutien occidental pour survivre et accéder au statut d'économies de marché. Alors, elles cherchent à établir des liens plus étroits avec les pays occidentaux et leurs institutions, telles que la Communauté européenne, l'OTAN, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe.

Les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est souhaitent également intégrer leurs économies au système international et l'Occident a tout intérêt à les soutenir dans cette démarche. Les liens économiques et politiques que le Canada tisse aujourd'hui constitueront de précieux atouts, vu que l'Europe se dirige vers l'unité politique et économique.

Les nouveaux gouvernements se tournent vers le Canada et d'autres pays du Groupe des Vingt-Quatre à la recherche d'un appui économique et politique. Depuis le Sommet de Paris en 1989, ce groupe de 24 membres de l'OCDE a engagé directement quelque 13,2 milliards \$US dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sous forme de subventions, de prêts, de soutien à la balance des paiements et d'assistance technique. Il leur a aussi accordé des fonds supplémentaires par l'entremise du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

En dépit de sa situation financière difficile, le Canada a versé sa part aux grands programmes de soutien financier parrainés par le G-24 à l'intention de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Hongrie et de la Pologne. Ces programmes s'ajoutent aux programmes de réforme économique du FMI et de la BERD dans ces pays.

La contribution du Canada à l'allègement de la dette de la Pologne a été substantielle, en termes absolus, et la plus élevée par habitant parmi les pays du G-7. Le Canada a été un partisan convaincu de la création de la BERD et détient 3,4 p. 100 de son capital, ce qui en fait le huitième bailleur de fonds en importance.

La pièce maîtresse des efforts du Canada en ce domaine est le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, qui gère un programme de coopération bilatérale et d'assistance technique de 40 millions \$ pour soutenir le développement démocratique et la restructuration économique. Ce programme qui avait été établi, à l'origine, à l'intention de la Pologne et de la Hongrie, a maintenant été étendu à la République fédérative tchèque et slovaque. Des projets sont à l'étude avec la Roumanie.

Le Groupe de travail aide ces pays à modifier la structure de leur économie et à créer et renforcer leurs institutions

démocratiques. Les projets comprennent des programmes d'assistance technique et des programmes d'échange et de formation en gestion dans des domaines où le Canada possède des compétences particulières tels que l'agriculture, le droit, la fiscalité, la privatisation, l'environnement, les finances et les télécommunications.

Le programme est axé sur des projets pratiques, bien définis et, si possible, bénéficiant de l'appui du secteur privé, d'investisseurs, d'organismes à caractère ethnique et d'autres groupes d'intérêts canadiens.

Malgré les difficultés économiques qu'ils connaissent présentement, les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est offrent au Canada des perspectives favorables pour ce qui est de resserrer les liens commerciaux et d'intensifier les investissements. Le programme canadien de 8 millions \$ intitulé « Renaissance Europe de l'Est » est destiné à promouvoir le commerce et les investissements. Les crédits accordés par la SEE à la Pologne et à la Roumanie ont stimulé des échanges bien nécessaires.

Le Canada a accordé le tarif général préférentiel à la Pologne et à la Hongrie. Des accords pour la protection des investissements étrangers ont été signés avec la République tchèque et slovaque (RFTS) et avec la Pologne. Le Canada a signé des conventions de double imposition avec la

RFTS, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie.

Le Canada a l'intention de s'occuper du développement du secteur de l'énergie en Europe centrale et en Europe de l'est. Nous avons déjà d'importants projets de co-entreprise avec des firmes européennes, notamment en Roumanie (nucléaire) et en URSS (pétrole et gaz). Le Canada appuie la Charte européenne de l'énergie, un mécanisme élaboré par la Communauté européenne pour susciter une coopération plus étroite en matière d'énergie en Europe. Le Canada considère que la participation de pays membres de l'OCDE non européens contribuera à renforcer la Charte, comme c'est le cas pour la BERD.

Les relations bilatérales entre le Canada et les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, plutôt statiques et protocolaires pendant la guerre froide, sont maintenant cordiales et dynamiques. Nous avons établi avec eux une collaboration fructueuse dans certaines questions internationales, comme les négociations Ciel ouvert qui se sont déroulées au Canada et en Hongrie; nous les avons aussi incités à resserrer leurs liens avec des organismes internationaux importants.

La possibilité d'un partenariat à long terme entre le Canada et les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, déjà facilitée par l'existence de liens historiques et de liens familiaux, est fort prometteuse.



# L'ÉNERGIE

Depuis 1984, le Canada a élaboré et mis en oeuvre une politique énergétique axée sur les marchés. Le concept fondamental de cette politique est que la concurrence des marchés doit être le facteur déterminant des décisions prises par le secteur privé concernant l'énergie, l'offre et la demande, les prix et le commerce. C'est dans un tel cadre que le Canada pourra assurer sa sécurité en ressources énergétiques et faire face aux changements et aux défis.

Voici, dans ce contexte, un bref énoncé des objectifs du gouvernement au chapitre de la politique énergétique : croissance économique, souplesse et diversité de l'économie dans le domaine de l'énergie, responsabilité environnementale et sécurité des approvisionnements.

Les questions énergétiques revêtent une importance capitale pour le Canada étant donné la valeur de son commerce dans ce domaine et la contribution du secteur énergétique à son activité économique globale. Le Canada est un producteur et un exportateur important de presque toutes les formes d'énergie. En 1990, les exportations d'énergie du Canada sont passées de 13,1 milliards \$ à 15,7 milliards \$, soit une augmentation de 20,2 p. 100. Les exportations d'énergie ont constitué presque 11 p. 100 de la valeur de toutes les exportations de marchandises canadiennes. Par comparaison, les industries du matériel de transport et les industries du bois et du papier généraient respectivement 28 p. 100 et 15 p. 100 des exportations totales de marchandises.

Nombre de tendances et de questions importantes influent sur la politique énergétique, entre autres :

- une concurrence plus forte due à la réduction progressive des barrières commerciales;
- les préoccupations en matière de sécurité énergétique qui refont surface à la lumière de la crise du golfe Persique et de la hausse de la demande mondiale d'énergie;

- des inquiétudes continues quant à l'effet, sur l'environnement, de la production et de la consommation d'énergie et l'élaboration de stratégies et d'accords internationaux pour atténuer ces effets.

En juin 1991, les ministres de l'Énergie de tous les États membres de l'Agence internationale de l'énergie se sont rencontrés pour discuter des questions pouvant influencer le secteur énergétique dans les années 90. Parmi ces questions, mentionnons :

- la sécurité énergétique, en réaction aux perturbations possibles de l'approvisionnement et à la hausse de la demande mondiale;
- l'énergie et l'environnement;
- le rôle de l'énergie nucléaire en regard des préoccupations concernant la sécurité et l'environnement;
- la mondialisation croissante des marchés énergétiques et les relations avec les pays qui ne sont pas membres de l'Agence.

Les récents événements dans le golfe Persique ont attiré l'attention sur la sécurité énergétique et montré comment les événements internationaux peuvent toucher tous les pays, par suite de l'intégration des marchés énergétiques mondiaux. Au début des hostilités en janvier 1991, l'Agence internationale de l'énergie a mis en branle l'exécution d'un plan qui a permis à chaque État membre de mettre volontairement en oeuvre divers mécanismes destinés à compenser les perturbations des approvisionnements. Grâce à la souplesse de ce plan, les gouvernements ont pu faire face rapidement et efficacement à cette situation. Le désir de tous de collaborer et de réagir a contribué dans une grande mesure à stabiliser les marchés et à éviter des conséquences économiques plus graves.

Lors de leur réunion en juin sur l'état de préparation en cas d'urgence, les ministres ont discuté aussi de l'influence de plus en plus grande qu'ont les pays non membres

de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les marchés énergétiques. Près de 50 p. 100 de la demande d'énergie mondiale provient de ces pays et cette demande devrait augmenter au cours de la prochaine décennie.

Ce qui se passera hors de l'OCDE aura une influence marquante sur nos intérêts aux chapitres de la sécurité énergétique et de l'environnement. Le Canada et ses partenaires de l'OCDE devront améliorer leurs connaissances des tendances énergétiques dans d'autres parties du monde et établir des liens avec d'autres régions. Le nouvel échiquier politique mondial nous a donné l'occasion d'élargir nos contacts avec les pays non membres de l'OCDE, entre autres, en Europe centrale et en Europe de l'Est, au Moyen-Orient ainsi que dans les régions de l'Asie et du Pacifique.

L'intégration des considérations environnementales en une politique énergétique et l'évaluation des implications de cette politique sont des questions sur lesquelles se penche le Canada, à l'échelle

nationale et à l'échelle mondiale, avec ses partenaires internationaux. Le Canada doit promouvoir les politiques qui réduisent les effets négatifs, sur l'environnement, de la production et de la consommation d'énergie. Le défi sera de le faire sans compromettre l'objectif primordial du secteur de l'énergie, qui est un approvisionnement sûr et économique.

Le gouvernement prépare un nouveau programme axé sur l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement. Il étudie les options qui s'offrent pour limiter les émissions des gaz à effet de serre par une plus grande efficacité énergétique et il encourage la conservation et de saines pratiques d'économies d'énergie.

Les améliorations à court terme de l'efficacité énergétique mises à part, la promotion, par le Canada, de sources d'énergie de remplacement, dont l'énergie nucléaire, contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversification de l'approvisionnement énergétique.

## LES STUPÉFIANTS

Les graves problèmes associés à l'abus des drogues et au trafic international des drogues illicites, tant sur le plan de l'offre que de la demande, continuent d'inquiéter la communauté internationale. Malheureusement, en plus d'être un pays consommateur de drogues, le Canada est un point de transit pour l'approvisionnement de marchés d'autres pays.

Depuis 1987, l'effort du Canada pour contrer l'usage des drogues est coordonné dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue — une initiative englobant des activités de traitement, de réadaptation, d'éducation, de prévention, d'exécution, de contrôle, de coopération internationale, d'information et de recherche.

Conçue spécifiquement pour répondre aux besoins des Canadiens, la Stratégie nationale antidrogue fait appel aux ressources de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé pour faire face à une foule de problèmes apparentés. Elle reconnaît que la réduction de la demande interne est le principal moyen d'éliminer le trafic des stupéfiants.

Dans le cadre de cette grande Stratégie, le Canada a adopté en 1988 une nouvelle législation visant à saisir les recettes d'actes criminels et à régler le problème du blanchiment de l'argent (la légitimisation des recettes tirées du crime). Un nouveau projet de loi mettant l'accent sur la tenue de dossiers par les institutions financières sera introduit durant la présente session du Parlement.

Il est évident que le Canada ne peut régler à lui seul ce problème. Les ministères et organismes du gouvernement canadien ont participé activement aux efforts internationaux en la matière, qu'il s'agisse d'ententes de formation et de coopération conclues avec d'autres organismes d'application de la loi ou de l'offre de matériel à des pays qui ont des besoins particuliers.

Le Canada, à l'instar de plusieurs des membres du Sommet, entretient une coopération juridique avec d'autres pays. Il

est membre d'un nombre de traités d'entraide juridique. Il a en outre renforcé le cadre juridique international en concluant plusieurs traités bilatéraux d'extradition.

La question des stupéfiants a été soulevée aux sommets tenus depuis celui de Toronto en 1988, où les leaders avaient reconnu la nécessité de contrer le problème des drogues illicites, y compris le financement du trafic de la drogue et le blanchiment de l'argent. Au Sommet économique de Paris en 1989 et à celui de Houston en 1990, les leaders ont donné un nouvel encouragement à l'effort international de coopération antidrogue. Les sommets économiques annuels sont en fait devenus des catalyseurs pour une action sur les questions qui nécessitent une attention immédiate.

Le Sommet de Paris a créé le Groupe spécial d'experts financiers et l'a chargé d'évaluer les résultats des mesures prises pour empêcher le blanchiment de l'argent et pour étudier des mesures supplémentaires. Le Groupe a remis son rapport au Sommet de Houston de 1990, et y a joint des lignes directrices sur la tenue de dossiers, la façon dont chaque État peut aider et autres.

Les leaders réunis à Houston ont entériné le rapport. Depuis, les pays du Sommet ont concentré leur attention sur la mise en application des lignes directrices. À Londres, on prévoit que les leaders prendront note des progrès réalisés et qu'ils accepteront de poursuivre les travaux sur la question dans le cadre d'une institution multilatérale existante.

Le Sommet de Houston a mis sur pied un Groupe spécial d'experts en produits chimiques chargé d'étudier la mise en place de procédures pour veiller à ce que les produits chimiques précurseurs et essentiels ne servent pas à la production de drogues illicites. La production de drogues synthétiques nécessite des produits chimiques précurseurs qui deviennent partie intégrante du produit final. D'autre part, la production d'héroïne et de cocaïne dépend, pour ce qui est du traitement et du raffinage, de produits chimiques essentiels

qui ne deviennent pas partie intégrante du produit final.

Le groupe d'experts devait s'attaquer aux problèmes se rapportant à la production de la cocaïne, de l'héroïne et des drogues synthétiques. Son rapport s'accompagnera de recommandations visant à améliorer les régimes nationaux et internationaux actuels de contrôle des produits chimiques, surtout la Convention des Nations Unies sur le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Tous les membres du Groupe des Sept ont ratifié la Convention, à l'instar de trente autres pays. Le Canada recommande fortement à tous les pays de ratifier cette convention qui pourrait devenir un important moyen de combattre le trafic international des drogues.

Le Sommet de Houston a demandé la création d'un groupe consultatif informel sur les stupéfiants entre les principaux pays donateurs. Le nouveau groupe, qui porte le nom de « Groupe Dublin », s'est déjà réuni deux fois à Bruxelles; la Communauté

européenne lui fournit des services de secrétariat.

Depuis le Sommet de Houston, le Canada appuie activement la restructuration des services antidrogue des Nations Unies en vue d'établir un programme international de lutte contre les stupéfiants qui serait administré depuis Vienne. La session d'avril-mai 1991 de la Commission des stupéfiants des Nations Unies a lancé le nouveau programme.

Le Canada s'est réjoui des résultats de la première conférence ministérielle paneuropéenne sur la coopération pour régler les problèmes liés à l'abus des drogues illicites qui s'est tenue à Oslo en mai 1991. Il considère que c'est là une initiative concrète pour aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à empêcher qu'elles ne servent de voie d'accès facile à l'Ouest, et aussi pour les aider à prendre des mesures avant que leurs problèmes relatifs aux stupéfiants ne deviennent plus sérieux.

## LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA

De 1984 à 1989, l'économie du Canada, sous l'effet d'une croissance vigoureuse de la demande intérieure, a connu une plus grande expansion que celle de tout autre pays membre du Groupe des Sept principales démocraties industrielles (G-7), à l'exception du Japon. Durant cette période, la croissance de l'emploi au Canada a été la plus rapide du Groupe des Sept.

En 1989, toutefois, les déséquilibres que l'expansion a provoqués étaient devenus évidents. L'augmentation rapide des dépenses de consommation avait porté l'endettement des ménages et le coût du service de la dette à des niveaux quasi sans précédent. La détérioration de la situation financière des ménages contribua à la baisse de confiance.

La croissance de la demande avait aussi poussé l'économie au-delà de sa capacité à long terme de production de biens et de services. Des pressions inflationnistes se manifestaient. Le taux d'inflation passait en 1989 à 5 p. 100, contre 4 p. 100 l'année précédente, et il aurait même été supérieur si le dollar canadien ne s'était pas apprécié. Au début de 1990, le taux d'inflation annuel atteignait 5,5 p. 100.

Le marché du travail attestait lui-aussi la poussée inflationniste. Au renouvellement des grandes conventions collectives, les salaires, qui avaient augmenté de 4,4 p. 100 en 1988, augmentaient de 5,3 p. 100 en 1989 et de 5,8 p. 100 en 1990.

La poussée inflationniste menaçait la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux. En 1989, le taux d'inflation du Canada, pour les prix et pour les coûts unitaires de main-d'oeuvre, était le troisième en importance du Groupe des Sept, et il était nettement plus élevé que celui des États-Unis, notre principal partenaire commercial.

Au Canada, la pression de la demande et la hausse constante des coûts unitaires de production entraînaient une détérioration du solde des opérations courantes, qui atteignait en 1989 un déficit sans précédent de 16,7 milliards \$.

En raison de la pression inflationniste, la politique monétaire s'est progressivement resserrée entre le début de 1988 et le printemps de 1990. Le taux des effets de commerce à échéance de 90 jours s'est accru de 548 centièmes de point entre février 1988 et mai 1990, atteignant un sommet de 14,03 p. 100 ce mois-là, soit 565 centièmes de point de plus que celui des États-Unis.

L'important écart des taux d'intérêt favorisa la vigueur du dollar canadien. La devise canadienne, qui s'échangeait pour environ 0,78 \$US au début de 1988 atteignait presque 0,86 \$US en mai 1990. La vigueur de notre monnaie, combinée à la croissance des coûts internes, entraîna une chute des bénéfices des sociétés et un affaiblissement des bilans commerciaux.

Au deuxième trimestre de 1990, la rigueur de la politique monétaire et le déséquilibre de l'expansion provoquèrent une récession qui devait se prolonger jusqu'en 1991. Un an après le début de la récession, le produit intérieur brut (PIB) réel a perdu 3,1 p. 100, contre 4,7 p. 100 au point correspondant de la récession de 1981-1982.

Les composantes de la demande intérieure qui sont sensibles aux taux d'intérêt ont connu un recul très marqué. La construction domiciliaire a chuté de 15,6 p. 100 en termes réels depuis le début de la récession. Les dépenses au titre de biens de consommation durables ont perdu 4,5 p. 100 et les investissements commerciaux non domiciliaires 5,2 p. 100. La récession qui frappe simultanément l'économie américaine a réduit la demande de biens et de services canadiens. Le taux de chômage est passé de 7,2 p. 100 avant la récession à 10,3 p. 100 en mai 1991.

Le fléchissement de la demande entraîné par la récession a conduit à une réduction des pressions inflationnistes, quoique cette réduction ait été masquée par l'entrée en vigueur, en janvier 1991, de la Taxe sur les produits et services (TPS) et de hausses de taxes indirectes.

Sur une base de douze mois, la hausse de l'indice des prix à la consommation a diminué légèrement, passant de 6,3 p. 100 en mars et en avril à 6,2 p. 100 en mai. La base de douze mois ne permet toutefois pas de constater le ralentissement marqué de l'inflation au cours des derniers mois. Le taux annuel d'inflation pour chacun des trois derniers mois a à peine dépassé 3 p. 100.

Les pressions à la hausse sur les salaires ont également commencé à s'affaiblir. Les ententes salariales dans le secteur privé se situent maintenant aux environs de 5 p. 100, alors qu'elles étaient de 6,5 p. 100 au troisième trimestre de 1990. Dans le secteur public, les augmentations salariales ont été réduites à 3,1 p. 100 en avril suite aux directives adoptées par le gouvernement fédéral et ceux de sept provinces.

D'autre part, le contexte monétaire s'est adouci. Depuis leur sommet de mai 1990, les taux d'intérêt à court terme ont perdu plus de 500 centièmes de point, pour atteindre leur plus bas niveau depuis avril 1988. L'écart entre les taux d'intérêt à court terme des États-Unis et du Canada s'est rétréci pour atteindre aujourd'hui à peine 250 centièmes de point. Malgré le rétrécissement de l'écart, le dollar canadien demeure vigoureux par rapport au dollar américain, puisqu'il s'échange à environ 0,87 \$US.

Le budget de février 1991 tablait sur l'amorce d'une reprise durant la deuxième

moitié de 1991, citant à l'appui la diminution des taux d'intérêt et quelques signes de redressement de l'économie américaine. Les indices précurseurs du redressement attendu sont apparus.

L'emploi, indicateur clé de l'état de l'économie, s'est stabilisé en mars, pour croître en avril et mai. Les augmentations d'emploi de cette envergure et de cette durée sont généralement associées à une croissance de la production. On a en effet constaté une hausse des expéditions de produits manufacturés en avril, pour un deuxième mois consécutif.

L'augmentation de l'emploi confirme les signes d'une reprise de la demande résultant de taux d'intérêt moins élevés. Après avoir connu une poussée en février, les ventes de logements ont augmenté de 65 p. 100 en mai pour parvenir à un sommet jamais atteint au cours des années 80. La construction domiciliaire, en réaction au raffermissement de la demande, a connu des hausses de 31 p. 100 en avril et de 16 p. 100 en mai.

Le regain de vigueur du marché de l'habitation a été suivi d'une augmentation des ventes de biens connexes, dont les meubles et les appareils ménagers. De plus, les ventes d'automobiles ont nettement augmenté en avril, une tendance qui s'est poursuivie en mai.

## RÉSUMÉ DES STATISTIQUES PAR PAYS

		Canada	É.-U.	Japon	RFA <sup>1</sup>	R.-U.	France	Italie
PNB/PIB (changement en pourcentage)	1989	3,0	2,5	4,7	3,8	1,8	3,7	3,2
	1990	0,9	1,0	5,6	4,5	0,6	2,8	1,9
	1991 <sup>2</sup>	-1,1	0,2	3,6	2,8	-2,1	2,1	1,7
Emploi (changement en pourcentage)	1989	2,0	2,0	1,9	1,4	3,1	1,2	-0,5
	1990	0,7	0,6	2,0	2,5	1,3	1,1	1,4
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	1989	5,0	4,8	2,3	2,8	7,8	3,5	6,3
	1990	4,8	5,3	3,1	2,7	9,5	3,4	6,5
	1991	5,6	4,9	4,0	3,5	6,0	3,2	6,2
Évolution : 1989 à 1990 (en pourcentage)		-0,2	+0,5	+0,8	-0,1	+1,7	-0,1	+0,2
Taux de chômage (en pourcentage)	1989	7,5	5,3	2,3	7,1	6,2	9,5	12,0
	1990	8,1	5,5	2,1	6,4	6,0	9,0	11,0
Solde des opérations courantes (en milliards \$US)	1989	-14,1	-110,0	57,2	55,3	-32,6	-4,3	-10,5
	1990	-13,7	-99,3	35,7	44,5	-22,8	-7,5	-15,7
	1991	-10,2	-37,8	42,0	9,8	-15,6	-6,8	-17,5
Évolution : 1989 à 1990 (en milliards \$US)		+0,4	+10,7	-21,5	-10,8	+9,8	-3,2	-5,2
Aide publique au développement (en pourcentage du PNB ou du PIB) <sup>3</sup>	1987	0,47	0,20	0,31	0,39	0,28	0,51	0,35
	1988	0,50	0,21	0,32	0,39	0,32	0,50	0,39
	1989	0,44	0,15	0,32	0,41	0,31	0,54	0,42
Évolution : 1988 à 1989		-	-	même	+	-	+	+
Solde budgétaire du gouvernement central (en pourcentage du PNB ou du PIB)	1985	-6,6	-4,9	-3,7	-1,2	-2,3	-3,3	-13,8
	1986	-4,7	-4,9	-3,2	-1,2	-2,1	-2,8	-12,3
	1987	-3,9	-3,5	-2,2	-1,4	-1,1	-2,3	-11,6
	1988	-3,5	-2,9	-1,3	-1,7	1,1	-2,0	-11,5
	1989	-3,5	-2,6	-1,1	-0,9	1,2	-1,6	-11,2
	1990	-3,5	-3,0	-1,0	-1,8	-0,4	-1,4	-10,8
1991	-3,5	-3,5	-1,0	-2,5	-1,3	-1,3	-10,3	
Évolution du solde budgétaire, 1985 à 1990 (en pourcentage du PNB ou du PIB)		+3,1	+1,9	+2,7	-0,6	+1,9	+1,9	+3,0
Taux d'épargne	1989	11,0	4,7	15,0	12,5	6,7	12,3	13,9
	1990	10,8	4,6	15,0	13,0	7,6	12,4	14,2
	1991	10,4	4,6	14,9	12,4	7,8	12,2	13,7
Versements nets du gouvernement central, pour le service de la dette (en pourcentage des dépenses totales)	1988	20,8	13,6	15,9	7,6	5,2	7,1	18,9
	1989	23,1	14,5	nd	4,2	nd	nd	20,8
	1990	23,9	14,7	nd	nd	nd	nd	nd
	1991	23,4	15,7	nd	nd	nd	nd	nd

Sources : Ministère des Finances (Canada); Perspectives économiques mondiales du FMI, avril 1991; Perspectives économiques de l'OCDE, n° 48, décembre 1990.

Note : nd = non disponible

<sup>1</sup> Les données des opérations courantes ne tiennent pas compte de la République démocratique allemande (RDA) pour la première moitié de 1990; pour la deuxième moitié, elles sont celles de l'Allemagne unifiée. Les données relatives au solde budgétaire du gouvernement central et aux versements nets du gouvernement central pour le service de la dette sont les données de l'Allemagne unifiée (celles provenant des comptes nationaux) pour 1990 et 1991. Toutes les autres données excluent la RDA.

<sup>2</sup> Les prévisions de 1991 sont extraites des documents cités de l'OCDE et du FMI.

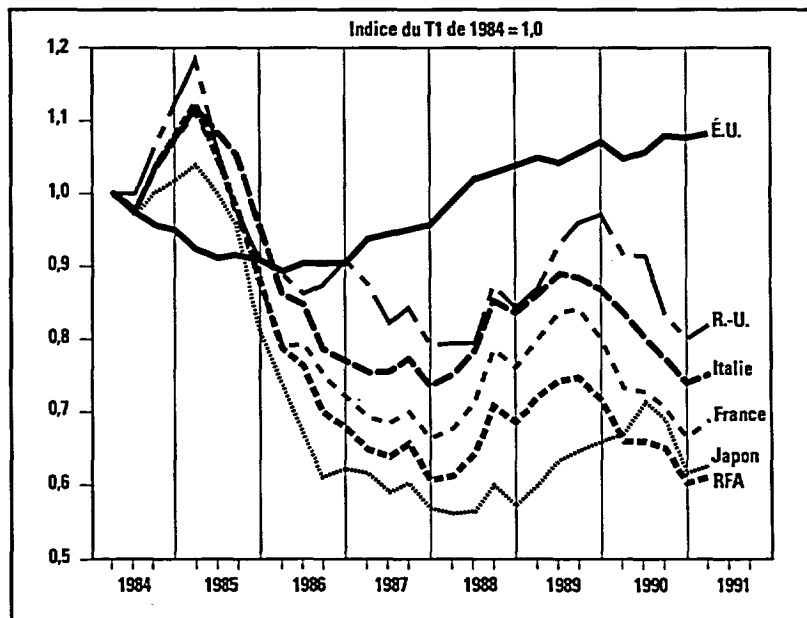
<sup>3</sup> Pour la France, les données de l'aide publique au développement ne comprennent pas les dépenses engagées pour les départements ou territoires d'outre-mer.

# GRAPHIQUES COMPARATIFS SUR L'ÉCONOMIE

**GRAPHIQUE 1  
FLUCTUATIONS DU DOLLAR  
CANADIEN PAR RAPPORT AUX  
MONNAIES DU G-7**

Après s'être apprécié constamment depuis le début de 1986, le dollar canadien est demeuré relativement stable par rapport au dollar américain durant la plus grande partie de 1990. Le dollar canadien a commencé l'année à 0,8647 \$US, pour la terminer à 0,8621 \$US. En 1991, il s'est encore raffermi, puisqu'il se négocie à près de 0,87 \$US.

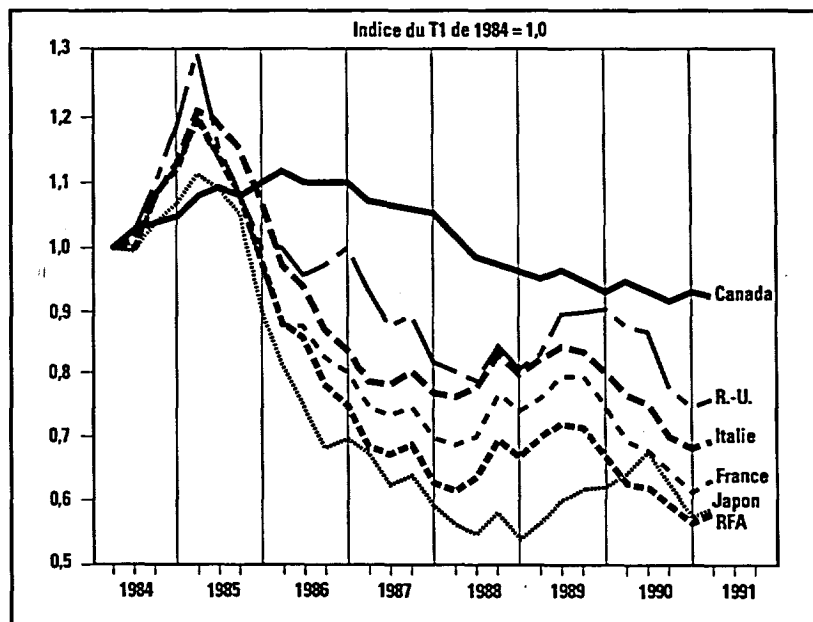
En 1990, le dollar canadien s'est déprécié par rapport aux monnaies des pays d'outre-mer du G-7. Il a terminé l'année en baisse de 7 p. 100 contre le yen japonais, de 14 p. 100 contre le mark allemand et de 17 p. 100 contre la livre sterling. Depuis le quatrième trimestre de 1990, toutefois, le dollar canadien s'est nettement redressé par rapport aux devises des pays européens du G-7 et il s'est apprécié légèrement par rapport au yen.



**GRAPHIQUE 2  
FLUCTUATIONS DU DOLLAR  
AMÉRICAIN PAR RAPPORT  
AUX MONNAIES DU G-7**

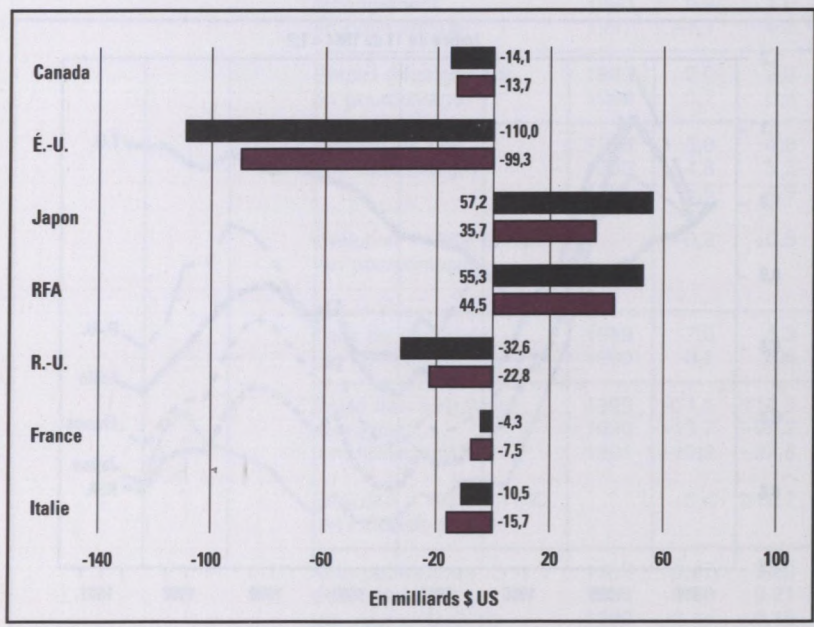
Durant la deuxième moitié de 1990, le dollar américain a connu un recul par rapport aux autres monnaies du G-7. Le dollar a été particulièrement faible par rapport au mark allemand et, dans une moindre mesure, par rapport au yen japonais, en raison d'un accroissement des écarts de taux d'intérêt qui favorisait les actifs financiers étrangers. Au début de février 1991, le dollar s'échangeait à 1,4425 mark, un plancher sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis lors, le dollar a regagné le terrain perdu par rapport à la plupart des monnaies du G-7. Sa nouvelle vigueur s'explique par plusieurs facteurs. On croit que l'économie américaine est sur le point d'amorcer une reprise, tandis que les grandes économies européennes et l'économie japonaise connaissent une croissance plus lente. La croissance escomptée de l'économie américaine fait que le dollar américain est aujourd'hui davantage recherché. Le regain de vigueur du dollar s'explique aussi par le recul du déficit commercial et du déficit des opérations courantes des États-Unis.





■ 1989 ■ 1990

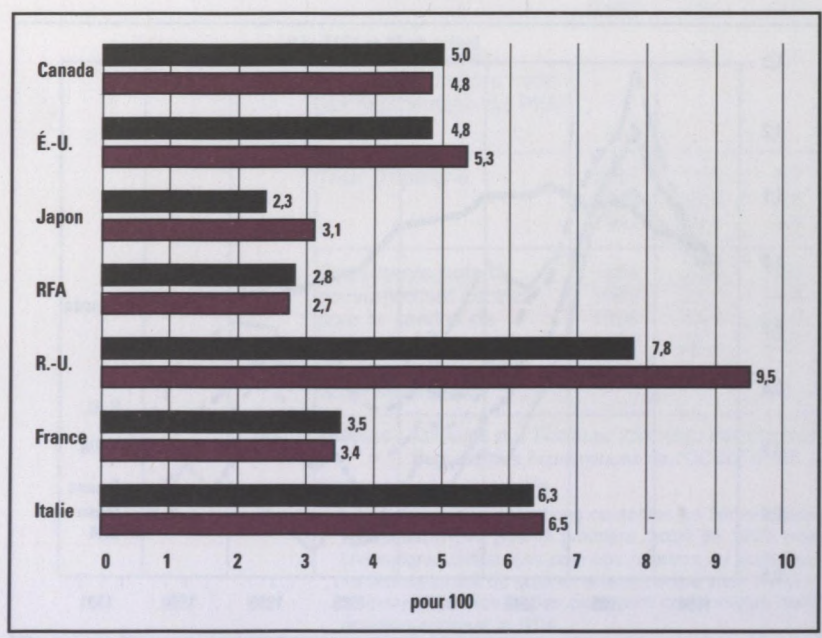


**GRAPHIQUE 3**  
**SOLDE DES OPÉRATIONS COURANTES**

Les déséquilibres des opérations courantes parmi les trois principaux pays du G-7 (les États-Unis, le Japon et la RFA) ont continué de se résorber en 1990. La dépréciation persistante, en termes réels, du dollar américain depuis la fin de 1989 a favorisé le rétrécissement du déficit commercial américain en 1990, ce qui a contribué à diminuer le déficit des opérations courantes.

La forte croissance de la demande intérieure, au Japon et en RFA, a entraîné une diminution de l'excédent des opérations courantes de chacun de ces pays. L'union monétaire et économique de l'Allemagne a elle aussi contribué notablement à la réduction de l'excédent des opérations courantes de ce pays durant la deuxième moitié de 1990. Le déficit des opérations courantes du Canada s'est amenuisé légèrement, passant de 14,1 milliards \$US en 1989 à 13,7 milliards \$US en 1990.

■ 1989 ■ 1990

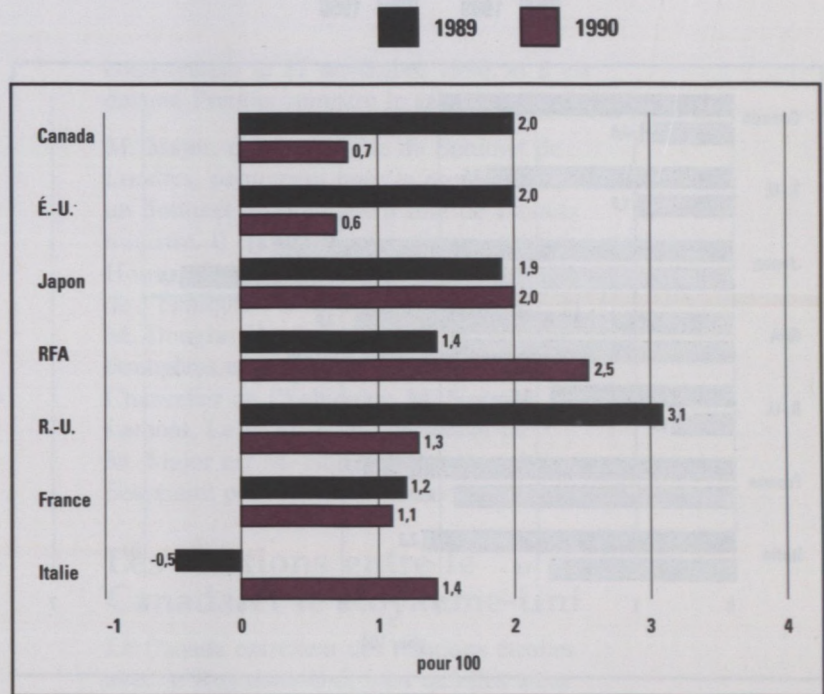


**GRAPHIQUE 4**  
**CROISSANCE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION EN 1989 ET 1990**

En 1990, l'indice des prix à la consommation a augmenté dans quatre pays du Sommet; au Canada, en RFA et en France, cependant, l'inflation a fléchi légèrement. Le Royaume-Uni, dont le taux d'inflation en 1990 était le plus élevé des Sept, a aussi connu la hausse la plus importante du taux d'inflation; toutefois, une partie de cette hausse trouve probablement sa source dans l'adoption, en 1989, de l'impôt de capitation. Au Canada, le taux d'inflation devrait croître de 0,8 p. 100 et atteindre 5,6 p. 100 en 1991; la taxe sur les produits et services, entrée en vigueur en janvier, devrait en 1991 faire croître le taux d'inflation de 1,25 p. 100.

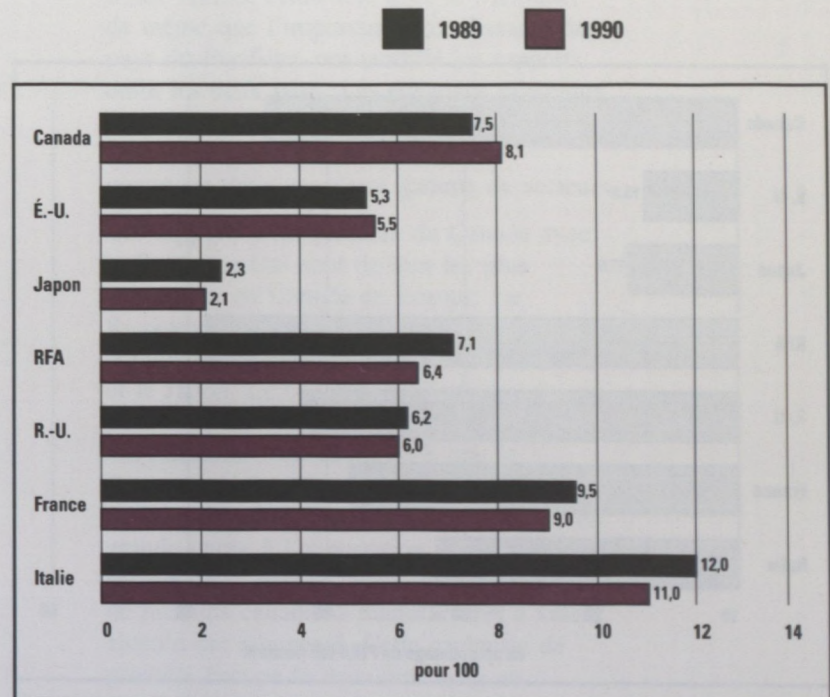
### GRAPHIQUE 5 CROISSANCE DE L'EMPLOI EN 1989 ET 1990

En 1990, la RFA a connu le plus fort taux de croissance de l'emploi des pays du Sommet, soit 2,5 p. 100. Le Japon arrive second avec 2 p. 100. En 1990, la croissance de l'emploi a été faible en Amérique du Nord, en raison de la récession qui s'est installée au Canada et aux États-Unis.

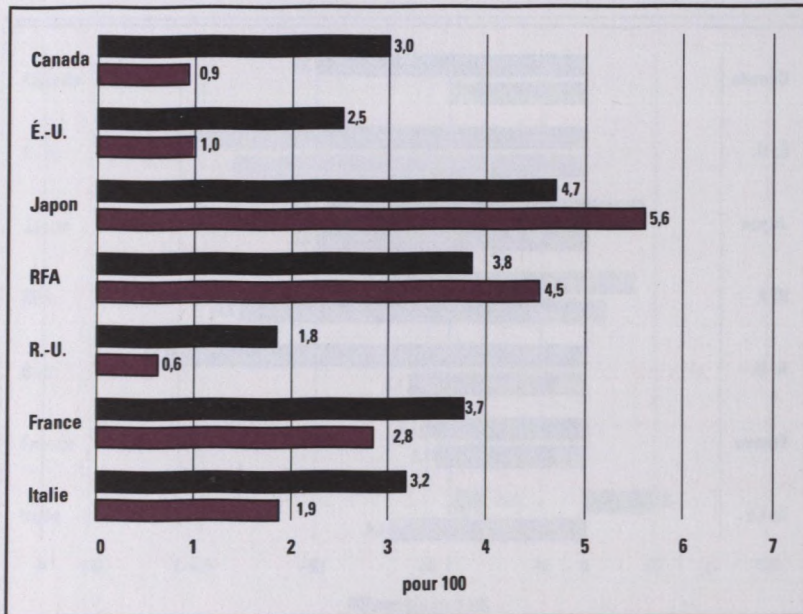


### GRAPHIQUE 6 TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage a connu un recul dans tous les pays du Sommet, sauf au Canada et aux États-Unis. Il est tombé d'un point de pourcentage en Italie mais, avec un taux de 11 p. 100, l'Italie connaît encore le taux de chômage le plus élevé du G-7. Le taux de chômage du Canada a augmenté de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 8,2 p. 100, la première augmentation depuis 1983.



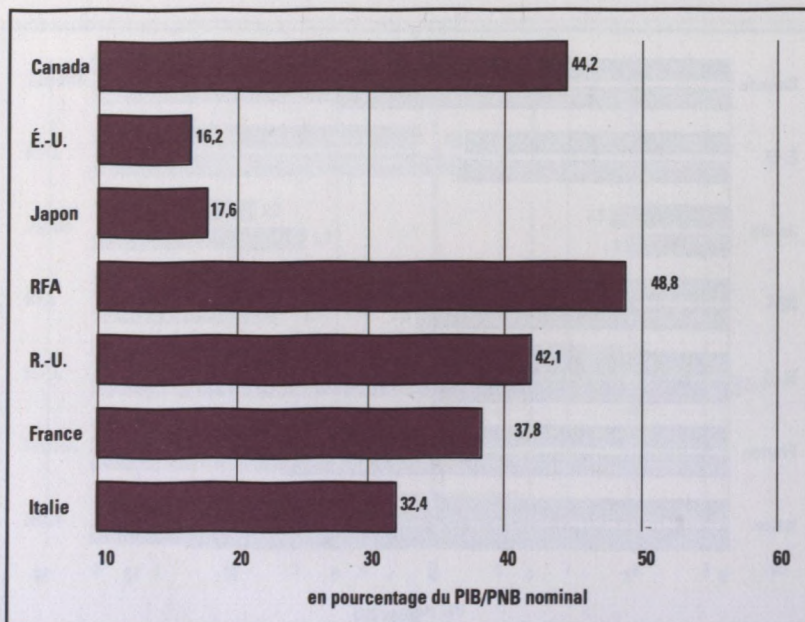
■ 1989 ■ 1990



**GRAPHIQUE 7**  
**CROISSANCE DU PNB RÉEL ET**  
**DU PIB RÉEL EN 1989 ET EN 1990**

En 1990, la croissance des pays du Sommet est tombée à 2,6 p. 100, croissance la plus faible depuis 1986. Toutefois, ce recul généralisé de la croissance dissimule une diversité assez prononcée dans les résultats économiques des sept grands pays industrialisés. Au Japon et en RFA, la croissance de 1990 a dépassé celle de 1989, grâce à la vigueur des investissements productifs et des dépenses de consommation.

Les économies des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada se sont moins bien comportées en 1990, et le Canada est entré en récession durant le deuxième trimestre de 1990. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont entrés en récession durant la deuxième moitié de 1990, en partie à cause de l'affaiblissement de la situation financière des particuliers et des entreprises.



**GRAPHIQUE 8**  
**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**  
**EN 1990**

Le commerce extérieur est important pour tous les pays du Sommet, mais surtout pour le Canada et les grands pays européens. Le secteur externe de l'économie allemande demeure le plus important des sept grands pays industrialisés. En revanche, les États-Unis et le Japon sont beaucoup moins tributaires du commerce extérieur.

Le ralentissement de la croissance mondiale en 1990 a entraîné un fléchissement des exportations et un accroissement des importations dans les pays du Sommet. Toutefois, le commerce extérieur a contribué à la croissance globale de ces pays l'an dernier.

## ROYAUME-UNI

### **Le Premier ministre John Major**

M. John Major est né en 1943 et il a étudié à l'école secondaire Rutlish. Il a occupé un poste de direction à la Standard Chartered Bank de 1965 à 1979 et il est membre associé de l'Institute of Bankers. Il a siégé au conseil de l'arrondissement de Lambeth de 1968 à 1971.

Avant d'être élu député de la circonscription de Huntingdonshire en 1979, M. Major s'était présenté dans Camden (St. Pancras) en février et en octobre 1974. Depuis l'élection générale de 1983 et la modification des limites de la circonscription, il représente Huntington.

De 1981 à 1983, M. Major a occupé le poste de secrétaire parlementaire privé du ministre d'État au Home Office. Il est devenu Whip adjoint du gouvernement en 1983 et a été nommé, en 1984, Lord commissaire du Trésor (Whip principal du gouvernement).

En 1985, il a été nommé sous-secrétaire d'État parlementaire de la sécurité sociale au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et il a été promu ministre d'État à la Sécurité sociale et aux Personnes handicapées en 1986. Il a occupé ce poste jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire-chef du Trésor après les élections générales de juin 1987.

M. Major a fait partie du Conseil d'administration de la Warden Housing Association de 1975 à 1983. Il a été secrétaire associé du Comité sur l'environnement des députés conservateurs d'arrière-ban de 1979 à 1981, conseiller parlementaire de la Guild of Glass Engravers de 1979 à 1983 et président des jeunes conservateurs de l'Est de 1983 à 1985.

M. Major a occupé le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth de juillet à octobre 1989, alors qu'il a été nommé Chancelier de l'Échiquier. Il a été élu à la tête du Parti

conservateur le 27 novembre 1990, et il est devenu Premier ministre le 28 novembre.

M. Major, qui sera l'hôte du Sommet de Londres, participera pour la première fois à un Sommet économique à titre de Premier ministre. Il était présent au Sommet de Houston l'an dernier en tant que Chancelier de l'Échiquier. Il sera accompagné de M. Douglas Hurd, secrétaire aux Affaires étrangères et du Commonwealth et du Chancelier de l'Échiquier, M. Norman Lamont. Le représentant personnel de M. Major est M. Nigel Wicks, deuxième Secrétaire permanent au Trésor.

### **Les relations entre le Canada et le Royaume-Uni**

Le Canada entretient des relations étroites avec le Royaume-Uni, bien qu'elles aient considérablement évolué au cours des années. L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, et du côté canadien l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la perspective d'une entente semblable avec le Mexique, de même que l'importance grandissante des pays du Pacifique ont modifié les rapports entre les deux pays. Les échanges bilatéraux demeurent chaleureux et importants et les deux pays partagent une expérience commune dans une vaste gamme de secteurs.

Les rapports commerciaux du Canada avec le Royaume-Uni sont de loin les plus importants du Canada en Europe. Le Royaume-Uni est le troisième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis et le Japon. Le commerce bilatéral avec ce pays est passé de 8 milliards \$ en 1989 à 8,2 milliards \$ en 1990. Bien que le Royaume-Uni ait connu un surplus commercial de 1,5 milliard \$, attribuable en grande partie à l'exportation au Canada du pétrole de la mer du Nord, les exportations de produits canadiens manufacturés à valeur ajoutée ont augmenté. Cette catégorie de produits occupe le deuxième rang au chapitre des exportations, après le bois et les produits du bois.

# ROYAUME-UNI

## Le Premier ministre John Major

M. John Major est né en 1943 et il a étudié à l'école secondaire Rutlish. Il a occupé un poste de direction à la Standard Chartered Bank de 1965 à 1979 et il est membre associé de l'Institute of Bankers. Il a siégé au conseil de l'arrondissement de Lambeth de 1968 à 1971.

Avant d'être élu député de la circonscription de Huntingdonshire en 1979, M. Major s'était présenté dans Camden (St. Pancras) en février et en octobre 1974. Depuis l'élection générale de 1983 et la modification des limites de la circonscription, il représente Huntington.

De 1981 à 1983, M. Major a occupé le poste de secrétaire parlementaire privé du ministre d'État au Home Office. Il est devenu Whip adjoint du gouvernement en 1983 et a été nommé, en 1984, Lord commissaire du Trésor (Whip principal du gouvernement).

En 1985, il a été nommé sous-secrétaire d'État parlementaire de la sécurité sociale au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et il a été promu ministre d'État à la Sécurité sociale et aux Personnes handicapées en 1986. Il a occupé ce poste jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire-chef du Trésor après les élections générales de juin 1987.

M. Major a fait partie du Conseil d'administration de la Warden Housing Association de 1975 à 1983. Il a été secrétaire associé du Comité sur l'environnement des députés conservateurs d'arrière-ban de 1979 à 1981, conseiller parlementaire de la Guild of Glass Engravers de 1979 à 1983 et président des jeunes conservateurs de l'Est de 1983 à 1985.

M. Major a occupé le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth de juillet à octobre 1989, alors qu'il a été nommé Chancelier de l'Échiquier. Il a été élu à la tête du Parti

conservateur le 27 novembre 1990, et il est devenu Premier ministre le 28 novembre.

M. Major, qui sera l'hôte du Sommet de Londres, participera pour la première fois à un Sommet économique à titre de Premier ministre. Il était présent au Sommet de Houston l'an dernier en tant que Chancelier de l'Échiquier. Il sera accompagné de M. Douglas Hurd, secrétaire aux Affaires étrangères et du Commonwealth et du Chancelier de l'Échiquier, M. Norman Lamont. Le représentant personnel de M. Major est M. Nigel Wicks, deuxième Secrétaire permanent au Trésor.

## Les relations entre le Canada et le Royaume-Uni

Le Canada entretient des relations étroites avec le Royaume-Uni, bien qu'elles aient considérablement évolué au cours des années. L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, et du côté canadien l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la perspective d'une entente semblable avec le Mexique, de même que l'importance grandissante des pays du Pacifique ont modifié les rapports entre les deux pays. Les échanges bilatéraux demeurent chaleureux et importants et les deux pays partagent une expérience commune dans une vaste gamme de secteurs.

Les rapports commerciaux du Canada avec le Royaume-Uni sont de loin les plus importants du Canada en Europe. Le Royaume-Uni est le troisième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis et le Japon. Le commerce bilatéral avec ce pays est passé de 8 milliards \$ en 1989 à 8,2 milliards \$ en 1990. Bien que le Royaume-Uni ait connu un surplus commercial de 1,5 milliard \$, attribuable en grande partie à l'exportation au Canada du pétrole de la mer du Nord, les exportations de produits canadiens manufacturés à valeur ajoutée ont augmenté. Cette catégorie de produits occupe le deuxième rang au chapitre des exportations, après le bois et les produits du bois.

Le Royaume-Uni est, pour un grand nombre de produits manufacturés et de consommation canadiens, le principal point d'entrée vers le Marché commun européen, et souvent le marché le plus lucratif. Il existe des débouchés pour des produits concurrentiels au niveau mondial dans le marché déréglementé des télé-communications, et dans les secteurs de l'informatique, de l'aérospatiale et du transport de surface, de même que dans le secteur de l'énergie, récemment privatisé.

Le Royaume-Uni demeure le deuxième investisseur étranger au Canada avec des

avoirs dépassant les 16 milliards \$. Le Canada occupe le quatrième rang au chapitre des investissements du Royaume-Uni, et plus de 650 entreprises britanniques ont des filiales au Canada. On retrouve environ 250 entreprises canadiennes au Royaume-Uni, notamment les principales banques canadiennes et entreprises de valeurs mobilières, plusieurs compagnies d'assurance et de fiducie ainsi que des douzaines de cabinets d'avocats, et d'entreprises de comptabilité, de consultation et de services.

# FRANCE

## Le Président François Mitterrand

M. François Mitterrand est né le 26 octobre 1916 à Jarnac. À la Libération, il a fondé un petit parti centriste, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, et a participé activement à la vie politique de la IV<sup>e</sup> République (1946-1958), dont il a été ministre à onze reprises.

Pendant la présidence du général de Gaulle (1958-1969), alors que l'opposition était faible et divisée, M. Mitterrand s'est efforcé de rassembler la gauche non communiste. En 1965, il a affronté de Gaulle aux élections présidentielles et obtenu un résultat inespéré avec 45 p. 100 des voix. Après avoir regroupé plusieurs partis de la gauche, il a été élu premier secrétaire du Parti socialiste en 1971. Il a subi une défaite très serrée aux élections présidentielles de 1974, et il a été élu Président de la République en mai 1981.

Le Président Mitterrand a gouverné de 1981 à 1986 avec un gouvernement socialiste, mais il a dû partager le pouvoir avec un gouvernement de droite dirigé par le Premier ministre Chirac, de 1986 à 1988; ce fut l'époque de la « cohabitation ».

À la suite de sa réélection en mai 1988 et des élections législatives de juin 1988, le Président Mitterrand a retrouvé une pleine marge de manoeuvre.

M. Mitterrand participera à son onzième sommet économique. Il sera accompagné du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, et du ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, M. Pierre Bérégovoy. Son représentant personnel est M<sup>me</sup> Anne Lauvergeon, conseiller spécial auprès du Président de la République.

## Les relations entre le Canada et la France

Les relations du Canada et de la France ont connu une amélioration sensible dans les années 80, ce qui nous a permis d'assurer

conjointement le leadership des Sommets francophones, dont les premiers ont eu lieu à Paris en 1986, Québec en 1987 et Dakar en 1989.

Outre la tenue des sommets, les relations franco-canadiennes furent alimentées par une série de visites à un niveau élevé à partir de 1986. Le Président Mitterrand effectua quatre séjours dans notre pays dont la première visite d'État d'un président de la République au Canada depuis 20 ans. Inversement, M<sup>me</sup> Sauvé effectua la première visite d'État d'un gouverneur général du Canada en France. Le Premier ministre Mulroney séjourna à Paris à l'occasion d'une visite officielle, de trois visites de travail et de deux sommets (francophone et économique).

En 1990, le commerce bilatéral entre la France et le Canada a atteint près de 3,7 milliards \$. La part de la France (2,4 milliards \$) s'est accrue de 20 p. 100, en grande partie à la suite de la reprise des livraisons d'avions Airbus aux transporteurs canadiens. Avec une part de 1,3 milliard \$, le Canada maintient sa position commerciale.

Les perspectives d'investissement, les partenariats technologiques et l'acquisition de services financiers illustrent bien les tendances et les objectifs actuels des liens commerciaux étroits du Canada avec la France. La présence française dans le secteur des assurances et l'acquisition prévue de De Havilland témoignent particulièrement des forts intérêts de la France au Canada.

Dans le secteur industriel canadien, Bombardier, Papiers Cascades, Northern Telecom et quelques autres entités connaissent progressivement des succès commerciaux à l'étranger par l'entremise de leurs filiales françaises qu'il s'agisse d'acquisitions (AFN par Bombardier) ou de nouvelles opérations (usine de Northern Telecom construite à Verdun).

Les sociétés canadiennes s'efforcent activement de tirer parti des marchés qui semblent prometteurs en ce début des années 90, en France ou en Europe, via la

France : biotechnologie, services informatiques, câble et communications, protection de l'environnement et textiles industriels.

Un des secteurs les plus dynamiques de nos relations est celui de l'audiovisuel. Depuis 1983, le Canada et la France ont signé

plusieurs accords dans les secteurs du cinéma et de la télévision. Les projets de coproductions dépassent 200 millions \$. Ils sont aussi partenaires au sein de la chaîne francophone internationale TV5, un des résultats tangibles des sommets francophones.



# ÉTATS-UNIS

## Le Président George Bush

M. George Bush est né le 12 juin 1924 à Milton (Massachusetts). Après la Seconde Guerre mondiale, pendant laquelle il a combattu comme pilote de la Marine dans le Pacifique, il est entré à l'université Yale, où il a obtenu son diplôme en sciences économiques en 1948.

Ses études terminées, il s'est établi au Texas, où il est entré dans l'industrie pétrolière. Homme d'affaires prospère, il est cofondateur de trois entreprises : Bush-Overbey Oil en 1951, Zapata Petroleum Corporation en 1953 et Zapata Offshore Company en 1954.

M. Bush a commencé sa carrière politique en 1966, en se faisant élire à la Chambre des représentants des États-Unis dans le septième district du Texas. En décembre 1970, il a été nommé ambassadeur auprès des Nations Unies, poste qu'il a occupé pendant deux ans. De janvier 1973 à septembre 1974, il a été président du Comité national républicain. En octobre 1974, il a été affecté à Beijing en qualité de chef du bureau de liaison des États-Unis en République populaire de Chine. De 1976 à 1977, il a été directeur de la Central Intelligence Agency.

Choisi comme colistier de M. Reagan aux élections présidentielles de novembre 1980, M. Bush a été vice-président des États-Unis pendant deux mandats. Le 20 janvier 1989, il est devenu le 41<sup>e</sup> Président des États-Unis.

Au Sommet de Londres, le Président Bush vivra son troisième sommet économique. Il sera accompagné du secrétaire d'État, M. James Baker, et du secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady. Son représentant personnel est M. Robert Zoellick, conseiller au département d'État.

## Les relations entre le Canada et les États-Unis

En plus d'être partenaires dans le plus grand système bilatéral d'échanges commerciaux au monde et d'être alliés dans la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe, le

Canada et les États-Unis assument conjointement la responsabilité de la préservation de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Canada et les États-Unis sont chacun le plus important client de l'autre. En 1990, les échanges bilatéraux de biens et de services ont totalisé 257,1 milliards \$CAN, les États-Unis enregistrant un léger excédent (230 millions \$CAN ou 0,09 p. 100 de la valeur totale du commerce bilatéral). Les États-Unis reçoivent 76 p. 100 des exportations canadiennes. Environ 69 p. 100 des importations canadiennes proviennent de ce pays. Les échanges invisibles — qui comprennent le tourisme, les services, les revenus de placements et les transferts — sont un élément important de la grande relation économique bilatérale.

Le Canada est de loin le principal client étranger des États-Unis, absorbant 21 p. 100 de toutes leurs exportations. Le Canada achète plus de produits américains que l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie réunis, et l'Ontario achète plus de produits américains que tout le Japon. Selon le département américain du Commerce, les importations canadiennes permettent de maintenir plus de deux millions d'emplois dans le secteur manufacturier américain.

Les États-Unis sont le principal investisseur étranger au Canada. Ils comptent pour 68 milliards \$US, ou pour près de 70 p. 100 de tous les investissements étrangers directs. Les bénéfices réinvestis par les filiales canadiennes restent la principale source d'investissements américains directs au Canada.

Les investissements canadiens directs aux États-Unis sont aussi importants. Avec ses 32 milliards \$US d'investissements directs aux États-Unis, le Canada est le quatrième investisseur étranger dans ce pays (8 p. 100), après le Royaume-Uni (30 p. 100), le Japon (17,5 p. 100) et les Pays-Bas (15 p. 100). En 1989, le Canada se classait au troisième rang pour le nombre et la valeur des placements aux États-Unis.

L'Accord de libre-échange est en vigueur depuis plus de deux ans. Sa mise en oeuvre se fait harmonieusement dans le cadre d'une période d'application graduelle de dix ans qui permettra éventuellement d'éliminer tous les droits de douane bilatéraux et la plupart des autres restrictions à la frontière. Il constitue un jalon important de l'effort pour appuyer la croissance et la compétitivité des économies canadienne et américaine, et pour encourager le développement continu de la relation commerciale bilatérale d'une façon qui sert au mieux les intérêts des deux pays.

En février 1991, le Premier ministre Mulroney, le Président Bush et le Président Salinas ont annoncé que le Canada, les États-Unis et le Mexique avaient convenu de mener des négociations en vue de conclure un Accord de libre-échange nord-américain, ce qui accroîtrait cette grande libéralisation économique.

Dans le domaine de l'environnement, le Canada et les États-Unis ont fait d'importants progrès et ont réussi à surmonter et à résoudre des problèmes complexes de pollution transfrontalière de l'eau et de gestion de la faune. En

particulier, un accord bilatéral sur la qualité de l'air a été conclu le 13 mars 1991 et le projet de loi modifiant le *Clean Air Act* des États-Unis (qui prévoit notamment une réduction de l'émission d'anhydride sulfureux de 10 millions de tonnes métriques d'ici l'an 2000), a été signé par le Président en novembre 1990.

La coopération pour la défense et la sécurité de l'Amérique du Nord continue d'être une priorité dans les relations canado-américaines. La prorogation en avril dernier de l'accord du Commandement de la défense nord-américaine (NORAD) est la plus récente manifestation de cet aspect important de notre relation bilatérale.

La gestion globale de ces rapports est assurée par de fréquentes rencontres entre le Premier ministre et le Président, ainsi qu'entre les ministres canadiens et leurs homologues américains. Des consultations de haut niveau avec l'administration Bush seront essentielles pour entretenir des rapports fructueux. Le Premier ministre Mulroney et le Président Bush se sont rencontrés onze fois depuis l'investiture de ce dernier, en janvier 1989.

# RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

## Le Chancelier Helmut Kohl

M. Helmut Kohl est né le 3 avril 1930 à Ludwigshafen, en Rhénanie-Palatinat. Il a étudié le droit, la sociologie, les sciences politiques et l'histoire aux universités de Francfort et de Heidelberg. Il a obtenu son doctorat en 1958.

Il a adhéré à l'Union des chrétiens-démocrates (CDU) en 1947; en 1955, il est devenu membre du comité directeur de cette formation dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Élu à l'Assemblée de cet État en 1959, il a été ministre-président (Premier ministre) du Land de 1969 à 1976. Il est membre du Bundestag à Bonn (Chambre basse fédérale) depuis 1976, année où il a été candidat de la CDU à la chancellerie et où il est devenu président du caucus de son parti au Bundestag.

M. Kohl est devenu chancelier en octobre 1982. Son gouvernement de coalition de centre-droite, qui regroupe les chrétiens-démocrates (CDU), l'Union sociale-chrétienne (CSU) et les libéraux (FDP) a été réélu pour un troisième mandat consécutif en décembre 1990. Après les élections, sa principale préoccupation a été la question de l'unification allemande.

Le Chancelier Kohl a fait sa première visite officielle au Canada en juin 1988.

À Londres, le Chancelier Kohl en sera à son neuvième Sommet économique. Il sera accompagné du ministre des Affaires étrangères et Vice-chancelier,

M. Hans-Dietrich Genscher, du ministre fédéral des Finances, M. Theodor Waigel, et du ministre fédéral de l'Économie, M. Juergen W. Mollemann. Le représentant personnel du Chancelier Kohl est M. Horst Köhler, secrétaire d'État au ministère fédéral des Finances.

## Les relations entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne

Les relations canado-allemandes sont intenses et variées. La RFA est l'un des plus importants partenaires du Canada sur le plan de la défense, sa troisième source d'investissements étrangers directs (après les États-Unis et le Royaume-Uni), son quatrième partenaire commercial (après les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni) et son premier partenaire d'Europe occidentale en matière de sciences et de technologie. La participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a permis au Canada de développer d'étroites relations avec la RFA grâce au stationnement de troupes canadiennes en Allemagne et à l'entraînement de soldats et pilotes allemands en terre canadienne.

Le Canada s'est activement employé à accroître ses contacts bilatéraux avec la RFA, qui joue un rôle de premier plan dans le processus d'intégration européenne. À cette fin, le Canada a augmenté le nombre de visites de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, de missions commerciales et d'échanges de parlementaires, qui ont renforcé ses liens institutionnels et sa coopération technique avec la RFA.

Le commerce bilatéral s'est fortement intensifié au cours de la dernière décennie et il dépassait en 1990 les 6 milliards \$. La RFA a toujours connu un excédent commercial avec le Canada (environ 1,6 milliard \$ l'an dernier). Les exportations canadiennes à destination de la RFA se sont accrues de 16 p. 100 l'an dernier et ont atteint 2,2 milliards \$. Au nombre des secteurs de coopération bilatérale les plus prometteurs, citons l'environnement, les techniques de pointe et le secteur manufacturier, de même que les perspectives commerciales liées à l'unification des deux Allemagnes et les nouveaux marchés qui s'ouvrent en Europe de l'Est et en Europe centrale.

# JAPON

## Le Premier ministre Toshiki Kaifu

M. Kaifu est né le 2 janvier 1931 dans la préfecture d'Aichi, à 300 kilomètres environ à l'ouest de Tokyo. Il a étudié le droit à l'université Waseda, à Tokyo, où il s'est distingué en tant que membre de la société de rhétorique. Il a obtenu son diplôme en 1954, à cette université.

Après avoir été conseiller politique, M. Kaifu s'est fait élire pour la première fois à la Chambre basse en 1960. Il a siégé à la Diète pendant 10 mandats consécutifs.

Au début des années 60, il a dirigé l'aile étudiante du Parti libéral-démocrate (PLD). Il est membre de la faction Komoto du PLD.

En 1966, M. Kaifu a été nommé vice-ministre du Travail. Il est entré au gouvernement en 1974, lorsque le Premier ministre Miki l'a nommé chef adjoint au secrétariat du Cabinet. En 1976, il est devenu ministre de l'Éducation dans le gouvernement de M. Fukuda, poste qu'il a retrouvé en 1985 lorsqu'il a fait partie du gouvernement Nakasone. M. Kaifu est devenu Premier ministre le 9 août 1989.

À Londres, M. Kaifu participera à son deuxième sommet économique en tant que Premier ministre. Aux sommets de 1975, 1976 et 1985, il était déjà membre de la délégation de son pays. Il sera accompagné à Londres, du ministre des Affaires étrangères, M. Taro Nakayama, du ministre des Finances, M. Ryutaro Hashimoto, et du ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie, M. Eiichi Nakao. Son représentant personnel est M. Koji Watanabe, ministre adjoint des Affaires étrangères.

## Les relations entre le Canada et le Japon

Le Japon, deuxième puissance économique mondiale, se classe troisième au rang des nations commerçantes. Il est le plus important partenaire commercial du Canada après les États-Unis. Pour sa part, le Canada vient en huitième position parmi les

partenaires commerciaux du Japon, et le commerce entre les deux pays se chiffre à 17,7 milliards \$.

En 1990, les exportations canadiennes à destination du Japon, constituées essentiellement de produits énergétiques, de produits forestiers, de minerais, de produits agricoles et de produits de la pêche, ont atteint 8,2 milliards \$. Les exportations de produits finis augmentent. En 1990, les importations japonaises ont atteint 9,55 milliards \$. Les véhicules et le matériel connexe représentaient plus d'un tiers des importations canadiennes en provenance du Japon.

En 1990, les investissements directs cumulés du Japon au Canada étaient évalués à 4,5 milliards \$. La plupart des investissements sont concentrés dans les secteurs des pâtes et papier, de l'automobile et de l'hôtellerie. Les liaisons aériennes entre les deux pays se sont multipliées et quelque 480 000 touristes japonais ont visité le Canada en 1989. Les placements de portefeuille japonais au Canada sont de l'ordre de 44 milliards \$, dont plus de la moitié en obligations du gouvernement du Canada.

L'existence de plus de 22 mécanismes officiels de consultations qui facilitent l'expansion des relations bilatérales sur les plans économique, culturel et politique témoigne de l'importance et de la diversité des relations canado-japonaises.

Le Canada et le Japon s'intéressent tous deux à la coopération dans le secteur de la technologie de pointe. Une étude sur la complémentarité canado-japonaise en sciences et en technologie, menée conjointement par les conseils des sciences du Canada et du Japon, a permis d'établir des priorités en vue de renforcer la coopération bilatérale dans les secteurs clés.

Les relations canado-japonaises sont encore renforcées par le lancement du programme Pacifique 2000, dans le cadre de la stratégie Horizon le monde. Ce programme est assorti de plusieurs initiatives devant permettre aux Canadiens de relever les défis

que leur pose le marché dynamique des pays asiatiques du Pacifique.

Au nombre des activités prévues, citons l'appui à la promotion commerciale dans les secteurs clés, des projets conjoints de recherche scientifique, une aide financière à la promotion des centres de formation linguistique et des programmes de communications visant à améliorer l'image du Canada en tant que pays du Pacifique.

La visite officielle au Japon du Premier ministre Mulroney, en mai 1991, a permis de renforcer les liens personnels cordiaux qu'entretient celui-ci avec le Premier ministre Kaifu, tout en renforçant les liens du Canada avec le Japon. Cette seconde visite officielle du Premier ministre Mulroney au Japon constituait la quatrième rencontre des deux premiers ministres.

## ITALIE

### Le Premier ministre Giulio Andreotti

M. Giulio Andreotti est né à Rome, le 14 janvier 1919. Avocat, écrivain et journaliste, il a déjà assumé six fois les fonctions de Premier ministre de son pays.

M. Andreotti est l'un des fondateurs et rédacteurs du quotidien italien *Il Popolo*. Il a contribué à la fondation du parti de la Démocratie chrétienne, dont il est l'un des dirigeants. En 1946, il a été élu au Conseil national de ce parti et depuis 1948, il représente la circonscription de Rome-Lazio à la Chambre des députés.

De 1948 à 1954, M. Andreotti a été sous-secrétaire d'État auprès du Premier ministre. Par la suite, plusieurs portefeuilles lui ont été confiés dans différents gouvernements, parmi lesquels les Affaires étrangères, les Finances, la Défense, l'Intérieur et le Trésor. En 1983, le Premier ministre Craxi l'a nommé ministre des Affaires extérieures et le Premier ministre De Mita l'a nommé de nouveau à ce poste en 1988. En juillet 1989, et de nouveau en avril 1991, M. Andreotti a été nommé président du Conseil des ministres (Premier ministre).

À Londres, M. Andreotti participera au Sommet économique pour la deuxième fois à titre de chef de gouvernement. Il sera accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Gianni de Michelis, et de son ministre du Trésor, M. Guido Carli. Son représentant personnel est M. Umberto Vattani, conseiller diplomatique du Premier ministre.

### Les relations entre le Canada et l'Italie

Ces dernières années, le Canada a resserré ses liens bilatéraux avec l'Italie, reconnaissant l'importance qu'elle a acquise comme puissance économique de premier plan. La communauté italo-canadienne, qui compte environ un million de personnes, est à l'origine de la relation dynamique du Canada avec l'Italie. De 1989 à 1990, la valeur des échanges commerciaux entre les deux pays est passée de 3,1 milliards \$ à 3,26 milliards \$. Les exportations du Canada à destination de l'Italie ont augmenté de 18 p. 100 en 1990 pour atteindre 1,3 milliard \$. Les importations du Canada en provenance de l'Italie ont diminué légèrement, passant d'un peu plus de 2 milliards \$, en 1989, à un peu moins de 1,95 milliard \$ en 1990.

Afin de consolider et de diversifier la collaboration entre les deux pays et d'intensifier, plus particulièrement, le commerce et les investissements, les deux gouvernements ont conclu le 1<sup>er</sup> août 1988, un accord de coopération économique et industrielle. Depuis lors, le Canada a organisé plusieurs missions commerciales et industrielles importantes en Italie.

En janvier 1989, M. John Crosbie, qui était à l'époque ministre du Commerce extérieur, a dirigé une délégation de gens d'affaires en Italie. M. Renato Ruggiero, son homologue italien, est venu au Canada en septembre 1990. En octobre 1990, une délégation de la Fédération des associations industrielles italiennes (CONFINDUSTRIA) rencontrait des industriels canadiens à Ottawa.

# COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

## Le Président de la Commission, M. Jacques Delors

M. Delors est né en 1925 et il est de nationalité française. Avant de devenir Président de la Commission des Communautés européennes en janvier 1985, il a été banquier, fonctionnaire, universitaire et politicien. Il a été ministre de l'Économie et des Finances de la France de 1982 à 1984.

À la présidence de la Commission, M. Delors milite énergiquement en faveur d'une réforme et d'un renouvellement de la Communauté européenne (CE). Sa présidence a été marquée par des initiatives comme le programme Europe 1992, qui vise à éliminer d'ici la fin de 1992 toutes les barrières internes qui entravent la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. M. Delors a aussi un intérêt profond pour les affaires monétaires; il préconise une coordination centrale plus poussée dans la CE, en accord avec le programme Europe 1992.

M. Delors sera accompagné par M. Frans Andriessen, vice-président de la Commission, M. Ruud Lubbers, Premier ministre des Pays-Bas et Président du Conseil européen, et M. Hans van den Broek, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et Président du Conseil (Affaires générales). Le représentant personnel de M. Delors est M. Pascal Lamy, son chef de cabinet.

## La Communauté européenne

La Communauté européenne compose une entité supranationale qui regroupe 12 États membres en trois Communautés : la Communauté économique européenne (ou Marché commun), la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté de l'énergie atomique. Ensemble, elles sont connues sous le nom de Communauté européenne, ou CE. Les membres actuels sont la France, l'Italie, la RFA, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Grèce, l'Irlande,

l'Espagne, le Portugal et le Luxembourg. Ils ont cédé d'importants pouvoirs souverains à la CE, notamment dans le contrôle du commerce extérieur et intérieur, l'agriculture et les pêcheries.

Les deux organismes les plus intimement impliqués dans la bonne marche de la CE sont la Commission, qui est l'organe exécutif, et le Conseil, qui est constitué de ministres des États membres.

La Commission est composée de citoyens émérites des différents États membres; plusieurs ont déjà été ministres dans leurs gouvernements nationaux, mais à leur entrée dans la Commission leur loyauté appartient à la CE. Le Conseil, d'autre part, représente les États membres. La présidence du Conseil permute à chaque six mois entre eux; présentement les Pays-Bas l'occupent.

Alors que la Commission a le droit exclusif de préparer les politiques et la législation de la CE, elle ne peut agir que sous l'autorité transmise par les traités fondateurs ou par un vote du Conseil. Ce dernier organisme a également conservé le contrôle de la Coopération politique européenne qui est le mécanisme permettant de développer et d'appliquer une politique étrangère européenne.

## Les relations entre le Canada et la CE

La Communauté européenne est collectivement notre deuxième partenaire commercial en importance. Avec un commerce bilatéral de 26,7 milliards \$ en 1990, les exportations du Canada à la CE ont augmenté de 2,6 p. 100 pour atteindre 11,8 milliards \$. Au cours des trois années précédentes, les exportations s'étaient accrues à un taux moyen annuel de plus de 9 p. 100. Pendant ce temps, les importations canadiennes en 1990 s'élevaient à 14,9 milliards \$, soit une augmentation de 2,8 p. 100 par rapport à 1989.

En 1989, les exportations canadiennes à la CE dans le secteur des services ont totalisé 3,4 milliards \$, pendant que les paiements

sont passés à 5 milliards \$, pour un déficit de 1,6 milliard \$ au compte des services. Les touristes de la CE représentent de loin le plus vaste marché étranger du Canada : ils génèrent, chaque année, des recettes de plus de 1 milliard \$.

En 1990, on évaluait à 30 milliards \$ les investissements directs en provenance de la CE au Canada. Ces investissements ont augmenté, en moyenne, de 13,7 p. 100 par année au cours des cinq dernières années. Les investissements du Canada dans la CE étaient évalués, eux, à 18 milliards \$ en 1990, ce qui représente une hausse de 3 milliards \$ par rapport à 1989. Les investissements du Canada dans la CE se sont accrus à un rythme annuel moyen de 21,9 p. 100 depuis 1986.

Les relations bilatérales entre le Canada et la CE progressent aussi dans d'autres directions. En vertu de l'entente cadre de 1976, le Canada élargit ses programmes de coopération industrielle, scientifique et technologique, qui donnent d'excellents résultats.

En novembre 1990, le Canada et la CE ont signé la Déclaration transatlantique qui prévoit une collaboration et des consultations périodiques de haut niveau sur un vaste éventail de questions bilatérales et internationales. En avril 1991, M. Delors et le Premier ministre du Luxembourg (qui était alors à la présidence du Conseil) se sont rendus à Ottawa rencontrer le Premier ministre Mulroney pour la première fois dans le cadre de cette Déclaration.



# INSTITUTIONS ET ORGANISMES ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX

## Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

Depuis 1948, le GATT est le principal organisme international s'occupant de libéraliser le commerce mondial et de négocier la réduction des restrictions au commerce et des autres mesures qui faussent les échanges internationaux. Le GATT compte 102 membres représentant 90 p. 100 du commerce mondial. Le GATT prévoit des règles de conduite du commerce international des marchandises claires et viables. Les négociations actuellement menées dans le cadre de l'Uruguay Round visent à y ajouter également l'investissement, les services, la propriété intellectuelle ainsi que le commerce du textile et du vêtement.

L'une des principales fonctions du GATT est de fournir un cadre de règlement aux différends commerciaux entre gouvernements. Lorsque les consultations bilatérales informelles échouent, les parties contractantes peuvent recourir au mécanisme de règlement des différends du GATT et demander des consultations bilatérales officielles. Si ces consultations ne permettent pas de régler le différend entre les parties, on peut demander la constitution d'un groupe spécial du GATT.

Le Secrétariat du GATT est établi au siège des Nations Unies à Genève. Son directeur général est M. Arthur Dunkel, de la Suisse.

## Association internationale de développement (IDA)

L'IDA est l'organisme par l'intermédiaire duquel la Banque mondiale accorde des prêts à des conditions de faveur aux pays en développement les plus pauvres. Ces prêts à très long terme sont consentis sans intérêt, et des délais de grâce considérables sont prévus pour leur remboursement. Les fonds dont dispose l'IDA proviennent principalement de contributions spéciales des pays riches qui en sont membres. Tous les trois ans, les pays donateurs négocient

des arrangements en vue de la reconstitution de ses réserves. La neuvième reconstitution, achevée en janvier 1990, a donné à l'IDA des engagements d'environ 15 milliards \$US.

Le Canada, septième donateur en importance, a engagé 829 millions \$US au titre de la reconstitution de l'IDA.

## Banque asiatique de développement

La Banque asiatique de développement, qui a son siège à Manille (Philippines), a été fondée en 1966 et compte 51 pays membres (dont 35 de la région Asie-Pacifique). La Banque asiatique de développement et le Fonds asiatique de développement ont pour principale fonction de promouvoir le développement économique et social de l'Asie par des prêts-projets, des prises de participation au capital social et une assistance technique.

Les opérations de la Banque ont totalisé 4 milliards \$US en 1990. Le Canada, qui est le septième contributeur de la Banque et le troisième contributeur du Fonds, encourage la Banque à renforcer son dialogue avec les pays emprunteurs.

## Banque de développement des Caraïbes (BDC)

La BDC joue un rôle important dans le financement du développement économique des Antilles : en 1990, elle a approuvé pour plus de 110 millions \$US de prêts. Le Canada, qui détient 10,27 p. 100 des actions donnant droit de vote, est l'un de ses plus importants contributeurs. Le 7 mai 1991, le Canada a promis de verser 20 millions \$US à la Troisième reconstitution des ressources du Fonds spécial de développement de la BDC. La Banque accorde maintenant une plus grande priorité aux questions sociales, à l'environnement, à la participation des femmes au développement et à des politiques économiques saines.

## **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**

La BERD, qui a son siège à Londres, a été inaugurée en avril 1991. Son but est de faciliter la transition à une économie de libre marché et de promouvoir le développement du secteur privé et de l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui s'engagent à appliquer les principes de la démocratie pluripartite, du pluralisme et de l'économie de marché. Le Canada, membre fondateur de la Banque, détient 3,4 p. 100 de son capital. Le Vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Donald Mazankowski, est le gouverneur pour le Canada.

## **Banque interaméricaine de développement (BID)**

La BID est, pour l'Amérique latine et les Antilles, une importante source de financement du développement et de l'assistance technique connexe : dans les trente dernières années, elle a approuvé des prêts d'une valeur de 47 milliards \$US, dont 3,8 milliards \$US en 1990. Le Canada détient 4,39 p. 100 des actions de la Banque. La BID élargit actuellement ses activités pour y englober la réduction de la pauvreté, le développement du secteur privé, l'environnement et la réduction de la dette.

## **Banque mondiale**

La Banque mondiale regroupe quatre institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), créée en 1945, l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et une nouvelle venue, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui a vu le jour le 8 juin 1988. L'objectif commun de ces organisations est d'aider les pays en développement à hausser leur niveau de vie, en y canalisant des ressources financières provenant des pays développés.

La BIRD compte 153 États membres, dont le Canada. Son président est M. Barber Conable, des États-Unis, à qui succédera en septembre 1991, M. Lewis T. Preston. La tradition veut que le président de la BIRD soit un Américain et le directeur général du FMI, un Européen. Le Canada est représenté

au Conseil des gouverneurs par M. Donald Mazankowski, Vice-premier ministre et ministre des Finances. Le Canada, lui ayant versé en 1989-1990 287 millions \$US, est en importance le sixième contributeur de la BIRD.

## **Club de Paris**

Le Club de Paris est un groupe informel de représentants de créanciers publics qui tient séance sous l'égide du Trésor français afin de rééchelonner le remboursement des crédits gouvernementaux directs et des prêts commerciaux garantis par l'État accordés à d'autres pays. Créé dans les années 50, le Club ne se réunit régulièrement (tous les mois) que depuis le début des années 80, alors que se sont généralisées les difficultés du service de la dette dans les pays en développement.

Le Club de Paris a notamment coutume d'étaler sur une période de dix ans le remboursement du capital et, dans de nombreux cas, de l'intérêt. Les pays les plus pauvres et les pays à revenu moyen inférieur, jouissent maintenant d'une période de quinze à vingt ans. En contrepartie, le pays débiteur est tenu d'adopter un programme de réforme économique appuyé par le FMI, qui lui permettra d'améliorer sa situation économique et financière et, à terme, de rembourser sa dette.

## **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**

La CNUCED réunit tous les quatre ans des participants au niveau ministériel afin d'étudier les questions économiques internationales qui influent sur les plans et perspectives de développement des pays du tiers monde. Elle comprend un secrétariat permanent ainsi que divers organismes et comités qui tiennent régulièrement des réunions à Genève.

Convoquée en 1987, la CNUCED VII a produit pour la première fois une analyse concertée de la situation économique mondiale et a formulé certaines orientations pratiques quant aux politiques et aux mesures à prendre à l'échelle internationale. CNUCED VIII aura lieu à Cartagène en Colombie du 8 au 25 février 1992.

Le Canada subventionne la CNUCED au moyen de la quote-part qu'il verse chaque année au budget de l'ONU. En outre, il consacre environ 1,25 million \$ par an à des projets d'expansion du commerce et de formation en techniques de promotion mis en oeuvre par le Centre du commerce international CNUCED/GATT ainsi que 5 000 \$ par année à un projet destiné aux femmes. Le Secrétaire général de la CNUCED est M. Kenneth Dadzie, du Ghana.

## **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aura lieu à Rio de Janeiro du 1<sup>er</sup> au 12 juin 1992 et elle fera suite à la Conférence sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. À cette occasion, des chefs d'État et de gouvernement du monde entier se rassembleront pour discuter de l'intégration, à l'échelle mondiale, des stratégies relatives à l'environnement et au développement.

Le secrétaire général de la Conférence, M. Maurice Strong, un Canadien, était aussi le secrétaire général de la Conférence de Stockholm. Un secrétariat de quarante personnes dont le centre est à Genève aide M. Strong à organiser la Conférence et à préparer les études d'analyse nécessaires pour orienter les débats sur les questions en jeu.

Un Comité préparatoire des Nations Unies, présidé par l'ambassadeur Tommy Koh de Singapour, s'occupe de la préparation de la Conférence. Le Comité préparatoire se réunira deux autres fois avant la conférence — à Genève en août 1991 et à New York en mars 1992.

## **Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)**

La CSCE est la seule organisation politique de nature pan-européenne et transatlantique. Créée en 1975 par l'Acte final d'Helsinki, elle regroupe le Canada, les États-Unis et tous les pays d'Europe.

La CSCE fut d'abord une série de conférences traitant des principes généraux qui régissent les relations entre les États participants. Ces principes englobent des

questions de sécurité, de respect des droits de la personne ainsi que des questions de coopération politique, économique, humanitaire, scientifique, technologique et environnementale.

Le 21 novembre 1990, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la CSCE a institutionnalisé dans la Charte de Paris le processus entamé à Helsinki. Un secrétariat permanent a été établi à Prague, un centre de prévention des conflits à Vienne et un bureau d'élections libres à Varsovie. Un Comité de hauts fonctionnaires et un Conseil des ministres des Affaires étrangères ont été créés.

Ce dernier s'est réuni pour la première fois à Berlin les 19 et 20 juin 1991. De plus, les chefs d'État et de gouvernement se réuniront périodiquement lors de réunions de suivi de la CSCE. La prochaine aura lieu à Helsinki, au printemps 1992.

Les fondements d'une assemblée parlementaire ont été établis lors d'une réunion spéciale de parlementaires de tous les pays de la CSCE à Madrid, le 3 avril 1991. La première session de cette assemblée sera tenue à Budapest en juillet 1992.

## **Fonds monétaire international (FMI)**

Le FMI a été créé en décembre 1945 dans le but de promouvoir la coopération monétaire internationale et, en ouvrant et en stabilisant le système international des paiements, de favoriser le commerce international. Le FMI offre un soutien financier aux pays membres qui éprouvent des difficultés de balance de paiements et les aide à améliorer leur gestion économique. Il supervise également le fonctionnement du système monétaire international.

Le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs, créé en 1974, se réunit généralement deux fois l'an. Il se compose de 22 membres représentant chacun des pays ou groupes de pays membres du Conseil d'administration. Le Comité du développement (comité ministériel mixte des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI pour le transfert de ressources réelles aux pays en développement), également mis sur pied en

1974, est doté d'une structure similaire à celle du Comité intérimaire; son rôle consiste à examiner les questions relatives aux politiques de développement ainsi que les besoins financiers.

Le FMI compte 155 pays membres, dont le Canada. Son directeur général est M. Michel Camdessus, de France. Le ministre des Finances, M. Donald Mazankowski, représente le Canada au Conseil des gouverneurs. Le Canada a également un siège au Conseil d'administration.

## **Groupe de Cairns**

Le Groupe de Cairns des exportateurs agricoles rassemble 13 pays (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay) ayant en commun le désir de promouvoir une réforme du commerce des produits agricoles.

Le Groupe tient son nom de la ville de Cairns, en Australie, où a eu lieu sa première réunion, au niveau ministériel, en août 1986. C'est grâce à ses efforts que des objectifs ambitieux ont été fixés pour les questions agricoles dans les négociations de l'Uruguay Round.

## **Groupe de la Banque africaine de développement**

Le Groupe de la Banque africaine de développement, fondé en 1964, a son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le Groupe compte 75 membres, dont 51 de l'Afrique. Le Canada est devenu membre de la Banque en 1982, lorsqu'on a ouvert l'adhésion aux membres de l'extérieur. Le Canada a joué un rôle majeur dans la création du Fonds africain de développement en 1972.

Le Groupe a pour principale fonction de promouvoir le développement économique et social de ses membres africains, et de stimuler le commerce intracontinental. Les prêts de la Banque ont totalisé 1 987 millions \$US en 1990. Le Canada est le quatrième actionnaire extérieur de la Banque, et il se classe au troisième rang pour ses contributions cumulatives au Fonds.

## **Groupe des Sept (G-7)**

Créé lors du Sommet économique de Tokyo en 1986, le groupe constitué des ministres des Finances des sept pays du Sommet (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, France, Italie et Japon) a reçu pour mandat de resserrer la surveillance et la coordination des politiques économiques internationales de façon à améliorer la performance économique de ces pays.

Depuis, le G-7 s'est réuni régulièrement, souvent en présence du directeur général du FMI. En février 1987 à Paris, il a adopté l'Accord du Louvre, par lequel les membres s'engagent à mieux coordonner leurs politiques de manière à favoriser une croissance économique plus équilibrée et à réduire les déséquilibres fiscaux et commerciaux.

## **Groupe des Vingt-Quatre (G-24)**

Au Sommet économique de Paris en 1989, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'accorder une aide économique à la Pologne et à la Hongrie. Ils ont demandé à la Commission des Communautés européennes de coordonner cette aide. La Commission a répondu en invitant les 24 pays membres de l'OCDE à se rencontrer périodiquement pour échanger de l'information, établir des priorités et examiner les progrès réalisés. Ce groupe, qui se réunit à Bruxelles, s'est lui-même appelé le Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Depuis janvier 1991, le Groupe a aussi offert une aide économique concertée à la République fédérative tchèque et slovaque, à la Bulgarie, à la Roumanie et à la Yougoslavie.

## **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

L'OCDE a été fondée en 1961 pour remplacer l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) créée en 1948 pour coordonner les demandes européennes d'aide dans le cadre du Plan Marshall. Le Canada est l'un de ses membres fondateurs.

L'OCDE, dont le siège est à Paris, est un forum qui permet aux représentants des démocraties industrialisées d'échanger des informations sur leurs économies respectives et de se consulter sur les approches à adopter à l'égard de questions économiques internationales. On y discute aussi de l'environnement, et surtout du lien qui existe entre l'environnement et l'économie, ainsi que d'un large éventail de politiques sociales.

Devant l'intégration de plus en plus marquée de l'économie mondiale, l'OCDE a récemment engagé un dialogue avec divers

pays qui n'en sont pas membres, notamment les Économies asiatiques dynamiques (voir EAD au chapitre suivant). Elle a aussi entrepris un grand programme d'assistance technique aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est consistant en conseils de politique économique.

Le Conseil de l'OCDE, où sont représentés les 24 États membres (dont le Canada), se réunit une fois l'an au niveau ministériel. La dernière réunion ministérielle s'est tenue les 4 et 5 juin 1991. Le secrétaire général de l'Organisation est M. Jean-Claude Paye, de France.

# GLOSSAIRE DE TERMES ÉCONOMIQUES

## Accord du Louvre

Accord réalisé par les ministres des Finances du Groupe des Sept (G-7) à leur réunion tenue à Paris le 22 février 1987. Dans cet accord, les ministres convenaient de la nécessité d'intensifier les efforts de coordination des politiques économiques pour promouvoir une croissance globale plus équilibrée et pour réduire les déséquilibres budgétaires et commerciaux. À cette fin, chaque membre prenait des engagements spécifiques. L'Accord prévoyait des mesures pour stimuler la demande intérieure dans les économies du Japon et de la République fédérale allemande, et pour réduire le déficit budgétaire des États-Unis.

## Accord du Plaza

Les ministres des Finances du Groupe des Cinq (G-5), (France, République fédérale d'Allemagne, Japon, États-Unis, Royaume-Uni), se sont réunis au Plaza Hotel de New York en septembre 1985. Le communiqué officiel préparé à cette occasion était la première déclaration publique faite par le G-5.

Les ministres du G-5 ont convenu d'une intervention concertée sur les marchés des changes pour réduire la valeur du dollar américain puisque cette monnaie était trop forte par rapport aux autres devises et qu'elle ne reflétait plus la situation économique globale.

## Ajustement structurel

Ajustement des économies et des institutions aux facteurs micro-économiques et aux réformes réglementaires et institutionnelles. Les éléments structurels des économies nationales englobent l'offre et la répartition des facteurs de production, les marchés des biens et services ainsi que les fonctions d'imposition, de dépense et de réglementation du secteur public.

## Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP)

Groupe de négociation de l'Uruguay Round qui élabore de nouvelles règles touchant la propriété intellectuelle, y compris la normalisation et la protection des droits d'auteur, des brevets et des marques de commerce.

## Balance commerciale

Composante de la balance des paiements; l'excédent ou le déficit qui résulte de la différence entre les dépenses d'importations d'un pays et les recettes qu'il tire de ses exportations de marchandises.

## Balance des paiements

Compilation des opérations d'un pays avec les autres pays et les institutions internationales. Ces opérations sont réparties en deux grands groupes : le compte courant et le compte de capital.

## Charte européenne de l'énergie

Proposition faite par le Premier ministre des Pays-Bas, M. Ruud Lubbers, et actuellement examinée par la CE. Il s'agirait, pour les pays de l'Europe de l'Ouest, d'aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ainsi que l'URSS à exploiter leurs ressources gazières et pétrolières et à développer leur potentiel sur le plan des centrales nucléaires. L'Europe de l'Ouest se garantirait ainsi une nouvelle source d'approvisionnement, tandis que l'URSS, l'Europe centrale et l'Europe de l'Est bénéficieraient d'une aide au développement et pourraient faire progresser un secteur d'exportation qui leur rapporterait de précieuses devises fortes.

## Compte courant

Composante de la balance des paiements qui enregistre les échanges visibles (exportations

et importations), les échanges invisibles (revenus et dépenses au titre des services), les bénéfices tirés d'opérations à l'étranger, les intérêts et les paiements de transfert.

## Compte de capital

Composante de la balance des paiements d'un pays qui englobe les flux financiers liés aux investissements étrangers directs, les investissements dans les titres publics et privés, les transactions bancaires internationales et les mouvements dans les stocks publics d'or et les réserves de devises.

## Crédit à l'exportation

Ligne de crédit que le pays exportateur offre au pays importateur pour l'achat d'un bien exporté.

## Déséquilibres des comptes courants

Excédent ou déficit qu'un pays enregistre dans l'ensemble de ses transactions au titre du commerce des marchandises, des services et des transferts privés et publics. Il y a déséquilibre structurel lorsque la situation excédentaire ou déficitaire du compte courant devient chronique.

## Déséquilibres extérieurs

Autre expression pour désigner les excédents ou déficits chroniques du compte courant ou de la balance des paiements.

## Développement viable

Le 25 mai 1989, la Conférence générale du Programme des Nations Unies pour l'environnement a adopté une définition du concept de développement viable (aussi appelé « développement durable ») qui incluait les notions suivantes :

- le développement viable pourvoit aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins;
- il suppose la réalisation de progrès dans le sens d'une plus grande équité nationale et internationale, donc la prestation d'aide aux pays en développement;
- il suppose l'existence d'un environnement économique

international propice à une croissance et à un essor économiques soutenus dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement, ce qui est très important pour rendre possible une saine gestion de l'environnement;

- il suppose l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration des plans et politiques de développement.

## Droits compensatoires

Droits supplémentaires imposés par un pays importateur en vue de faire contrepoids aux subventions gouvernementales dans le pays exportateur, lorsque les importations subventionnées causent ou menacent de causer un préjudice important à une branche de production nationale du pays importateur.

## Droits de tirage spéciaux (DTS)

Ces droits ont été créés en 1969 par le FMI comme avoir complémentaire de réserve monétaire internationale. Les gouvernements peuvent se procurer des DTS auprès du FMI et les utiliser pour leurs transactions avec lui. Les membres du FMI ont accepté de considérer les DTS comme un complément de l'or et des monnaies de réserve dans la compensation de leurs comptes internationaux. Le DTS est devenu l'unité de compte du FMI, et plusieurs monnaies nationales y sont rattachées.

## Économies asiatiques dynamiques (EAD)

Expression qu'utilise l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour désigner globalement les économies asiatiques qui connaissent actuellement une croissance rapide de leur produit national brut. Elles sont comprises dans le grand groupe des Économies nouvellement industrialisées (ENI). Les EAD sont la Malaisie, la Thaïlande, la République de Corée, Singapour, Taïwan et Hong Kong.

## Économies nouvellement industrialisées (ENI)

Économies en développement qui ont maintenu une croissance rapide (plus de

6 p. 100 par année) de leur produit national brut (PNB) au cours des 12 dernières années, et dont les exportations totales sont largement composées d'articles manufacturés. Ce groupe englobe actuellement le Brésil, la République de Corée, Singapour, le Mexique, Taïwan et Hong Kong.

### **Facilité d'ajustement structurel (FAS) et Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)**

La FAS, établie en 1986, est une facilité de financement du FMI. Elle consent des prêts aux pays membres à faible revenu qui sont confrontés à de difficiles problèmes de balance des paiements afin d'appuyer leurs programmes de politique macro-économique et d'ajustement structurel sur le moyen terme.

La Facilité d'ajustement structurel renforcée, établie en décembre 1987, améliore la capacité de la communauté financière internationale d'appuyer les programmes d'ajustement structurel axés sur la croissance en augmentant sensiblement les ressources consenties aux pays à faible revenu admissibles.

### **Fonctionnement du système du GATT**

Groupe de négociation établi pendant l'Uruguay Round pour améliorer le fonctionnement du GATT en tant qu'organisme d'établissement de politiques commerciales, notamment en valorisant le rôle des ministres, en améliorant la surveillance et en encourageant le resserrement des liens avec le FMI et la Banque mondiale.

### **Mesures d'investissement liées au commerce (TRIMS)**

Groupe de négociation de l'Uruguay Round établi pour examiner les effets de restriction et de distorsion qu'exercent les mesures d'investissement. Ce groupe du GATT élaborera au besoin des dispositions tendant à éviter ces effets préjudiciables.

### **Modalités de Toronto**

Au Sommet économique de 1988, tenu à Toronto, les participants ont convenu que le Club de Paris devrait permettre aux pays africains à faible revenu de rééchelonner leur dette publique bilatérale à des conditions de faveur dans le cadre de programmes d'ajustement appuyés par le FMI (les modalités de Toronto ont depuis été élargies à deux autres pays à faible revenu à l'extérieur de l'Afrique). Les modalités de Toronto offrent trois options : réduction de 33 p. 100 du principal, périodes de remboursement plus longues, réduction du service de la dette grâce à des taux d'intérêt inférieurs aux taux du marché. Vingt pays ont jusqu'ici profité de ces accommodements. (Voir Club de Paris au chapitre précédent.)

### **Négociations commerciales multilatérales (NCM)**

Désigne les négociations des parties contractantes du GATT. (Voir cette expression dans le chapitre précédent.)

Désigne les propositions faites par le secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Nicholas Brady, le 10 mars 1989. Le Plan Brady a été mis en oeuvre pour renforcer la stratégie de la dette. Son but est de faciliter l'ajustement soutenu dans les pays débiteurs et de réduire le fardeau de la dette commerciale en encourageant les banques à négocier, au cas par cas, des programmes de refinancement qui prévoient diverses options de réaménagement des créances, une réduction du service de la dette et l'octroi de nouveaux crédits. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont accepté de libérer jusqu'à 25 milliards \$US pour ces opérations de réduction de la dette, et le Japon fournit 10 milliards \$ supplémentaires.

### **Politique agricole commune (PAC)**

Ensemble de politiques et de mécanismes par lesquels les États membres de la Communauté européenne (CE) s'efforcent de fondre leurs programmes agricoles respectifs en un effort concerté pour favoriser le développement agricole régional,



un niveau de vie équitable et croissant pour leur population agricole, des débouchés agricoles stables, une amélioration de la productivité agricole et des méthodes pour assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires.

## **Politique macro-économique**

Politique visant à influencer les grands agrégats de l'économie, comme l'emploi, la production et le taux d'inflation, par des mesures touchant l'équilibre budgétaire, la masse monétaire et le crédit.

## **Punta del Este**

Ville de l'Uruguay qui a accueilli la conférence lançant les Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

## **Qualité de l'aide**

La qualité de l'aide désigne l'efficacité avec laquelle l'aide au développement permet de promouvoir et de soutenir le développement économique et social. Elle est souvent mesurée par les modalités de l'aide au développement, par la mesure dans laquelle celle-ci est ciblée sur les pays et les populations les plus pauvres, et par le degré auquel elle est déliée de l'obligation d'achat dans le pays donateur.

## **Sherpas**

Représentants personnels des leaders des pays du Sommet, chargés de superviser le processus de préparation des Sommets et de conseiller leurs leaders respectifs sur les questions qui y seront étudiées. Les sherpas tentent, à leurs réunions préparatoires, de délimiter les points d'entente qui pourraient former les éléments d'un consensus du Sommet sur les principales questions étudiées. Le représentant personnel du Premier ministre Mulroney est M. Derek H. Burney, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

## **Subventions à l'exportation**

Paiements ou autres avantages financiers qu'un gouvernement consent à des producteurs ou à des exportateurs nationaux, sous réserve d'un engagement d'exportation. L'Article XVI du GATT reconnaît que les subventions en général, et les subventions à l'exportation en particulier, peuvent fausser

les échanges. L'Article XVI et l'Accord relatif aux subventions et aux mesures compensatoires (ou Code des subventions) négocié durant le Tokyo Round interdisent expressément aux pays développés de subventionner les exportations de produits finis et semi-finis.

## **Surveillance multilatérale**

Utilisation d'indicateurs économiques pour comparer les politiques économiques des pays, et analyse de l'interaction de ces politiques.

Le G-7 a élaboré et appliqué des arrangements renforcés de surveillance et de coordination multilatérales. Tel qu'il était mentionné dans la Déclaration économique du Sommet de Venise, le nouveau processus de coordination, qui suppose l'utilisation d'indicateurs économiques, incitera davantage les membres du Sommet à adopter des politiques plus homogènes et compatibles. (Voir Groupe des Sept dans le chapitre précédent.)

## **Système monétaire européen (SME)**

Système établi en 1979 pour créer une zone de stabilité monétaire visant à minimiser les fluctuations de change désordonnées. Le SME est basé sur un système de parités fixes mais ajustables, et utilise divers mécanismes d'intervention et de crédit. Son fondement est l'Unité monétaire européenne (Écu), qui est utilisé pour fixer la parité bilatérale des monnaies des huit pays participants.

## **Unité monétaire européenne (Écu)**

Un « panier » de montants spécifiés de chaque devise de la CE. Sa valeur est déterminée en utilisant le taux courant de chaque devise sur le marché. L'Écu est également l'unité de compte de la CE.

## **Uruguay Round**

Huitième d'une série de négociations commerciales multilatérales tenues sous l'égide du GATT. Lancées en septembre 1986 à la Réunion ministérielle de Punta del Este, en Uruguay, ces négociations doivent se terminer à la fin de 1991.

# DÉCLARATIONS DU SOMMET DE HOUSTON

## Déclaration économique 11 juillet 1990

1. Nous, les chefs d'État et de gouvernement des sept principales démocraties industrielles ainsi que le président de la Commission des Communautés européennes, réunis à Houston pour le Sommet économique annuel, célébrons la renaissance de la démocratie dans une grande partie du monde. Nous nous réjouissons vivement de la multiplication des démocraties multipartites, de la tenue d'élections libres, de l'attachement à la liberté d'expression et de réunion, du respect croissant des droits de l'homme et de la primauté du droit, ainsi que de la reconnaissance de plus en plus généralisée des principes qui sous-tendent les économies ouvertes et concurrentielles. Cette évolution vient consacrer les droits inaliénables de l'homme; si on leur donne la possibilité de choisir, les gens choisiront la liberté.

2. Les changements profonds qui ont lieu en Europe et les progrès accomplis ailleurs vers l'instauration de la démocratie donnent tout lieu d'espérer en un monde où chacun aura de plus en plus de possibilités de réaliser ses aspirations économiques et politiques, à l'abri de la tyrannie et de l'oppression.

3. Nous n'oublions pas que la liberté et la prospérité économique sont étroitement liées et qu'elles se nourrissent mutuellement. La prospérité économique durable dépend du stimulant que constitue la concurrence et de l'encouragement de l'esprit d'entreprise, des facteurs qui incitent les particuliers à faire preuve d'initiative et d'innovation, d'une main-d'oeuvre compétente et motivée dont les droits fondamentaux sont protégés, de systèmes monétaires bien conçus, d'un régime de commerce et de paiements internationaux ouvert ainsi que d'un environnement dont la protection est assurée pour les générations futures.

4. Nous sommes déterminés à aider les autres peuples du monde à atteindre et à maintenir la prospérité économique et la liberté politique. Nous appuierons leurs

efforts avec notre expérience, nos ressources et notre bonne volonté.

### La situation économique internationale

5. Au cours des dernières années, l'économie mondiale s'est renforcée du fait de l'application de politiques macro-économiques bien fondées et de l'accroissement de l'efficacité économique. L'expansion économique que connaissent nos pays, depuis maintenant huit ans, a été à l'origine d'un relèvement marqué du revenu et de l'emploi dans le contexte d'une croissance rapide du commerce international. Toutefois, le chômage demeure élevé dans plusieurs pays. Même si elle a ralenti considérablement depuis le début des années 80, l'inflation est une grande cause d'inquiétude dans certains pays et exige la plus grande vigilance. Les déséquilibres externes ont été réduits aux États-Unis et au Japon, tandis que dans d'autres cas, ils se sont accrus. L'ajustement demeure essentiel pour contrer les tendances protectionnistes, éviter l'incertitude sur les marchés financiers et les marchés de change, et contribuer à empêcher les pressions sur les taux d'intérêt. Par ailleurs, l'adoption de politiques macro-économiques internes bien adaptées, qui peuvent varier d'après la situation de chaque pays, favorisera largement l'ajustement extérieur.

6. Dans le monde en développement, la situation a évolué de différentes façons à la fin des années 80. Certaines économies, surtout celles de l'Asie de l'Est, ont continué à connaître des taux de croissance intérieure impressionnants. Par contre, dans d'autres pays les économies sont demeurées stagnantes ou ont régressé. Toutefois, les sérieux efforts déployés — dans certains cas par de nouveaux dirigeants — pour mettre en oeuvre les ajustements économiques nécessaires et des politiques axées sur le marché ont néanmoins commencé à donner des résultats positifs et devraient être poursuivis.

## **Les développements monétaires internationaux et la coordination des politiques**

7. À une époque d'interdépendance économique croissante, les pays du Sommet ont, d'un commun accord, conçu un processus de coopération fondé sur la nécessité d'adopter des politiques axées sur le marché et sur l'importance de saines politiques budgétaires et monétaires. Ce processus a contribué largement à raffermir l'économie mondiale et à stabiliser les taux de change, car il a dirigé l'attention vers la surveillance multilatérale et la coordination étroite des politiques économiques, notamment en ce qui a trait à la coopération sur les marchés de change. Il est important de maintenir cette approche marquée par la coopération et la flexibilité et de la renforcer là où il convient, afin d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international et d'aider à sa stabilité.

8. Pour que l'expansion économique actuelle se poursuive à l'avantage de tous les pays, chaque pays doit mettre en oeuvre des politiques judicieuses. Il faut pour cela équilibrer l'expansion de la demande et l'augmentation de la productivité tout en corrigeant les déséquilibres externes et en assouplissant les rigidités structurelles. Les pressions exercées sur les prix exigent une vigilance constante.

9. Les pays dont les comptes courants sont largement déficitaires devraient contribuer au processus d'ajustement en réduisant leur déficit budgétaire et en entreprenant des réformes structurelles visant à encourager l'épargne dans le secteur privé et à accroître la compétitivité.

10. Les pays qui connaissent des excédents considérables devraient contribuer au processus d'ajustement par une croissance soutenue et non inflationniste de la demande intérieure, accompagnée d'une réforme structurelle permettant d'améliorer les conditions sous-jacentes de croissance et d'ajustement et d'encourager une plus grande part d'investissement par rapport à l'épargne.

11. On prévoit que les besoins en investissements à l'échelle internationale augmenteront dans les prochaines années, surtout en Europe centrale et en Europe de l'Est ainsi que dans les pays en développement qui entreprennent de

réformer leurs marchés, de même que dans certains pays industrialisés. Pour répondre à ces besoins, les pays industrialisés autant que les pays en développement devraient encourager l'épargne et, parallèlement, décourager la désépargne.

12. La restructuration des économies de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en fonction des marchés devrait en stimuler la croissance et en favoriser l'intégration à l'économie mondiale. Nous appuyons ces changements et voulons assurer que cette transformation difficile contribuera à la croissance et à la stabilité globales.

13. Au sein de la Communauté européenne, le système monétaire européen mènera à un haut degré de convergence et de stabilité économiques. Nous nous félicitons de la décision de la Communauté de lancer une Conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire et d'entamer le premier stade de cette union. Durant ce premier stade, la surveillance et la coordination plus étroites des politiques économiques et monétaires seront un facteur de croissance non inflationniste et aideront à renforcer le système économique international.

14. Nous nous réjouissons à l'idée de l'unification de l'Allemagne en une démocratie pleinement souveraine exempte de contraintes discriminatoires. L'union économique, monétaire et sociale de l'Allemagne viendra appuyer la croissance non inflationniste à l'échelle mondiale et la réduction des déséquilibres extérieurs. Elle suscitera aussi des développements économiques positifs en Europe centrale et en Europe de l'Est.

15. Nous faisons appel aux pays membres du Fonds monétaire international (FMI) pour qu'ils respectent la décision prise, lors de la Neuvième révision générale des quotes-parts, d'augmenter celles-ci de 50 pour 100 et de raffermir la stratégie en matière d'arrérages.

### ***Mesures axées sur l'efficacité économique***

16. Au cours des dernières années, les politiques macro-économiques ont été de plus en plus assorties de réformes visant à accroître l'efficacité économique. Nous nous réjouissons des progrès accomplis vers l'unification du marché européen et des efforts déployés pour réduire les rigidités

structurelles en Amérique du Nord et au Japon. Nous signalons néanmoins la nécessité de prendre d'autres mesures afin de promouvoir la réforme réglementaire et la libéralisation dans certains domaines, notamment le commerce au détail, les télécommunications, le transport, les marchés du travail ainsi que les marchés financiers; en outre il faut réduire les subventions industrielles et agricoles, améliorer les systèmes fiscaux et accroître, par la formation, les compétences de la main-d'oeuvre.

17. Nous nous réjouissons des contributions notables de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'identification des défis que pose la politique structurelle et des choix possibles. Nous encourageons l'Organisation à renforcer ses procédures de surveillance et d'examen et à trouver des moyens de rendre ses travaux plus efficaces sur le plan opérationnel.

#### **Le système commercial international**

18. La prospérité économique est tributaire d'un système commercial mondial ouvert. Il est essentiel de raffermir l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin que celui-ci offre un cadre stable en vue de l'expansion du commerce et de l'intégration plus grande de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ainsi que des pays en développement à l'économie internationale. Nous rejetons le protectionnisme sous toutes ses formes.

19. La réussite des négociations de l'Uruguay Round occupe la première place dans l'ordre du jour économique international. Par conséquent, nous affirmons notre volonté de prendre les décisions politiques difficiles qui seront nécessaires pour obtenir, d'ici la fin de l'année, des résultats substantiels et de vaste portée dans tous les domaines de négociation. Nous demandons à nos négociateurs de réaliser des progrès et, en particulier, de s'entendre sur le profil général des résultats d'ici la réunion de juillet du Comité des négociations commerciales.

20. Nous confirmons notre appui sans réserve aux objectifs généraux et essentiels des négociations : réforme des politiques agricoles; train important et équilibré de mesures visant à améliorer l'accès aux

marchés; renforcement des règles et disciplines multilatérales; incorporation des nouvelles questions que sont les services, les mesures concernant les investissements liés au commerce, la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre du GATT; et intégration des pays en développement au système commercial international.

21. En ce qui concerne l'agriculture, il est capital d'atteindre l'objectif à long terme de la réforme des politiques agricoles pour libéraliser davantage le commerce des produits dans le secteur de l'agriculture. L'expérience a montré le coût élevé des politiques agricoles qui tendent à créer des excédents. Les négociations du GATT sur l'agriculture devraient avoir pour résultats de mieux équilibrer l'offre et la demande et d'assurer que les politiques agricoles ne gênent pas le bon fonctionnement des marchés internationaux. Nous réaffirmons donc notre engagement à l'égard de l'objectif à long terme de la réforme qui consiste à permettre que les signaux du marché influent sur la production agricole et à établir un système de commerce agricole équitable et axé sur le marché.

22. Afin d'y arriver, chacun de nous doit réduire de façon importante et progressive le soutien et la protection qu'il accorde à l'agriculture — aux chapitres des régimes internes, de l'accès aux marchés et des subventions à l'exportation — et établir des règles concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les écarts dans les mécanismes de soutien agricole entre les pays reflètent les différences dans les conditions sociales et économiques de l'agriculture. Les négociations en la matière doivent donc être menées dans un cadre qui suppose un instrument de mesure commun, prévoit les engagements à prendre d'une façon équitable pour tous les pays et tient compte des préoccupations au sujet de la sécurité alimentaire. Le cadre doit donner des garanties spécifiques que le recours approprié à la mesure commune ainsi qu'à d'autres moyens permettra aux participants de réduire non seulement le soutien interne, mais aussi, par voie de conséquence, les subventions à l'exportation et la protection des importations.

23. Il est essentiel de s'entendre sur un cadre de ce genre d'ici la réunion de juillet du Comité des négociations commerciales pour faire aboutir l'ensemble de l'Uruguay

Round. Par conséquent, nous recommandons à nos négociateurs de considérer le texte présenté par le président du Groupe de négociation sur l'agriculture comme un moyen d'intensifier les pourparlers. Nous entendons maintenir un haut niveau de participation personnelle et exercer le leadership politique voulu pour assurer le succès de ces négociations.

24. Les négociations sur l'accès aux marchés devaient permettre de parvenir à un accord sur un train important et équilibré de mesures. En ce qui concerne les textiles, l'objectif est de libéraliser le secteur des textiles et du vêtement par le démantèlement graduel des barrières commerciales et l'intégration de ce secteur au GATT, selon un calendrier précis et sur la base de règles et disciplines renforcées.

25. Les négociations sur les règles et disciplines multilatérales devraient permettre de renforcer les règles du GATT dans des domaines comme les garanties, la balance des paiements, les règles d'origine et les nouvelles disciplines concernant le dumping et les mesures antidumping. En ce qui concerne les subventions, il faut des règles qui permettent de discipliner efficacement les subventions nationales de façon à éviter les distorsions des échanges, la course aux subventions et les différends commerciaux. L'amélioration des disciplines doit également porter sur les mesures compensatoires pour qu'elles ne deviennent pas des entraves au commerce.

26. En ce qui a trait aux nouveaux domaines, il s'agit d'élaborer des règles et procédures inédites dans le cadre du GATT, y compris : un cadre de règles contractuelles pour libéraliser le commerce des services sans exclure aucun secteur a priori; un accord visant à réduire les effets de distorsion des mesures concernant les investissements liés au commerce; et un accord prévoyant des normes et l'application efficace de tous les droits de propriété intellectuelle.

27. Le succès de l'Uruguay Round est essentiel à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en développement. Nous cherchons à faire participer à l'Uruguay Round le plus grand nombre de pays en développement possible et à les intégrer davantage au système commercial multilatéral. À cette fin, les

pays industrialisés sont disposés à accepter des disciplines multilatérales plus sévères dans tous les secteurs et à améliorer l'accès aux marchés dans les domaines qui intéressent les pays en développement, comme les textiles et le vêtement, les produits tropicaux et l'agriculture.

28. Pour leur part, les pays en développement devraient réduire fortement leurs droits de douane et accroître le pourcentage des droits de douane consolidés; accepter des restrictions équilibrées et efficaces à toute forme d'exception, y compris les mesures imposées pour les difficultés en matière de balance des paiements; et participer de façon significative à des accords sur les nouveaux domaines. Il devrait s'ensuivre un ensemble unique de règles multilatérales applicable à toutes les parties contractantes au GATT, même si certains pays en développement, et tout particulièrement les moins avancés, auraient peut-être besoin de plus longues périodes de transition ou d'autres arrangements provisoires au cas par cas.

29. Pour atteindre le vaste éventail de résultats substantiels visés dans tous ces domaines, il faudra s'engager à renforcer davantage le cadre institutionnel du système commercial multilatéral. Dans ce contexte, la notion d'organisation commerciale internationale devrait être examinée à l'issue de l'Uruguay Round. Nous devons également parfaire le processus de règlement des différends afin de traduire dans les faits les résultats des négociations. Cette démarche devrait donner lieu à un engagement à ne fonctionner qu'en vertu des règles multilatérales.

#### **Investissement direct**

30. La libre circulation de l'investissement accroît la prospérité mondiale en complétant le système commercial international ouvert. L'investissement direct à l'étranger peut en particulier contribuer à restructurer les économies des pays en développement et des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, à créer de nouveaux emplois et à relever les niveaux de vie.

31. Tous les pays devraient donc chercher à abaisser leurs barrières à l'investissement et résister aux mesures protectionnistes qui sont dissuasives et discriminatoires à l'égard

de l'investissement. L'OCDE et le GATT devraient continuer de promouvoir la libéralisation de l'investissement. Les banques multilatérales de développement et le FMI devraient exiger la libéralisation de l'investissement dans leurs programmes en Europe centrale et en Europe de l'Est ainsi que dans les pays en développement.

#### **Crédits à l'exportation**

32. Nous nous réjouissons des importantes négociations en cours à l'OCDE sur un ensemble équilibré de mesures visant à renforcer les règles et disciplines multilatérales applicables au subventionnement des crédits à l'exportation qui faussent l'aide et les échanges commerciaux. Cet ensemble, auquel on mettra la dernière main au printemps de 1991, devrait permettre de réduire substantiellement, par une meilleure discipline et une plus grande transparence, les distorsions résultant du recours aux crédits publics touchant le commerce et l'aide. Il faut également éviter d'introduire un élément de distorsion des échanges commerciaux dans les apports financiers aux nations d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

#### **Réforme en Europe centrale et en Europe de l'Est**

33. Nous applaudissons aux réformes politiques et économiques qui se produisent en Europe centrale et en Europe de l'Est. À la récente réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Bonn et grâce à l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), les États de la région ont fait leurs principes clés qui sous-tendent les économies de marché. Cela dit, la mise en oeuvre des réformes économiques et politiques varie largement d'un pays à l'autre. Plusieurs ont déjà pris des mesures courageuses et difficiles pour stabiliser leur économie et écourter la transition vers l'économie de marché.

34. Les pays du Sommet et d'autres nations devraient venir en aide aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui ont pris un ferme engagement en faveur de la réforme économique et politique. Ceux qui fournissent une aide devraient privilégier les pays qui mettent en oeuvre ces réformes.

35. L'investissement privé étranger sera d'une importance vitale pour le développement de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Les capitaux privés iront aux pays dont les marchés seront ouverts et où le climat sera favorable à l'investissement. L'amélioration de l'accès aux marchés étrangers pour les exportations des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui libéralisent leur économie sera également importante. Les gouvernements occidentaux peuvent favoriser ce processus par divers moyens, et notamment en concluant des accords de commerce et d'investissement. La récente décision du Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations (COCOM) d'assouplir ses restrictions est un développement positif.

36. Nous saluons le travail accompli par la Commission des Communautés européennes en ce qui concerne la coordination, par le Groupe des 24 (G-24), de l'assistance destinée à la Pologne et à la Hongrie. Lancée au Sommet de l'Arche, cette initiative a aidé de façon significative ces pays à jeter les fondements d'une croissance soutenue basée sur les principes du marché. Nous souscrivons à la décision du G-24 d'étendre la coordination de l'assistance à d'autres démocraties naissantes en Europe centrale et en Europe de l'Est, dont la Yougoslavie.

37. Nous reconnaissons que ces pays font face à des problèmes majeurs en ce qui concerne l'assainissement de leur environnement. Il importera d'aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à élaborer les politiques et à mettre en place l'infrastructure nécessaires pour faire face à leurs problèmes dans ce domaine.

38. Nous nous félicitons en outre des récentes initiatives de coopération régionale (par exemple, dans les domaines du transport et de l'environnement) qui peuvent favoriser le progrès et la stabilité économiques dans la région.

39. Nous nous attendons à ce que la BERD nouvellement créée joue un rôle clé au niveau de la promotion des investissements dans ces pays, qu'elle y facilite la transition ordonnée vers l'économie de marché et qu'elle donne des assises stables à la démocratie. Nous exprimons le voeu que la

Banque commence ses opérations le plus rapidement possible.

40. À l'OCDE, le Centre de coopération avec les économies européennes en transition encouragera les réformes et renforcera les relations entre ces pays et l'OCDE, au même titre que les activités de suivi de l'OCDE entreprises à l'issue de la Conférence économique de la CSCE à Bonn.

41. Nous invitons l'OCDE à envisager d'établir une relation plus étroite avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui sont engagés envers la réforme politique et économique.

### **L'Union soviétique**

42. Nous avons discuté de la situation en Union soviétique et échangé nos vues sur le message que le Président Gorbatchev de l'Union soviétique nous a fait parvenir il y a plusieurs jours au sujet de ses plans économiques. Nous applaudissons aux efforts de libéralisation déployés dans ce pays et aux initiatives prises en vue d'y créer une société plus ouverte, démocratique et pluraliste et de progresser vers une économie libérale. Ces mesures méritent notre soutien. Le succès de la perestroïka dépend de la poursuite déterminée et du renforcement de ces efforts de réforme. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la proposition faite par le Président Gorbatchev sur l'établissement d'un dialogue économique permanent.

43. Nous avons tous entrepris, individuellement et collectivement, d'aider à ces efforts de réforme. Nous croyons tous qu'une assistance technique doit être fournie maintenant pour aider l'Union soviétique à progresser vers une économie libérale et à mobiliser ses propres ressources. Certains pays peuvent déjà consentir des crédits financiers importants.

44. Nous sommes également convenus que de nouvelles décisions de la part de l'URSS en vue de prendre des mesures plus radicales qui rapprocheraient ce pays de l'économie libérale, de procéder à une réaffectation substantielle des ressources destinées à l'origine au secteur militaire et de retirer tout appui aux nations qui entretiennent des conflits régionaux amélioreront les perspectives d'une aide économique significative et soutenue.

45. Nous avons pris acte de la décision arrêtée à Dublin le 26 juin par le Conseil européen. Nous sommes convenus de demander au FMI, à la Banque mondiale, à l'OCDE et au président désigné de la BERD de mener, en consultation étroite avec la Commission des Communautés européennes, une étude détaillée de l'économie soviétique, de recommander des réformes et d'établir les critères aux termes desquels l'aide économique occidentale pourra efficacement soutenir ces réformes. Ce travail, coordonné par le FMI, devrait être terminé d'ici à la fin de l'année.

46. Nous avons pris acte de l'importance que revêt pour le Gouvernement du Japon le règlement pacifique de son différend avec l'Union soviétique sur les Territoires du Nord.

47. Le gouvernement hôte fera part à l'Union soviétique des résultats du Sommet de Houston.

### **Les nations en développement**

48. Nous réitérons que notre engagement envers le monde en développement ne sera diminué d'aucune façon par le soutien que nous accordons aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui entreprennent des réformes. Les nations en développement les plus pauvres doivent continuer de faire l'objet d'une attention spéciale. La reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) au montant de 11,6 milliards de DTS approuvée en décembre dernier fournira à ces pays des ressources dont ils ont besoin. Le facteur environnemental entre maintenant en ligne de compte dans les prêts au développement. Nous avons l'intention de prendre une part constructive à la Conférence sur les pays les moins avancés qui se tiendra en septembre à Paris.

49. Les économies industrielles avancées peuvent apporter un certain nombre de contributions notables à l'essor à long terme des pays en développement. En soutenant la croissance économique et la stabilité des prix, nous pouvons offrir à ceux-ci des sources de capital et des marchés stables et en pleine expansion. En fournissant un soutien financier et technique aux pays en développement qui procèdent à une véritable réforme politique et économique, nous pouvons renforcer chez eux le processus de

libéralisation en cours. Les nations industrialisées devraient continuer de faire des efforts pour accroître l'aide au développement et les autres formes d'assistance qu'elles destinent aux pays en développement, notamment en renforçant l'efficacité de cette aide.

50. Dans le monde en développement, on s'accorde de plus en plus à dire que la croissance peut être encouragée grâce à un cadre macro-économique stable, à une réforme sectorielle qui favorise la concurrence, et à l'ouverture des marchés. Pour que des économies libérales puissent fonctionner efficacement et équitablement, il importe aussi que les systèmes politiques soient ouverts, démocratiques et responsables.

51. La protection de la propriété intellectuelle, la libéralisation des régimes d'investissement, y compris l'adoption de règles transparentes et équitables en la matière, et l'équité de traitement pour les investisseurs étrangers et nationaux peuvent aider de façon sensible à créer un climat accueillant pour les investissements.

52. L'initiative annoncée récemment par le président des États-Unis en faveur des Amériques (Enterprise for the Americas) viendra appuyer et encourager l'adoption de politiques davantage axées sur le marché en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous croyons que de telles initiatives de la part des États-Unis sont très prometteuses pour la région et accroîtront d'autant les perspectives de croissance durable dans les Amériques en encourageant les échanges commerciaux et les régimes d'investissement ouverts, en réduisant la dette concessionnelle bilatérale des États-Unis et par le recours à la conversion de la dette en prises de participations et aux échanges dette-nature.

53. Dans un certain nombre de pays, le ralentissement de la croissance démographique est une condition essentielle au développement durable. Il importe d'appuyer en priorité les initiatives des pays en développement visant à mettre en oeuvre des programmes démographiques efficaces. Les programmes de stabilisation de la population ont de meilleures chances de succès si on améliore les occasions d'éducation offertes aux femmes et si on intègre davantage ces dernières à l'économie.

54. Dans le bassin de la Méditerranée, les initiatives d'intégration économiques en cours méritent d'être encouragées et soutenues.

#### **Dette du tiers monde**

55. Des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année dans le cadre de la stratégie renforcée à l'égard de l'endettement, ce qui a conforté de nombreux pays débiteurs dans leur volonté de poursuivre les réformes économiques essentielles à leur croissance future. En particulier, les récents accords passés par les banques commerciales avec le Chili, le Costa Rica, le Mexique, le Maroc, les Philippines et le Venezuela supposent des réductions sensibles au titre de la dette et du service de la dette. À cet égard, le FMI et la Banque mondiale ainsi que le Japon fournissent actuellement un important appui financier. Afin de soutenir les programmes à moyen terme de réforme et de financement appuyés par le FMI, le Club de Paris a accepté de prévoir des accords de restructuration appropriés, notamment par des rééchelonnements pluriannuels et l'extension des délais de remboursement. Les efforts de réforme des pays débiteurs ainsi que la réduction de la dette par les banques commerciales ont eu une incidence marquée sur la confiance des économies des pays débiteurs, comme le montrent clairement le flux des nouveaux investissements et le retour des capitaux fébriles, au Mexique en particulier.

56. Ces mesures représentent des innovations majeures dans la stratégie cas par cas à l'égard de l'endettement et sont potentiellement accessibles à tous les pays fortement endettés qui mettent en oeuvre des politiques d'ajustement économique.

57. L'adoption, par les pays débiteurs, de vigoureux programmes de réforme économique avec le FMI et la Banque mondiale est toujours l'élément essentiel de la stratégie à l'égard de l'endettement et une condition indispensable à la réduction de la dette et au service de la dette dans le cadre des mesures de financement prises par les banques commerciales. Il est capital que, pour soutenir leur reprise, les pays débiteurs adoptent des mesures propres à mobiliser l'épargne et à encourager le flux des investissements ainsi que le rapatriement des capitaux fébriles. À cet égard, les ministres



des Finances doivent examiner attentivement la récente initiative américaine, Enterprise for the Americas, destinée à appuyer la réforme de l'investissement et à favoriser la protection de l'environnement en Amérique latine.

58. Pour les pays qui mettent en oeuvre des réformes courageuses, les banques commerciales doivent adopter des approches réalistes et constructives dans leurs négociations visant à conclure rapidement des accords sur des mesures financières, y compris la réduction de la dette et du service de la dette et les nouveaux crédits.

59. Les pays créanciers continueront de jouer un rôle important dans ce processus grâce à leurs contributions permanentes aux institutions financières internationales, au rééchelonnement de la dette publique au Club de Paris et aux nouveaux financements. Dans le cas des pays à revenu moyen inférieur qui mettent en oeuvre de vigoureux programmes de réforme, les chefs d'État et de gouvernement encouragent le Club de Paris à étendre les délais de remboursement, compte tenu de la situation particulière de ces pays. Ils encouragent également le Club de Paris à continuer d'étudier toute autre option qui permettrait de régler le problème du fardeau de la dette. Nous nous réjouissons des décisions de la France à l'égard de l'Afrique subsaharienne et de celles du Canada à l'égard des Antilles pour alléger le fardeau de la dette des pays à revenu moyen inférieur.

60. Les gouvernements créanciers ont également fourni un appui spécial aux pays les plus pauvres en appliquant les dispositions prises à Toronto pour les rééchelonnements consentis par le Club de Paris. Nous avons tous annulé la dette des pays les plus pauvres au titre de l'aide publique au développement (APD). Nous encourageons le Club de Paris à examiner la mise en oeuvre des options qui s'appliquent aux pays les plus pauvres.

61. Nous prenons acte du rapport Craxi sur l'endettement, commandé par le secrétaire général de l'ONU, et nous l'étudierons avec intérêt.

### **L'environnement**

62. L'une de nos responsabilités primordiales est de léguer aux générations futures un environnement dont la qualité, la

beauté et le potentiel économique ne soient pas compromis. Les problèmes environnementaux comme les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la déforestation, la pollution marine et la réduction de la diversité biologique, exigent une coopération plus étroite et plus efficace, ainsi qu'une action concrète de la part de la communauté internationale. En tant que pays industrialisés, nous avons l'obligation de montrer la voie. Nous reconnaissons que, face aux menaces de détérioration irréversible de l'environnement, l'absence de certitude scientifique ne justifie pas le report de mesures qui s'imposent d'elles-mêmes. Nous reconnaissons que des économies fortes, croissantes et libérales offrent les meilleures possibilités qui soient de protéger efficacement l'environnement.

63. Les changements climatiques sont d'une importance capitale. Nous nous sommes engagés à faire des efforts communs pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone. Nous appuyons sans réserve les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont nous attendons avec impatience la publication du rapport complet en août. La deuxième Conférence mondiale sur le climat est pour tous les pays une occasion de se pencher sur les stratégies et mesures à adopter pour limiter ou stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, et pour discuter d'une action internationale efficace. Nous réaffirmons notre appui en faveur de la négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, sous les auspices du PNUE et de l'OMM. Cette convention devrait voir le jour d'ici 1992. Il faudrait procéder au plus tôt à l'étude de protocoles d'application de la convention et examiner toutes les sources et tous les réceptacles de pollution.

64. Nous nous réjouissons de l'amendement apporté au Protocole de Montréal pour mettre graduellement fin à l'emploi des chlorofluorocarbures (CFC) d'ici l'an 2000 et pour étendre l'application du Protocole à d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La mise en place d'un mécanisme financier qui permette aux pays en développement de s'attaquer au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone marque une étape nouvelle et positive dans la coopération entre pays développés et pays en développement. Nous applaudissons à

l'annonce faite à Londres par certains grands pays en développement, dont l'Inde et la Chine, selon laquelle ces pays comptent revoir leur position en ce qui concerne l'adhésion au Protocole de Montréal et à ses amendements. Nous nous réjouissons de l'adhésion de ces pays puisqu'elle aurait pour effet de renforcer de façon cruciale l'efficacité du Protocole, ce qui, en retour, mènerait ultimement à l'élimination à l'échelle mondiale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Nous demandons instamment à toutes les parties de ratifier au plus tôt le Protocole amendé.

65. Nous reconnaissons qu'il faudra intensifier la coopération en ce qui concerne l'étude scientifique des incidences du changement climatique et les conséquences économiques des stratégies qui pourront être mises en place. Nous sommes conscients de l'importance de travailler ensemble, au cours des prochaines décennies, à la mise au point de nouvelles technologies et méthodes qui viendront s'ajouter aux mesures d'économies d'énergie et autres mesures destinées à réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Nous sommes en faveur de l'accélération de l'étude et de l'analyse scientifiques et économiques de la dynamique et de l'impact potentiel du changement climatique, et des réponses possibles des pays industrialisés et en développement.

66. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pour accroître les forêts, tout en protégeant celles qui existent et en reconnaissant le droit souverain de chaque pays d'utiliser ses ressources naturelles. La destruction des forêts tropicales a atteint des proportions alarmantes. Nous saluons l'engagement du nouveau gouvernement brésilien de mettre un terme à cette destruction et d'assurer une gestion durable des forêts. Nous appuyons activement ce processus et nous sommes disposés à engager un nouveau dialogue avec les pays en développement sur les moyens d'étayer ces efforts. Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement du Brésil à l'exécution d'un programme-pilote global visant à faire échec à la menace posée aux forêts pluviales tropicales dans ce pays. Nous demandons à la Banque mondiale de préparer une proposition en ce sens, en étroite collaboration avec la Commission des

Communautés européennes, pour présentation au prochain Sommet économique au plus tard. Nous invitons vivement les autres pays concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. L'expérience acquise grâce à ce programme-pilote devrait être immédiatement partagée avec les autres pays aux prises avec le problème de la destruction des forêts tropicales. Le Plan d'action pour les forêts tropicales devrait être revu et renforcé de façon à ce qu'une importance plus grande soit accordée à la conservation des forêts et à la préservation de la biodiversité. Le plan d'action de l'Organisation internationale des bois tropicaux doit être étayé afin de mettre l'accent sur l'exploitation des forêts en vue d'un développement durable et d'améliorer les opérations de marché.

67. Nous sommes prêts à entamer dès que possible des négociations dans les instances appropriées sur une convention ou un accord global concernant les forêts afin de mettre fin à la déforestation, protéger la diversité biologique, stimuler des initiatives positives dans le domaine de la foresterie et s'attaquer aux menaces qui se posent aux forêts du monde. La convention ou l'accord devrait être achevé le plus tôt possible, mais au plus tard en 1992. Le travail du GIEC et d'autres organismes devrait être pris en compte.

68. Partout dans le monde, la destruction de régions écologiquement fragiles se poursuit à un rythme alarmant. La destruction de forêts tempérées et tropicales, les pressions exercées par le développement sur les estuaires, les terres humides et les récifs de coraux, ainsi que la réduction de la biodiversité sont symptomatiques de ce phénomène. Pour renverser cette tendance, nous intensifierons la coopération afin de lutter contre la désertification, multiplier les projets destinés à préserver la biodiversité, protéger l'Antarctique, et soutenir les pays en développement dans leurs efforts en vue de protéger l'environnement. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs au PNUE et dans d'autres forums et nous appuierons les initiatives du PNUE pour préserver la diversité biologique.

69. Les mesures de protection de l'environnement ne se limitent pas à la terre ferme. La pollution marine cause de graves problèmes, dans les océans comme dans les

régions côtières. Il faudrait mettre au point une stratégie globale pour s'attaquer aux sources de pollution d'origine terrestre; nous nous engageons à apporter une contribution à cet égard. Nous poursuivons nos efforts en vue d'éviter les déversements d'hydrocarbures; en outre, nous lançons un appel en faveur de la prompte entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation maritime internationale (IMO), et nous nous réjouissons des travaux menés par cette organisation afin d'élaborer une convention internationale sur les déversements d'hydrocarbures. Nous nous inquiétons de l'impact de la dégradation de l'environnement et des pratiques de pêche non réglementées sur les ressources biologiques marines. Nous appuyons la coopération au niveau des activités visant à préserver les ressources biologiques marines et reconnaissons l'importance des organisations régionales des pêches à ce chapitre. Nous demandons à tous les pays concernés de respecter les régimes de conservation.

70. Si l'on veut venir à bout des dommages à l'environnement d'origine énergétique, priorité doit être accordée à l'amélioration du rendement énergétique et à la mise au point d'autres sources d'énergie. Pour les pays qui choisissent cette option, l'énergie nucléaire continuera de contribuer de façon sensible à notre approvisionnement énergétique et peut jouer un rôle substantiel dans nos efforts visant à empêcher l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Pour préserver la santé et l'environnement et assurer une sécurité maximale, les pays devraient continuer de veiller à l'instauration et à l'application de normes de rendement optimales à l'échelle mondiale en ce qui concerne le nucléaire et les autres formes d'énergie.

71. Il est indispensable que les pays industrialisés et les pays en développement coopèrent à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux de l'environnement. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu en 1992, sera une occasion importante d'arriver à une entente générale sur une action commune et des plans coordonnés. Nous notons avec intérêt les conclusions du Forum de Sienna sur le droit international de l'environnement, et

suggérons de les examiner avant la tenue de la Conférence en 1992.

72. Nous reconnaissons que les pays en développement bénéficieront d'une assistance financière et technique accrue pour les aider à résoudre les problèmes environnementaux que viennent aggraver la pauvreté et le sous-développement. Les programmes des banques multilatérales de développement devraient être renforcés de sorte à mieux protéger l'environnement, notamment par des études d'impact et des plans d'action en matière d'environnement, et à promouvoir l'efficacité énergétique. Nous reconnaissons que les échanges dette-nature peuvent effectivement contribuer à la protection de l'environnement. Nous examinerons les façons dont la Banque mondiale pourrait coordonner les mesures à cet égard.

73. Pour pouvoir intégrer les objectifs économiques et environnementaux, les décideurs au sein du gouvernement et de l'industrie ont besoin des outils nécessaires. Il faut, en ce qui concerne l'environnement, accroître la coopération au niveau de la recherche et de l'analyse scientifique et économique. Nous reconnaissons l'importance de coordonner les efforts de collecte de données-satellite sur la Terre et son atmosphère, et de partager ces données. Nous nous réjouissons des entretiens actuellement menés en vue de l'établissement d'un réseau international, et les encourageons. Il est aussi important de faire participer le secteur privé, qui peut jouer un rôle clé dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. Nous encourageons l'OCDE à accélérer ses travaux fort utiles sur l'environnement et l'économie. L'élaboration d'indicateurs environnementaux et la mise au point d'approches axées sur le marché pouvant servir à réaliser les objectifs environnementaux revêtent une importance particulière. Nous nous réjouissons aussi de la proposition du Canada d'accueillir en 1991 une conférence internationale sur la compilation et la diffusion des informations en matière d'environnement au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous souscrivons à l'étiquetage « environnemental » volontaire des produits en tant que mécanisme répondant aux besoins des consommateurs et des producteurs, tout en favorisant l'innovation.

74. Nous notons avec satisfaction le lancement réussi du Programme scientifique sur la Frontière Humaine et formulons l'espoir que celui-ci contribuera à l'avancement de la recherche fondamentale des sciences de la vie, pour le bien de l'humanité.

### **Stupéfiants**

75. Nous demandons instamment à toutes les nations d'adhérer à la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne), de la ratifier, et d'en appliquer provisoirement les dispositions.

76. Nous nous réjouissons de l'issue de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la drogue et réclamons la mise en oeuvre des mesures contenues dans le Programme d'action adopté à cette occasion.

77. Nous appuyons la Déclaration sur la drogue adoptée à la réunion ministérielle convoquée par le Royaume-Uni, dans laquelle il est demandé d'accorder à la réduction de la demande une importance égale à celle accordée à la réduction de l'offre illicite dans les politiques et les programmes d'action. Les pays industrialisés devraient prendre des mesures de prévention plus sévères et aider les autres pays dans leurs initiatives en vue de réduire la demande.

78. Nous approuvons le rapport du Groupe spécial d'experts financiers (GSEF) dont nous nous engageons, au nom de nos pays, à appliquer les recommandations intégralement et sans délai. Comme convenu à la réunion des ministres des Finances du Groupe, qui a eu lieu en mai, le GSEF devrait se réunir une deuxième année sous la présidence de la France pour évaluer et faciliter l'application de ces recommandations et pour les compléter le cas échéant. Tous les pays membres de l'OCDE et les centres financiers qui souscrivent aux recommandations du Groupe devraient être invités à prendre part à cette réunion. Le deuxième rapport du Groupe devrait être achevé avant notre prochaine rencontre. Nous convions par ailleurs tous les autres pays à participer à la lutte contre le blanchiment de l'argent et à appliquer les recommandations du Groupe.

79. Des procédures efficaces devraient être mises en place pour veiller à ce que les produits chimiques précurseurs et essentiels ne servent pas à la production de drogues illicites. Un groupe spécial d'experts du même genre que le GSEF devrait être créé à cette fin; il serait composé des participants du Sommet et d'autres pays faisant le commerce de ces produits, et ferait appel à des représentants de l'industrie chimique. Il devrait s'attaquer aux problèmes se rapportant à la cocaïne, à l'héroïne et aux drogues synthétiques, et présenter un rapport d'ici un an.

80. Nous appuyons la mise en place d'une stratégie de lutte contre le trafic de la cocaïne, telle que décrite notamment dans la Déclaration de Cartagène. Nous reconnaissons l'importance d'aider tous les pays résolument engagés dans la lutte contre le trafic de la drogue, en particulier la Colombie, le Pérou et la Bolivie, en leur fournissant des conseils ainsi qu'une assistance économique, policière et autre, et reconnaissons également la nécessité d'agir dans le cadre des mesures de lutte antidrogue mises en place par les pays producteurs.

81. L'héroïne reste le problème le plus sérieux dans de nombreux pays industrialisés et en développement. Chaque pays devrait prendre des mesures rigoureuses de lutte contre ce fléau.

82. Nous devrions appuyer la création d'un groupe consultatif informel avec les pays industrialisés qui luttent activement contre le trafic des stupéfiants sur leur territoire. Un tel groupe pourrait soutenir les efforts destinés à réduire l'offre et la demande, et renforcer la coopération internationale.

83. Nous nous réjouissons du processus d'évaluation dont font actuellement l'objet les agences onusiennes de contrôle des stupéfiants, et nous espérons qu'elle donnera lieu à la mise en place d'une structure plus efficace.

### **Prochain Sommet économique**

84. Nous avons accepté l'invitation du premier ministre Thatcher de nous réunir en juillet prochain à Londres.

# Déclaration politique

## 10 juillet 1990

### Consolider la démocratie

1. Nous, dirigeants de nos sept pays et représentants de la Communauté européenne, saluons les hommes et les femmes qui, de par le monde, ont inspiré et suscité par leur courage et leur sagesse les progrès historiques de la démocratie dont nous avons été les témoins au cours des douze derniers mois. Au moment où nous entrons dans la dernière décennie de ce siècle, dont nous voulons faire une Décennie de la Démocratie, nous nous engageons à nouveau à soutenir la consolidation de la démocratie, les droits de la personne, la reconstruction économique et le développement grâce à des économies axées sur les marchés. Nous soulignons l'importance de l'occasion qu'offre notre forum à des représentants de l'Europe, du Japon et de l'Amérique du Nord de débattre des grands défis des années à venir.

2. L'Europe est à l'aube d'une ère nouvelle. Nous accueillons avec enthousiasme les changements historiques profonds qui bouleversent ce continent. La Déclaration de Londres sur une Alliance atlantique renouvelée offre une base nouvelle de coopération entre anciens adversaires en vue de bâtir une Europe stable, sûre et pacifique. Nous sommes déterminés à saisir toutes les occasions de promouvoir l'avènement d'une Europe unie et libre, et nous apprécions la contribution de la Communauté européenne à cet effort. Nous nous félicitons de l'unification de l'Allemagne, expression tangible du droit inaliénable de l'humanité à l'autodétermination et contribution majeure à la stabilité en Europe.

Nous saluons le remplacement, en Europe centrale et en Europe de l'Est, de régimes répressifs par des gouvernements librement choisis par leurs peuples. Nous nous félicitons de l'introduction de l'état de droit et des libertés qui sont les fondements d'un État démocratique. Nous demandons instamment à la Roumanie, à la suite des événements récents, d'accepter pleinement l'évolution qui se manifeste dans d'autres pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

3. Nous saluons l'intention de l'Union soviétique de progresser vers un système

politique démocratique ainsi que les efforts soviétiques pour réformer leur économie selon les principes du marché. Nous nous engageons à coopérer avec l'Union soviétique pour l'aider dans ses efforts visant à créer une société ouverte, une démocratie pluraliste, et une économie axée sur les marchés. Ce sont ces changements qui permettront à l'Union soviétique de remplir ses responsabilités dans la communauté des nations qui s'appuient sur ces principes. Nous sommes encouragés par les indications selon lesquelles un dialogue constructif s'est instauré entre le gouvernement soviétique et les États baltes, et nous demandons instamment à toutes les parties de poursuivre ce dialogue dans un esprit démocratique.

4. Les progrès de la démocratie accompagnée de réformes économiques axées sur les marchés, ne sont pas un phénomène spécifiquement européen. Depuis notre dernière rencontre, nous avons été témoins de la progression des valeurs démocratiques dans de nombreuses régions du monde.

En Asie, des signes encourageants d'une politique plus ouverte existent en Mongolie et au Népal. Aux Philippines, le gouvernement persévère dans ses efforts courageux pour consolider la démocratie.

Nous reconnaissons certains développements récents en Chine mais nous pensons que des perspectives de coopération plus étroites seront renforcées par une relance des réformes politiques et économiques, particulièrement dans la domaine des droits de la personne. Nous sommes convenus de maintenir les mesures adoptées lors du Sommet de l'an dernier, telles que modifiées au cours de cette année. Nous continuerons à les examiner avec attention en vue d'ajustements ultérieurs pour répondre à de nouveaux développements positifs en Chine. Au-delà des prêts actuels destinés à satisfaire les besoins fondamentaux, nous examinerons s'il existe d'autres prêts de la Banque mondiale qui pourraient contribuer à la réforme de l'économie chinoise et particulièrement des prêts qui répondraient aux préoccupations liées à l'environnement.

5. En Afrique, nous espérons que l'accession de la Namibie à l'indépendance et à la démocratie constituera un exemple

positif pour la liberté, le pluralisme et l'économie axée sur les marchés dans l'ensemble du continent. Nous saluons les développements positifs qui ont pris place en Afrique du Sud, et tout spécialement le début d'un dialogue entre le gouvernement et les représentants de la majorité noire. Nous espérons que cela conduira à une transition pacifique, vers une démocratie non raciale et le complet démantèlement du régime d'apartheid. Nous continuerons à soutenir cette évolution, et nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute violence ou de sa promotion.

6. En Amérique latine, nous saluons le rétablissement de la liberté et de la démocratie au Chili. Nous nous félicitons des élections libres et justes au Nicaragua, de même que des progrès réalisés sur la voie de la paix par le dialogue au Salvador et au Guatemala. Nous encourageons les efforts du gouvernement de Panama pour rétablir la démocratie et l'état de droit. Nous notons avec satisfaction l'évolution positive en Haïti. Nous espérons que Cuba prendra des mesures pour se joindre à l'évolution du reste de l'Amérique latine vers la démocratie.

7. Tout en nous réjouissant de la diminution des conflits idéologiques qui ont divisé une grande partie du monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous notons avec une inquiétude profonde la résurgence de l'intolérance qui affecte des groupes ethniques et religieux. Nous estimons que cette intolérance peut provoquer des conflits susceptibles de menacer les droits fondamentaux de la personne, ainsi que le développement politique et économique.

8. Nous réaffirmons notre attachement aux principes fondamentaux que nous cherchons à mettre en oeuvre dans nos propres sociétés et nous soulignons que les libertés politiques et économiques sont étroitement liées les unes aux autres et se renforcent mutuellement. Chacun de nous est prêt à aider concrètement les pays qui choisissent la liberté, en leur fournissant, selon leurs besoins, une assistance technique en matière constitutionnelle, juridique et économique, ainsi qu'une aide économique.

En mettant à profit nos expériences constitutionnelles et historiques diverses, nous sommes prêts, individuellement et conjointement dans les forums appropriés :

- à aider à l'élaboration des lois, y compris des déclarations des droits et des lois-cadres en matière civile, pénale et économique;
- à donner des conseils pour assurer l'indépendance des moyens d'information;
- à établir des programmes de formation dans les domaines de l'administration publique, de la gestion et de la technologie;
- à développer et étendre les contacts entre les personnes et les programmes d'échanges pour favoriser la diffusion de la compréhension et des connaissances.

Dans le même esprit, le G-24, lors de sa récente réunion ministérielle, est convenu d'étendre son assistance en Europe centrale et en Europe de l'Est parallèlement au progrès des réformes politiques et économiques.

Nous nous accordons à estimer que les pays démocratiques industrialisés doivent relever le défi consistant à poursuivre les efforts déjà entrepris en Europe, tout en amplifiant les efforts visant à appuyer les réformes politiques et le développement économique dans d'autres parties du monde. Nous appelons nos peuples et ceux des autres pays démocratiques à se joindre à cette grande entreprise.

## **Déclaration du Président 10 juillet 1990**

La déclaration politique publiée aujourd'hui célèbre les progrès historiques qu'a faits la démocratie depuis la dernière réunion des Sept l'été dernier à Paris. Dans cette déclaration, nous réaffirmons notre appui au mouvement démocratique pacifique qui a mené à la libération de l'Europe centrale et l'Europe de l'Est ainsi qu'à l'unification de l'Allemagne. Pourtant, les événements en Europe ne devraient pas nous faire oublier d'autres possibilités et d'autres besoins.

Pendant notre discussion, nous avons mentionné que la Namibie était un modèle positif pour l'évolution démocratique ailleurs sur le continent africain. La plupart des dirigeants réunis ici ont rencontré récemment Nelson Mandela et certains d'entre eux, le Président de Klerk d'Afrique

du Sud. Nous croyons que nous devons concentrer nos efforts en vue d'encourager des négociations qui donneraient lieu à une démocratie non raciale en Afrique du Sud.

En Amérique centrale et en Amérique du Sud, nous nous félicitons du rétablissement de la démocratie au Chili et au Panama, ainsi que des élections libres et équitables qui ont eu lieu au Nicaragua. De plus, le vent de la liberté a également soufflé en Asie, où d'importants changements se produisent au Népal et en Mongolie.

Nous prenons note de certaines mesures prises récemment par le gouvernement chinois, mais pour l'instant, les décisions prises au Sommet de l'an dernier restent en vigueur. Cependant, nous verrons s'il est possible que la Banque mondiale accorde des prêts qui contribueraient à la réforme de l'économie chinoise, particulièrement en réponse aux préoccupations d'ordre environnemental.

Nous avons également discuté longuement de l'évolution de la situation en Union soviétique et examiné comment ce pays en pleine réforme peut jouer un rôle important pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes anciens et nouveaux auxquels fait face la communauté internationale. Le président Bush vous entretiendra de cette discussion de façon plus détaillée demain.

Finalement, la déclaration énonce des mesures que peuvent prendre les pays occidentaux pour protéger et favoriser les progrès de la démocratie dans toutes les régions du monde. On conclut que les libertés politiques et économiques se renforcent l'une l'autre et ne peuvent prospérer dans un climat d'intolérance.

Une déclaration séparée a été publiée sur les problèmes internationaux relevant du terrorisme et sur la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que de missiles balistiques. Ces dangers, de même que le trafic illégal des stupéfiants qui fera l'objet du communiqué de demain, ne connaissent pas de frontière. Pour ce qui est de la prolifération des armes nucléaires, les délibérations qui ont eu lieu ici acquièrent une importance toute spéciale en ce 20<sup>e</sup> anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Outre les sujets couverts dans les documents publiés aujourd'hui, nous avons également

discuté de conflits régionaux. Nous reconnaissons la nature unique de chaque conflit et savons qu'il incombe aux parties en cause de négocier des solutions.

Cependant, nous estimons que la paix ne pourra revenir dans ces régions sans la tenue d'élections libres et équitables. Nous souhaitons que l'on arrive, en Afghanistan, au Cambodge et en Angola, à des règlements négociés qui assureront un cessez-le-feu, le dépôt des armes et l'instauration de périodes de transition sous l'observation des Nations Unies et d'organismes régionaux, et qui donneront lieu à des élections libres.

Nous avons discuté de la situation actuelle au Moyen-Orient. Bien qu'on ait invoqué différentes façons d'aborder le problème, nous avons tous convenu qu'il fallait faire avancer le processus menant à la paix. Nous avons exprimé l'espoir que le cycle de violence et de répression fera bientôt place à un dialogue entre Israël et les Palestiniens qui mènerait à des négociations et à des élections libres et démocratiques.

En ce qui concerne la tragédie humaine dans la Corne de l'Afrique, nous avons discuté, entre autres mesures prises, du récent accord conclu entre les États-Unis et l'Union soviétique en vue d'entreprendre des activités conjointes pour trouver une solution aux problèmes de la famine et des conflits en Éthiopie.

Nous avons également suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation dans la région du Cachemire. Ces événements menacent la stabilité de la région et pourraient mettre en danger les libertés politiques et économiques dans deux démocraties, l'Inde et le Pakistan. Nous sommes encouragés par les tentatives récentes de dialogue entre les deux pays et avons convenu de faciliter et d'appuyer ce processus par tous les moyens dont nous disposons.

Nous avons exprimé notre préoccupation à l'égard de la région de l'Asie et du Pacifique qui n'a pas encore connu le même processus de conciliation, de désengagement militaire et de réduction des tensions qui caractérise les relations Est-Ouest en Europe. À cet égard, nous appuyons un règlement rapide de la question des Territoires du Nord et considérons qu'il s'agit là d'une étape essentielle menant à

une normalisation des relations entre le Japon et l'Union soviétique. La péninsule coréenne suscite toujours de fortes inquiétudes, particulièrement du fait que le Nord n'a pas encore signé ni mis en oeuvre des garanties en matière d'armes nucléaires. Nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu récemment entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et espérons qu'elles marqueront un moment décisif dans les relations entre les deux États.

En résumé, les participants au Sommet appuient en commun l'objectif pressant de notre temps : promouvoir et préserver la démocratie dans le monde. Nous sommes résolus à faire en sorte que les espoirs d'aujourd'hui deviennent les réalisations concrètes de demain.

## **Problèmes transnationaux 10 juillet 1990**

### **Le terrorisme**

Nous, Chefs d'État et de gouvernement, réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, notre engagement de ne faire aucune concession aux terroristes ou à leurs commanditaires, et notre détermination de continuer à coopérer dans nos efforts pour combattre le terrorisme. Nous demandons aux gouvernements qui fournissent un appui aux terroristes d'y mettre fin sans délai. Nous sommes résolus à ne pas laisser les terroristes impunis, et à faire en sorte qu'ils soient traduits en justice conformément au droit international et aux législations nationales.

Nous nous réjouissons de la libération récente de plusieurs otages, mais restons vivement préoccupés de ce que des otages demeurent détenus, certains depuis plus de cinq ans. Leurs épreuves et celles de leurs familles doivent prendre fin. Nous demandons que tous les otages soient relâchés sains et saufs, sans conditions et sans délai, et que soit connu le sort de toutes les personnes prises en otage et éventuellement décédées pendant leur détention. Nous lançons un appel à ceux qui exercent une influence sur les ravisseurs pour qu'ils utilisent leur influence à cette fin.

Nous notons avec une profonde inquiétude la persistance de la menace que font peser sur l'aviation civile des groupes de

terroristes, comme l'ont montré des actes barbares tels que le sabotage d'avions civils au-dessus de Lockerbie (Écosse) le 21 décembre 1988, du Niger le 19 septembre 1989, et de la Colombie le 27 novembre 1989. Nous réaffirmons notre détermination de combattre les attentats terroristes visant l'aviation civile.

Dans cet esprit, nous continuerons notre coopération en vue de négocier une convention imposant l'insertion d'additifs dans les explosifs plastiques pour faciliter leur détection. Nous nous engageons à oeuvrer au renforcement des normes de sécurité de l'aviation civile internationale. En liaison avec cet objectif, nous estimons important de mettre à la disposition des autres pays une formation et une assistance technique. Nous appuyons les initiatives prises dans ce domaine par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous travaillerons ensemble et avec l'OACI pour étendre cette assistance.

### **Non-prolifération**

Nous avons discuté de la menace que fait peser sur la sécurité internationale la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que des systèmes balistiques d'emport d'armes.

Au sujet de la prolifération nucléaire, nous avons noté avec attention la déclaration récente publiée sur ce thème par le Conseil Européen réuni à Dublin. Ce document a souligné la grande importance qui s'attache au maintien d'un régime international de non-prolifération efficace et la nécessité de faire tous les efforts pour contribuer au renforcement de la non-prolifération et encourager la participation d'autres pays au régime. Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un élément important de ce régime. Nous approuvons également l'appel lancé par la Communauté européenne à tous les États pour qu'ils appliquent les garanties de l'AIEA sur une base aussi universelle que possible.

Nous demandons également à tous les fournisseurs nucléaires d'adopter des mesures de contrôle des exportations nucléaires analogues aux Directives du Groupe des exportateurs nucléaires.

Parties ou non au TNP, nous nous engageons à oeuvrer activement pour parvenir à un résultat satisfaisant des



discussions sur la non-prolifération nucléaire au cours des prochains mois, y compris celles de la IV<sup>e</sup> Conférence d'examen du TNP.

Nous espérons que ces discussions contribueront à l'instauration du consensus le plus large possible en faveur d'un régime équitable et stable de non-prolifération. Un tel régime doit être fondé sur un indispensable équilibre entre non-prolifération des armes et développement des applications civiles de l'énergie nucléaire.

La Communauté internationale a, pendant des décennies, porté surtout attention à la prolifération nucléaire, spécialement lorsqu'elle va de pair avec des systèmes balistiques développés. Aujourd'hui nous faisons face à des problèmes nouveaux et croissants liés à la prolifération des armes biologiques et chimiques.

S'agissant de la prolifération chimiques et biologique, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour prévenir le détournement des précurseurs chimiques sur un plan national, aussi bien que dans les instances occidentales compétentes. Nous nous engageons aussi à faire preuve de vigilance à l'égard de détournements potentiels dans le domaine des technologies biologiques.

Nous appuyons une interdiction complète des armes chimiques, sous la forme d'un traité efficace et vérifiable, qui constituerait la seule garantie à long terme contre la prolifération des armes chimiques. Nous croyons que le récent accord américano-

soviétique sur la destruction et la réduction des armes chimiques, et la récente déclaration des États de l'OTAN exprimant leur intention de figurer parmi les signataires originels de la Convention sur les armes chimiques constituent des pas importants vers la réalisation de ce traité. Nous confirmons notre détermination, exprimée pour la première fois en 1989 à la Conférence de Paris sur les armes chimiques, à redoubler d'efforts à la Conférence du Désarmement à Genève en vue de résoudre les problèmes non réglés et de conclure la convention le plus tôt possible. Nous demandons aussi à tous les États de devenir parties à la Convention dès qu'elle aura été conclue. De même, à l'approche de l'examen de la Convention sur les armes biologiques en 1991, nous lançons un appel à toutes les nations qui ne sont pas encore parties à la Convention pour qu'elles y adhèrent et qu'elles participent aux mesures de confiance prévues pour en renforcer l'efficacité.

Nous désirons souligner l'importance qui s'attache à faire face à la menace que constituent les systèmes balistiques capables d'emporter des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous relevons en particulier la contribution du régime de contrôle de la technologie balistique (MTCR) à nos efforts communs pour contrôler la prolifération balistique. Nous nous félicitons des décisions récentes prises par divers États d'adhérer au MTCR, et nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils observent les Directives du MTCR.